



Effectuer une recherche :

Une recherche peut être effectuée à l'aide de la commande « Find » ou « Rechercher » du logiciel Acrobat.

Caractéristiques et rémunération des professeurs de carrière des universités québécoises

Rapport de l'enquête sur le
personnel enseignant

Année 1997-1998

Numéro de publication : 99-02
Dépôt légal - 3^e trimestre 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-990079-90-5

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 1999.

TABLES DES MATIÈRES

Liste des TABLEAUX.....	ii
Liste des GRAPHIQUES.....	iv
Présentation.....	1
Description de l'enquête et plan du rapport.....	3
Première partie : Les caractéristiques socio-démographiques des personnes.....	7
1.0. LES PROFESSEURS DE CARRIÈRE : 1988/89 - 1997/98.....	9
1.1. LES EFFECTIFS PAR UNIVERSITÉ.....	10
1.2. LES EFFECTIFS PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE.....	12
1.3. LE NIVEAU DE FORMATION.....	17
1.4. LA PRÉSENCE FÉMININE.....	19
1.5. PROVENANCE ET ANTÉCÉDENTS DE CARRIÈRE.....	21
1.6. L'ÂGE DES PROFESSEURS.....	22
1.7. LE VIEILLISSEMENT DE 1993/94 À 1997/98.....	24
1.8. LES RECRUES DE 1993/94 À 1997/98.....	26
1.9. LE RANG ACADÉMIQUE.....	28
Deuxième partie : Les caractéristiques de la rémunération.....	31
2.1. RÉMUNÉRATION ET ÉCHELLES SALARIALES.....	33
2.2. FONCTIONS ADMINISTRATIVES, SABBATIQUES ET PERFECTIONNEMENT.....	38
2.3. LES MÉDECINS ET LES DENTISTES.....	40
2.4. ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE HOMOGÈNE.....	41
2.5. LE SALAIRE DES PROFESSEURS DE 1993/94 À 1997/98.....	42
2.6. LE SALAIRE MOYEN PAR UNIVERSITÉ EN 1997/98.....	43
2.7. LA STRUCTURE DES SALAIRES.....	45
2.8. LE SALAIRE MOYEN PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE.....	48
2.9. LE SALAIRE DES RECRUES.....	51
2.10. VIEILLISSEMENT ET MASSES SALARIALES.....	53
Conclusion.....	57



LISTE DES TABLEAUX

1.0.1	Nombre de professeurs de carrière dans les universités québécoises de 1988/89 à 1997/98, selon le sexe	9
1.1.1	Nombre de professeurs à temps complet, selon le rang académique et l'université, 1997/98.....	10
1.1.2	Effectifs féminins selon le rang et l'université, 1997/98.....	11
1.2.1	Répartition des effectifs selon le secteur disciplinaire et selon la méthode d'assignation de la discipline.....	12
1.2.2	Évolution des effectifs professoraux par secteur disciplinaire, 1988/89 à 1997/98.....	13
1.2.3	Taux de croissance des effectifs professoraux de 1993-94 à 1997-98, par année et sur l'ensemble de la période.....	13
1.2.4	Évolution de la répartition sectorielle des effectifs professoraux de 1993-94 à 1997-98, et sommaire des changements sur la période.....	13
1.2.5	Répartition des professeurs à temps complet par université et secteur disciplinaire défini selon l'unité administrative, 1997/98.....	15
1.2.6	Répartition des professeurs à temps complet par université et secteur disciplinaire défini selon la discipline d'enseignement, 1997/98.....	16
1.3.1	Évolution du pourcentage de détenteurs de doctorat selon l'université, 1993/94 à 1997/98.....	17
1.3.2	Détenteurs de doctorat selon le secteur disciplinaire et l'université, 1997/98.....	18
1.4.1	Pourcentage de femmes par groupe d'âge et structure comparée, 1997/98.....	20
1.4.2	Pourcentage des effectifs féminins dans les secteurs, 1993/94, 1995/96 et 1997/98.....	20
1.4.3	Taux de croissance des effectifs selon le secteur disciplinaire et le sexe, de 1993/94 à 1997/98.....	20
1.4.4	Pourcentage de détenteurs de doctorat par secteur disciplinaire et sexe en 1997/98.....	20
1.5.1	Répartition en pourcentage des effectifs selon le secteur de l'emploi précédent, 1997/98.....	21
1.5.2	Répartition en pourcentage des effectifs selon la provenance géographique, 1997/98.....	21
1.6.1	Âge moyen par université, 1993/94 à 1997/98.....	23
1.6.2	Âge moyen par secteur disciplinaire, 1993/94 à 1997/98.....	23
1.7.1	Nombre et âge moyen des effectifs et des flux à l'entrée et à la sortie entre 1993/94 et 1997/98.....	24
1.7.2	Composantes de l'évolution de l'âge moyen, 1993/94 à 1997/98.....	25
1.8.1	Répartition des recrues, selon le lieu du premier diplôme obtenu, 1993/94 à 1997/98.....	26
1.8.2	Activités antérieures des recrues, 1993/94 à 1997/98.....	26
1.8.3	Lieu d'exercice de l'activité antérieure des recrues, 1993/94 à 1997/98.....	26
1.8.4	Répartition des recrues par rang, 1991 à 1996.....	26
1.8.5	Proportion des recrues sur le total des effectifs, selon le secteur disciplinaire, de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98.....	27
1.8.6	Poids des détenteurs de doctorat chez les recrues de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98, et dans les effectifs totaux en 1997/98, par secteur disciplinaire.....	27
1.8.7	Âge moyen des recrues, selon le secteur disciplinaire de 1993/94 à 1997/98 et âge moyen des effectifs en 1997/98.....	27
1.8.8	Poids des effectifs féminins chez les recrues de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98 et dans les effectifs totaux en 1997/98, par secteur disciplinaire.....	27
1.9.1	Répartition en pourcentage et âge moyen selon le rang académique et l'université, 1997/98.....	28
1.9.2	Évolution des effectifs selon le rang académique, 1993/94 à 1997/98.....	29
1.9.3	Évolution de l'âge moyen des effectifs selon le rang académique, 1993/94 à 1997/98.....	29
1.9.4	Table des équivalences inter institutionnelles de rang académique.....	29
2.1.1	Liste des principales associations ou syndicats de professeurs dans les universités québécoises.....	33
2.1.2	Principales échelles de rémunération convenues entre les établissements et leurs associations ou syndicats de professeurs, en vigueur au premier octobre 1997.....	34
2.2.1	Rémunération annuelle de base et totale selon la classe et le statut d'emploi, par université, 1997/98.....	38
2.2.2	Rémunération des professeurs en sabbatique et en perfectionnement, 1993/94 à 1997/98.....	39
2.2.3	Rémunération des professeurs à temps complet selon l'égalité entre la rémunération de base et totale et la classe d'emploi, 1997/98.....	39
2.2.4	Rémunération de base et rémunération totale des professeurs à temps complet assumant des responsabilités de gestion, selon le titre d'emploi, 1997/98.....	39
2.3.1	Rémunération annuelle de base et âge moyen selon la détention d'un titre professionnel, 1993/94 à 1997/98.....	40



LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

2.3.2	Rémunération annuelle de base des détenteurs d'un titre professionnel selon le rang académique, 1997/98.....	40
2.4.1	Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des professeurs selon les caractéristiques visant à définir un groupe homogène, 1997/98	41
2.5.1	Salaire moyen, âge moyen et nombre de professeurs, selon le rang, 1993/94 à 1997/98.....	42
2.6.1	Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs à temps complet détenteurs de rang académique, sans titre professionnel ni fonction administrative, 1997/98.....	43
2.6.2	Indice du salaire moyen dans chaque établissement par rapport à l'ensemble et ordre de classement de l'indice, par établissement, 1997/98	43
2.6.3	Indice de l'âge moyen dans chaque établissement par rapport à l'ensemble et ordre de classement de l'indice, par établissement, 1997/98	43
2.6.4	Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge et ordre de classement des établissements, 1997/98.....	44
2.6.5	Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs par rang, Université de Montréal et écoles affiliées, 1997/98.....	44
2.6.6	Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs par rang, constituantes de l'Université du Québec, 1997/98.....	44
2.7.1	Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen par université et par rang, 1997/98	45
2.8.1	Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des professeurs par secteur disciplinaire, 1997/98	48
2.8.2	Indice du salaire moyen de chaque secteur disciplinaire par rapport au salaire moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, par rang académique, 1997/98	49
2.8.3	Indice de l'âge moyen de chaque secteur disciplinaire par rapport à l'âge moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, par rang académique, 1997/98	49
2.8.4	Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge de chaque secteur disciplinaire et ordre de classement du ratio, par rang académique, 1997/98.....	49
2.8.5	Salaire moyen, âge moyen et nombre de professeurs par université et secteur disciplinaire, 1997/98.....	50
2.9.1	Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des recrues selon certaines caractéristiques d'emploi, 1993/94 à 1997/98.....	51
2.9.2	Nombre, âge et salaire moyens des recrues selon le secteur disciplinaire, 1993/94 à 1997/98.....	51
2.9.3	Indice du salaire moyen des recrues de chaque secteur disciplinaire par rapport au salaire moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, 1993/94 à 1997/98	52
2.9.4	Indice de l'âge moyen des recrues de chaque secteur disciplinaire par rapport à l'âge moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, 1993/94 à 1997/98	52
2.9.5	Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge de chaque secteur disciplinaire et ordre de classement du ratio, 1993/94 à 1997/98.....	52
2.10.1	Données utilisées pour l'estimation de la répartition de la masse salariale des professeurs selon le groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98.....	53
2.10.2	Répartition de la masse salariale des professeurs par groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98	54
2.10.3	Quelques indicateurs de l'évolution des salaires moyens et de la masse salariale des professeurs selon le groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98.....	55



LISTE DES GRAPHIQUES

1.0.1	Évolution des effectifs professoraux dans les universités québécoises de 1988/89 à 1997/98	9
1.0.2	Évolution des effectifs professoraux masculins et féminins de 1988/89 à 1997/98	9
1.1.1	Répartition des effectifs entre les établissements, 1997/98	10
1.2.1	De 1988/89 à 1997/98 en sciences sociales, sciences pures et en sciences appliquées	14
1.2.2	De 1988/89 à 1997/98, dans les secteurs des arts et des lettres	14
1.2.3	De 1988/89 à 1997/98 en sciences de l'éducation, en administration et en médecine	14
1.2.4	De 1988/89 à 1997/98, dans les secteurs du droit, du péri et du para-médical	14
1.3.1	Évolution de la répartition des professeurs selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, 1993/94 à 1997/98	17
1.3.2	Évolution du pourcentage des détenteurs et détentrices de doctorat, de 1988/89 à 1997/98	17
1.4.1	Part des hommes et des femmes dans les effectifs en 1988/89 et en 1997/98	19
1.4.2	Évolution de la répartition des effectifs selon le sexe entre 1988/89 et 1997/98	19
1.4.3	Proportion de femmes par catégorie d'âge et pyramide des effectifs selon le sexe, 1997/98	19
1.6.1	Répartition des effectifs professoraux par groupe d'âge, 1993/94 à 1997/98 et pyramide d'âge en 1993/94, 1993/94 et 1997/98	22
1.6.2	Évolution du pourcentage des effectifs de 65 ans et plus de 1988/89 à 1997/98	23
1.7.1	Combinaisons entre taux de roulement et écarts d'âge entrants-sortants pour maintenir un âge moyen constant	24
1.7.2	Répartition des professeurs par catégorie d'âge selon qu'ils restent en poste, qu'ils entrent ou qu'ils sortent entre 1996/97 et 1997/98	25
1.9.1	Évolution des effectifs selon le rang académique, 1988/89 à 1997/98	29
1.9.2	Âge moyen chez les professeurs et professeures selon le rang académique et taux de présence féminine par rang, 1997/98	30
2.3.1	Rémunération annuelle de base des détenteurs d'un titre professionnel (médecin ou dentiste) comparée à celle des autres, 1993/94 à 1997/98	40
2.3.2	Ratio du salaire et de l'âge des détenteurs de titre professionnel par rapport à ceux des non détenteurs(=100%), 1993/94 à 1997/98	40
2.4.1	Répartition des professeurs selon certaines caractéristiques d'emploi visant à définir un groupe homogène, 1993/94, 1993/94 et 1997/98	41
2.5.1	Salaire moyen par rang et pourcentage des effectifs dans chaque rang, 1997/98	42
2.5.2	Évolution du salaire moyen des professeurs du groupe homogène selon le rang, 1993/94 à 1997/98	42
2.7.1	Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang en 1997/98, ensemble des universités	46
2.7.2	Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang et par université en 1997/98	46



PRÉSENTATION

Le 29 mars 1984, les représentants du ministère de l'Éducation et ceux de la Conférence des recteurs signaient un *Protocole d'entente relatif à la réalisation du schéma de développement des systèmes de données sur les établissements universitaires*.

Cette entente repose sur deux principes : celui d'une *gestion conjointe* des orientations de développement des systèmes d'information relatifs à l'enseignement et à la recherche universitaires et celui du partage de leur *gestion courante* entre le Ministère et la Conférence. Le principe de la gestion conjointe a été implanté dans une structure où un Comité de coordination des systèmes d'information chapeaute des comités conjoints de gestion responsables de chacun des systèmes. Le ministère de l'Éducation contribue financièrement aux coûts de développement et de gestion des systèmes dont la Conférence assume la responsabilité de gestion courante.

La Conférence a la responsabilité de gestion courante des systèmes de données sur l'admission et des systèmes de données sur les personnels. Elle réalise depuis la signature du *Protocole* l'enquête sur le personnel enseignant (EPE), qui se situe dans la continuité des travaux faits depuis le début des années 70 dans le cadre de la *Caractérisation des masses salariales* (CMS). Par ailleurs, les travaux se poursuivent en vue de mettre en place un système qui portera sur l'ensemble du personnel des universités. La mise en oeuvre de ce nouveau système est présentement en cours, la plupart des établissements ayant déjà fait une première transmission de rodage.

Le *Comité conjoint de gestion des systèmes relatifs aux personnels*, qui supervise leur développement, est présidé par le vice-recteur aux ressources humaines de l'Université Laval, monsieur Jacques Samson.

Voici donc le neuvième Rapport de l'Enquête sur le personnel enseignant, qui se présente dans une forme analogue à la plupart des précédents : il porte sur une seule année, 1997-98, alors que certains couvraient deux années.

Cette publication de la CREPUQ incorpore les contributions faites au cours des années par les personnes impliquées dans ce dossier, soit Guy Girard, Lorraine Ouellet, Sophie Ducharme et Philippe Prud'homme. L'édition 1997/98 a été mise à jour par Guy Girard et Bruno Génier, respectivement coordonnateur des systèmes d'information de la Conférence des recteurs et responsable de l'EPE à l'informatique.

Le *Rapport de l'enquête sur le personnel enseignant* ne porte que sur les professeurs de carrière, c'est-à-dire les *professeurs-chercheurs* détenant des postes réguliers dans

les universités, qu'ils soient engagés à *temps complet* dans des activités régulières d'enseignement ou de recherche, en *sabbatique* ou en *perfectionnement*. Même si ces personnes sont au coeur des activités d'enseignement et de recherche universitaires du Québec, l'absence des chargés de cours représente une limite que la mise en place du nouveau système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) vise à combler.

Les tableaux et les graphiques présentés dans le *Rapport* visent à décrire les multiples facettes de ce groupe professionnel très diversifié, de même que les principales caractéristiques de leur rémunération. Comme cette diversité contribue à la richesse des établissements d'enseignement supérieur du Québec, on s'interdira de voir derrière les chiffres qui les comparent l'un à l'autre quelque proposition d'uniformisation - ou quelque intention dans ce sens - que ce soit.

Il faut, en terminant, remercier les responsables de l'EPE dans chacun des établissements, grâce à qui la qualité du fichier des données de l'EPE a pu être assurée et le présent *Rapport*, réalisé.

Un fichier d'exploitation des données de l'EPE, validées par la Conférence et corrigées, quand il y avait lieu, par les établissements eux-mêmes, a été transmis au ministère de l'Éducation et, par ce dernier, à Statistique Canada.

Jacques Bordeleau, directeur général

Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec





DESCRIPTION DE L'ENQUÊTE ET PLAN DU RAPPORT

L'Enquête sur le personnel enseignant des universités québécoises (EPE) vise à fournir une description statistique du personnel enseignant régulier à temps complet des universités québécoises¹. Les chargés de cours ne sont pas recensés, ni le personnel enseignant régulier à demi-temps. Cette description prend la forme d'un instantané décrivant la situation au 1er octobre de chaque année, date considérée comme représentative de l'année universitaire, qui s'étend du 1er juin d'une année au 31 mai de l'année suivante.

Le tableau ci-contre donne la liste des éléments qui se retrouvent dans le formulaire de l'Enquête.

On peut regrouper ces éléments en cinq grandes catégories.

Des renseignements **administratifs**, dans le sens où ils sont utilisés dans la gestion de l'Enquête, permettent d'identifier chaque dossier et de le rattacher à un établissement universitaire.

Des renseignements d'ordre général permettent d'établir les principales caractéristiques **socio-démographiques** des professeurs : l'âge (calculé à l'aide des variables mois et année de naissance), le sexe, la citoyenneté et le lieu de naissance. Le titre professionnel permet de distinguer les médecins et les dentistes des autres professeurs.

Des renseignements relatifs à la **formation** permettent de caractériser la scolarisation des professeurs : l'année et le lieu d'obtention de leurs diplômes de premier, deuxième et troisième cycles, de même que les études qu'ils ont poursuivies sans les compléter par l'obtention d'un diplôme.

D'autres renseignements fournissent quelques éléments sur leur **profil de carrière** : le lieu de travail et le secteur d'activité de leur emploi précédent, ainsi que les années d'obtention de chacun des rangs académiques obtenus dans l'établissement actuel.

Le bloc le plus important est fait de renseignements permettant de caractériser l'**emploi** des professeurs au moment de l'enquête : l'unité administrative à laquelle ils sont rattachés, leur principale discipline d'enseignement, leur rémunération (sous trois formes : rémunération annualisée de base, rémunération annualisée totale et rémunération totale versée), leur rang académique, leur statut (temps complet, congé sabbatique ou congé de perfectionnement) et leur classe d'emploi (qui permet d'identifier les personnes qui assument des responsabilités de gestion à l'enseignement et à la recherche).

¹ Pour des raisons de commodité, on utilisera le genre masculin pour référer à l'ensemble des personnes qui composent ce personnel.

Notons que les taux de la rémunération de base et de la rémunération totale sont les taux annualisés en vigueur au 1er octobre. La rémunération totale versée est celle de l'année universitaire précédant celle de l'Enquête.

Le formulaire de l'EPE

Identification

Université

Matricule du dossier individuel

Caractéristiques générales

Année et mois de naissance

Lieu de naissance

Sexe

Citoyenneté

Visa

Titre professionnel

Formation : diplômes et scolarité

Année d'obtention du premier diplôme de 1er cycle

Lieu d'obtention du premier diplôme de 1er cycle

Année d'obtention du premier diplôme de 2ième cycle

Lieu d'obtention du premier diplôme de 2ième cycle

Année d'obtention du premier diplôme de 3ième cycle

Lieu d'obtention du premier diplôme de 3ième cycle

Scolarité sans obtention de diplôme

Profil de carrière

Secteur de l'emploi précédent

Lieu de l'emploi précédent

Année et mois d'obtention du rang 1

Année et mois d'obtention du rang 2

Année et mois d'obtention du rang 3

Année et mois d'obtention du rang 4

Emploi au 1er octobre

Unité administrative de rattachement

Sous-unité administrative de rattachement

Statut d'emploi

Discipline d'enseignement

Classe et titre d'emploi

Rang académique

Taux annualisé de rémunération de base

Taux annualisé de rémunération totale

Rémunération totale versée du 1er juin au 31 mai précédents

Pour faciliter la compréhension des résultats, on apporte dans les paragraphes qui suivent quelques précisions sur certaines variables de l'Enquête.

Professeurs à temps complet, en sabbatique ou en perfectionnement

Parmi les professeurs réguliers à temps complet rémunérés, on en retrouve qui ne sont pas, à la date de



l'enquête, directement engagés dans des activités d'enseignement ou de recherche : il s'agit des professeurs en sabbatique ou en perfectionnement. L'EPE porte aussi sur ces personnes et on pourra noter que l'expression "à temps complet" peut changer de sens en fonction du contexte dans lequel elle est utilisée. Ainsi, lorsqu'on définit la population de l'Enquête, l'expression "professeur régulier à temps complet" inclut les professeurs "en sabbatique" et "en perfectionnement". Cependant, lorsqu'il est important de distinguer les professeurs en sabbatique ou en perfectionnement des autres – et c'est le cas dans la partie de ce Rapport qui traite de rémunération –, parce que les premiers ont une rémunération systématiquement différente de celle des autres, c'est encore l'expression "à temps complet" qui sera utilisée pour distinguer les seconds des premiers.

Enseignement et recherche

Il faut noter en outre que l'Enquête ne permet pas de distinguer entre une catégorie qui serait faite des "professeurs" et une autre qui serait faite des "chercheurs" : l'expression "professeurs-chercheurs" est utilisée de façon systématique dans la documentation relative à l'Enquête. En conséquence, la population de l'EPE inclut certains professeurs-chercheurs qui se consacraient à la recherche à temps complet au moment du relevé, mais exclut tous les "professionnels de recherche".

Le rang académique

Le "rang académique" constitue l'une des variables les plus importantes pour caractériser la situation d'un professeur d'université à un moment donné de sa carrière. De même, les dates correspondant au passage à l'un ou l'autre de ces rangs académiques sont une des meilleures façons de marquer les diverses étapes de la carrière des professeurs. C'est pourquoi un bloc important de variables de l'Enquête y est consacré.

On distingue, en général, quatre rangs académiques à l'université. À la section 1.9, on présente la liste des dénominations précises utilisées dans chacun des établissements et une table de correspondance avec les deux appellations utilisées dans ce Rapport :

rang 1 :	<i>chargé d'enseignement</i>
rang 2 :	<i>adjoint</i>
rang 3 :	<i>agrégé</i>
rang 4 :	<i>titulaire</i>

La table de correspondance de la section 1.9 n'est qu'indicative. Elle n'implique pas l'existence d'une correspondance exacte entre rangs d'un établissement à l'autre. Il faut noter de plus que les rangs d'adjoint,

d'agrégé et de titulaire sont ceux dans lesquels se retrouvent les "professeurs de carrière" au sens propre. Dans les publications de Statistique Canada, les chargés d'enseignement sont regroupés dans une catégorie désignée par l'expression "rang sous les adjoints".

On retrouve aussi des professeurs d'université qui n'ont pas de rang académique et se situent en dehors, si l'on peut dire, de la structure des rangs académiques. Dans les tableaux du présent Rapport, on y réfère avec l'expression "hors rang". Il s'agit par exemple d'artistes qui enseignent dans le domaine des arts, de responsables de la formation pratique dans les programmes de formation des enseignants, ou de chercheurs à temps complet qui ne sont pas engagés dans la carrière académique.

Professeurs et administrateurs

Dans le milieu universitaire, la distinction qui prévaut entre les professeurs qui assument certaines responsabilités de gestion académique et ceux qui n'en assument pas est un peu semblable à celle qui prévaut entre les "professeurs" et les "chercheurs" : ces caractéristiques ne sont pas mutuellement exclusives, bien au contraire. En effet, les directeurs de département, les doyens, les vice-doyens continuent fréquemment d'avoir des activités d'enseignement ou de recherche en même temps qu'ils exercent ces responsabilités de gestion académique. La variable "classe d'emploi" rend compte de ces fonctions.

L'EPE ne recense pas les administrateurs de services (directeurs de bibliothèque, registraires, etc.) ou les administrateurs de niveau supérieur (recteurs et vice-recteurs), sauf pour ceux de ces derniers qui participent à l'enseignement.

Dans le présent Rapport, on utilisera le terme "administrateurs" dans le sens limité qui vient d'être décrit en privilégiant l'expression "professeurs avec fonctions administratives". C'est surtout dans la deuxième partie de ce Rapport que sera utilisée la distinction entre "professeur sans fonction administrative" et "professeur avec fonctions administratives" et cela, en raison des différences entre ces deux groupes en ce qui touche la rémunération, dont on discute ci-après.

Rémunération

L'Enquête comporte trois variables visant à cerner la rémunération : la *rémunération annualisée de base*, la *rémunération annualisée totale* et la *rémunération totale versée* au cours de l'année financière précédant l'enquête. Le concept de rémunération annualisée fait référence au fait que le taux de rémunération est exprimé sur une base annuelle. Le taux déclaré est celui qui était en



vigueur au 1er octobre de l'année du relevé.

Dans les cas où la rémunération annualisée totale diffère de la rémunération annualisée de base, c'est généralement qu'elle inclut les montants accordés à titre de compensation pour l'exercice de fonctions spécifiques, particulièrement de gestion académique.

Quant à la rémunération totale versée, elle résume la séquence des montants versés à un professeur durant l'année financière des universités. Elle peut être inférieure aux taux annualisés - dans le cas d'un décès ou d'une cessation d'emploi par exemple - ou supérieure - dans le cas où la rémunération est ajustée à la hausse après le 1er octobre et est versée jusqu'à la fin de l'année financière. Ce dernier élément, peu utile à l'analyse, ne sera pas traité dans ce Rapport.

Pour la définition complète des éléments recueillis, on consultera le "Manuel des procédures" qui a été fait à l'intention des responsables de l'EPE dans les établissements universitaires.

Pour des demandes particulières, on s'adressera au Secrétariat de la Conférence des recteurs.

Plan du Rapport

Le plan de ce Rapport consiste à présenter, dans une première partie, une revue des caractéristiques socio-démographiques des personnes qui constituent le personnel enseignant des universités du Québec et, dans une deuxième partie, les caractéristiques de la rémunération d'un sous-ensemble homogène de ces personnes.

Première partie

La première partie s'ouvre sur quelques statistiques décrivant l'évolution du nombre global de professeurs et l'évolution comparée du nombre de professeurs masculins et féminins au cours des dix dernières années (avec la section 1.0, qui a été ajoutée dans l'édition 1994/95). La section 1.1 présente par université et par rang un relevé sommaire des effectifs recensés; la section 1.2 une description des regroupements disciplinaires utilisés. On aborde ensuite les thèmes de la formation (section 1.3), de la présence féminine (section 1.4), de la provenance des professeurs (section 1.5), de la structure d'âge (section 1.6), du vieillissement (section 1.7) et des recrues (section 1.8), avant d'entrer plus avant dans l'examen de la composition des effectifs par rang académique (section 1.9).

Deuxième partie

La deuxième partie du Rapport porte sur la description de la rémunération des professeurs.

Dans la première section de cette deuxième partie (2.1), on présente les principales échelles de rémunération en vigueur au premier octobre 1996, telles que convenues entre les établissements et leurs syndicats ou associations de professeurs, là où il s'en retrouve.

Dans les deux sections suivantes, on s'attarde à présenter certaines caractéristiques de sous-ensembles qui seront par la suite mis de côté en raison de leur caractère particulier du point de vue de la rémunération. D'abord, dans la section 2.2, on fait ressortir l'interaction entre les deux principales mesures de rémunération véhiculées par l'enquête, la rémunération annualisée de base et la rémunération annualisée totale, et le concept de classe d'emploi, qui permet de distinguer les professeurs selon qu'ils exercent des fonctions administratives ou non. C'est en effet principalement la prime pour fonction administrative qui constitue la différence entre la rémunération totale et la rémunération de base. On considère aussi rapidement dans la même section l'impact du statut d'emploi sur la rémunération : chez les professeurs en sabbatique et en perfectionnement, la rémunération est une fraction de ce qu'elle est chez les professeurs à temps complet. Ensuite, étant donné la différence de rémunération entre les professeurs qui ont un titre de médecin ou de dentiste d'une part, et ceux qui n'ont pas ces titres professionnels d'autre part, on compare la rémunération de ces deux groupes (section 2.3), avant d'exclure les détenteurs de ces titres professionnels pour faire l'examen plus poussé de la rémunération des autres professeurs.

Cet examen de la rémunération porte sur un groupe "homogène", résultant des exclusions justifiées précédemment et défini à la section 2.4. L'examen est mené dans quatre sections successives : la première (section 2.5) étudie globalement l'évolution des salaires moyens de 1993 à 1997, la deuxième (section 2.6) en fait une présentation par rang et université en octobre 1997. Dans la section 2.7, on présente pour chaque établissement la moyenne et la dispersion des salaires entre le premier et le neuvième déciles. La section 2.8 présente quelques données par secteur disciplinaire; la section 2.9 fait un bref examen de la rémunération des recrues. La dernière section (2.10), introduite elle aussi dans l'édition 1994/95, fait ressortir les changements qu'a connus au cours des 10 dernières années la répartition par groupe d'âge de la masse salariale versée aux professeurs.





PREMIÈRE PARTIE

LES

CARACTÉRISTIQUES

SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

DES

PERSONNES

Les professeurs de carrière — les professeurs-chercheurs à temps complet — recensés dans les universités québécoises au premier octobre 1997 étaient au nombre de 8 144, contre 8629 en 1996/97 et 8 920 en 1995/96, soit deux diminutions annuelles de 3.1 % et de 1.4 % respectivement après le sommet de 9 050 atteint en 1995/96¹, après une dernière augmentation de 1.1 % par rapport à l'année précédente. Dans la section 1.0, on examine l'évolution des effectifs au cours des 10 dernières années.

Il y avait moins de professeurs en 1997 que 10 ans plus tôt, moins de professeures que 3 ans plus tôt. Le niveau des effectifs dans l'ensemble est inférieur à ce qu'il était il y a sept ans.

Malgré cette diminution des effectifs, on n'a pas observé de rajeunissement important dans l'ensemble des effectifs. Tout au plus le vieillissement (voir la section 1.7 pour le détail) a-t-il plafonné : l'âge moyen, passé de 48,2 en 1995/96 à 48,5 l'année suivante, n'augmentait que de 4 centièmes d'année entre octobre 1996 et octobre 1997, variation minime qui disparaît en arrondissant à une décimale.

La proportion des femmes dans les effectifs a, quant à elle, continué de progresser : de 22,2 % qu'elle était en octobre 1995, elle est passée à 22,7 % et à 23,6 % à la même date en 1996 et en 1997. Alors que le nombre d'hommes diminue en valeur absolue depuis 1994, le nombre des femmes a diminué pour la deuxième fois cette année (1997) par rapport à 1996, mais beaucoup moins que chez les hommes, où il est maintenant en dessous du niveau où il était en octobre 1988. Les progrès de la féminisation, dus il y a quelques années à une croissance plus rapide des effectifs féminins, continuent maintenant grâce à une moindre diminution. A la section 1.4, on constatera la variation du taux de féminisation d'un secteur disciplinaire à l'autre.

1 Il s'agit du chiffre définitif : Le rapport de l'EPE pour 1995/96 donnait un chiffre de 8 966. Cet écart s'explique principalement par une erreur dans l'exécution d'un programme d'importation des données transmises, laquelle avait eu pour effet de ne pas intégrer à la base de données quelque 80 nouveaux professeurs de l'Université Laval.

Il y a maintenant presque 80 % des professeurs (précisément 79,8 %) qui détiennent un doctorat : ils étaient 78,2 % en 1995/96 et 79,2 en 1996/97. Cela reflète, comme la féminisation, les caractéristiques des strates les plus jeunes des effectifs professoraux. Il est important d'examiner ce taux par secteur disciplinaire (section 1.3), parce que les exigences à cet égard varient beaucoup d'une discipline à l'autre. Même si on observe une augmentation par rapport à 1995/96 dans tous les secteurs, sauf en médecine où le pourcentage de détenteurs de doctorat est stable, on constate des écarts interdisciplinaires importants entre le 93,9 % (93,7 % en 1995/96) qu'on retrouve dans le domaine des sciences pures et le taux le plus faible de 37,2 % (34,5 % en 1995/96) observé, comme on s'y attend, dans le domaine des arts et en droit.

Ce sont là quelques-unes des constatations présentées dans cette première partie portant sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes recensées dans l'EPE au 1er octobre 1997. On y analyse aussi l'évolution de certaines d'entre elles sur des périodes de cinq (de 1993/94 à 1997/98) ou dix (de 1988/89 à 1997/98) ans. Bon nombre des résultats sont présentés par établissement.



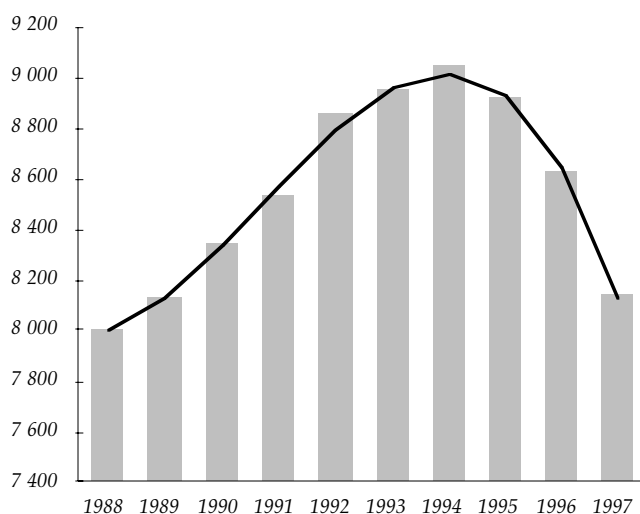
1.0. LES PROFESSEURS DE CARRIÈRE : 1988/89 - 1997/98

Les tableaux et graphiques de cette section illustrent clairement le phénomène évoqué dans la présentation de la première partie, soit le plafonnement des effectifs totaux en 1994, la même année qu'ont plafonné les effectifs masculins, et le plafonnement des effectifs féminins en 1995. Depuis octobre 1994, il y a eu diminution de plus de 906 professeurs de carrière (885 professeurs et 21 professeures) dans les universités québécoises, soit un pourcentage de 10,9 %. C'est un nombre de professeurs plus élevé que celui qu'on retrouve dans le tableau 1.1.1 pour l'Université du Québec à Montréal.

Tableau 1.0.1 Nombre de professeurs de carrière dans les universités québécoises de 1988/89 à 1997/98, selon le sexe

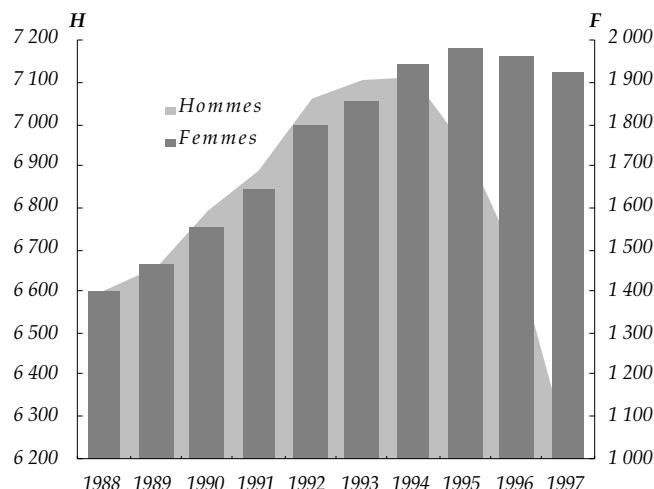
Année	Hommes	Femmes		Total
		Nb	%	
1988	6 606	1 403	17.5	8 009
1989	6 659	1 468	18.1	8 127
1990	6 793	1 554	18.6	8 347
1991	6 887	1 644	19.3	8 531
1992	7 060	1 800	20.3	8 860
1993	7 104	1 850	20.7	8 954
1994	7 109	1 941	21.4	9 050
1995	6 941	1 979	22.2	8 920
1996	6 672	1 957	22.7	8 629
1997	6 224	1 920	23.6	8 144

Graphique 1.0.1 Évolution des effectifs professoraux dans les universités québécoises de 1988/89 à 1997/98



La courbe du graphique 1.0.1 présente un profil en "S" qui fait voir une brève période d'accélération menant à un sommet puis une période de décroissance dans laquelle on est entré maintenant. Une courbe du troisième degré basée sur les observations fait ressortir ce profil.

Graphique 1.0.2 Évolution des effectifs professoraux masculins et féminins de 1988/89 à 1997/98



Pour illustrer l'évolution comparative des effectifs masculins et féminins, on a construit le graphique 1.0.2 avec des ordonnées ayant le même intervalle correspondant à 100 personnes. Ces ordonnées bien sûr coupent l'axe des années à des niveaux différents pour les hommes et pour les femmes. On constate dans ce graphique qu'au cours de la dernière décennie, la croissance des effectifs professoraux s'est d'abord partagée presque à égalité entre hommes et femmes, puis ensuite s'est faite essentiellement du côté des femmes, ce qui a au total assuré un rattrapage important, le taux de féminisation gagnant 6,1 points de pourcentage (de 17,5 à 23,6 %; on y revient à la section 1.4).

Cette diminution importante des effectifs masculins au cours des quatre dernières années, accentuée par la diminution du nombre de femmes entre octobre 1995 et octobre 1997, ramène les effectifs à un niveau juste au-dessus de ce qu'il était il y a huit ans. Sur la période de dix ans représentée ici, le taux de croissance global est de 1,6 %; mais derrière ce chiffre, il y a une croissance de 36,8 % des effectifs féminins contre une baisse de 5,8 % des effectifs masculins.



1.1. LES EFFECTIFS PAR UNIVERSITÉ

La répartition entre les universités des professeurs recensés au 1er octobre 1996 est illustrée au graphique 1.1.1. C'est l'Université du Québec, considérée dans l'ensemble de ses constituantes, qui en regroupe le plus grand nombre : plus de 2 000 professeurs et professeurs, soit 25 % des effectifs totaux. Les professeurs de l'Université de Montréal, avec ses écoles affiliées (U de M+), de Laval et de McGill comptent ensemble pour 57 % du total québécois. L'Université de Sherbrooke et l'Université Concordia ont chacune moins de 10 % des effectifs totaux, 9 % et 8,3 % respectivement.

Le tableau 1.1.1 présente la répartition des effectifs selon l'université et le rang académique. Pour l'ensemble des établissements, c'est le rang le plus élevé, celui des professeurs titulaires, qui regroupe la plus grande part des effectifs, soit 43 %. Un certain nombre de professeurs ne sont pas intégrés à la structure des quatre rangs académiques, surtout à l'Université McGill (*rank below lecturer, outside rank structure*), mais aussi à l'École de technologie supérieure. En ajoutant à ces derniers les chargés d'enseignement, on se retrouve avec un petit groupe de 228 personnes, qui ne représente que 2,8 % du total.

Une analyse plus détaillée de la composition par rang académique est présentée à la section 1.9. On y examine de plus près la différence dans la répartition par rang, d'un établissement à l'autre, l'une des caractéristiques par lesquelles se manifeste le plus la diversité des établissements.

Graphique 1.1.1 Répartition des effectifs entre les établissements, 1997/98

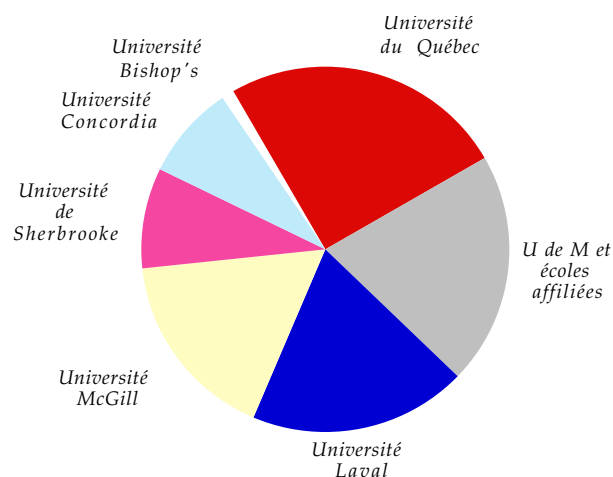


Tableau 1.1.1 Nombre de professeurs à temps complet, selon le rang académique et l'université, 1997/98

	Hors rang	Chargés d'enseignement	Professeurs adjoints	Professeurs agrégés	Professeurs titulaires	Total	en %
Université Laval	18	15	252	445	815	1545	19.0%
U de M et écoles affiliées	5	16	222	598	849	1 690	20.8%
Université de Montréal	5	6	177	462	679	1 329	16.3%
École des H.É.C.		1	29	76	51	157	1.9%
École Polytechnique		9	16	60	119	204	2.5%
Université de Sherbrooke		13	135	266	317	731	9.0%
Université du Québec	15		183	1 025	807	2 030	24.9%
UQAC			20	92	94	206	2.5%
UQAM			59	441	367	867	10.6%
UQTR			41	188	82	311	3.8%
UQAR			9	32	119	160	2.0%
UQAH			17	81	27	125	1.5%
INRS	5		12	54	45	116	1.4%
ÉNAP				29	10	39	0.5%
IAF			2	15	12	29	0.4%
TÉLUQ			7	19	13	39	0.5%
ÉTS	10		3	31	31	75	0.9%
UQAT			13	43	7	63	0.8%
Université Bishop's		3	19	23	54	99	1.2%
Université McGill	29	69	179	575	524	1 376	16.9%
Université Concordia		45	143	336	149	673	8.3%
Ensemble	67	161	1 133	3 268	3 515	8 144	100.0%
Pourcentage	0.8	2.0	13.9	40.1	43.2	100.0	



Dans la partie du haut, le tableau 1.1.2 reprend le précédent pour les effectifs féminins seulement et la partie du bas est faite du pourcentage de ces derniers par rapport aux éléments correspondants dans chaque cellule du tableau 1.1.1. On y voit la variation du taux de

présence féminine selon le rang académique et l'université. La section 1.4 reprend plus en détail d'examen de la présence féminine dans les effectifs professoraux des universités québécoises.

Tableau 1.1.2 Effectifs féminins selon le rang et l'université, 1997/98

	Hors rangs	Chargés d'enseignement	Professeurs adjoints	Professeurs agrégés	Professeurs titulaires	Total
Les nombres						
Université Laval	5	6	91	102	107	311
U de M et écoles affilié	2	7	84	179	129	401
Université de Montréal	2	5	73	153	119	352
École des H.É.C.			8	18	7	33
École Polytechnique		2	3	8	3	16
Université de Sherbroc		8	51	67	27	153
Université du Québec	3		72	283	137	495
UQAC			12	20	6	38
UQAM			25	136	83	244
UQTR			16	43	9	68
UQAR			3	12	19	34
UQAH			6	26	7	39
INRS	1		1	13	5	20
ÉNAP				4	1	5
IAF				3	3	6
TÉLUQ			1	9	4	14
ÉTS	2		2	4		8
UQAT			6	13		19
Université Bishop's		1	9	8	5	23
Université McGill	8	36	69	155	56	324
Université Concordia		20	68	103	22	213
Ensemble	18	78	444	897	483	1 920
Pourcentage du total hommes et femmes						
Université Laval	27,8	40,0	36,1	22,9	13,1	20,1
U de M et écoles affilié	40,0	43,8	37,8	29,9	15,2	23,7
Université de Montréal	40,0	83,3	41,2	33,1	17,5	26,5
École des H.É.C.			27,6	23,7	13,7	21,0
École Polytechnique		22,2	18,8	13,3	2,5	7,8
Université de Sherbroc		61,5	37,8	25,2	8,5	20,9
Université du Québec	20,0		39,3	27,6	17,0	24,4
UQAC			60,0	21,7	6,4	18,4
UQAM			42,4	30,8	22,6	28,1
UQTR			39,0	22,9	11,0	21,9
UQAR			33,3	37,5	16,0	21,3
UQAH			35,3	32,1	25,9	31,2
INRS	20,0		8,3	24,1	11,1	17,2
ÉNAP				13,8	10,0	12,8
IAF				20,0	25,0	20,7
TÉLUQ			14,3	47,4	30,8	35,9
ÉTS	20,0		66,7	12,9		10,7
UQAT			46,2	30,2		30,2
Université Bishop's		33,3	47,4	34,8	9,3	23,2
Université McGill	27,6	52,2	38,5	27,0	10,7	23,5
Université Concordia		44,4	47,6	30,7	14,8	31,6
Ensemble	26,9	48,4	39,2	27,4	13,7	23,6



1.2. LES EFFECTIFS PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE

Parce que c'est autour de cette notion qu'est structurée l'organisation des connaissances, il n'est pas étonnant que la "discipline" soit aussi la notion autour de laquelle les structures administratives des universités ont elles-mêmes été mises en place. Comme bon nombre de professions sont définies en fonction d'une formation disciplinaire précise, on retrouve cette notion dans l'organisation même du marché du travail.

Il en découle aussi que la manière dont les universités se sont développées historiquement, en étendant progressivement leur couverture des champs du savoir, est un important facteur de différenciation et de personnalisation des établissements. À cet égard, le tableau 1.2.4 fait voir comment, au Québec, certaines institutions sont concentrées dans certains champs, alors que d'autres couvrent un éventail plus large de secteurs disciplinaires.

Ceci étant, les personnes qui utilisent des statistiques à des fins de comparaison demandent la plupart du temps que soit prise en compte la dimension disciplinaire afin de s'assurer que les termes des comparaisons soient proportionnés.

Cela n'est pas simple, parce que les frontières entre disciplines ne sont pas étanches. Les programmes universitaires couvrent souvent un éventail de disciplines, quand ils ne sont pas explicitement multidisciplinaires, comme par exemple les programmes spécialisés de formation des maîtres. On retrouve ainsi des enseignements d'une même discipline dans des programmes de facultés ou départements différents.

C'est la recherche d'une solution à ces difficultés qui motive le recours systématique à une table de classification unique des disciplines, comportant des niveaux successifs de regroupement permettant d'aller du plus détaillé au plus général. Au Québec, c'est autour de l'implantation de la table CLARDER et de la définition des secteurs disciplinaires que ce projet a mobilisé le plus de ressources, et la classification retenue ici en est tributaire.

S'agissant des professeurs, on pourrait tenter de les situer dans une catégorie disciplinaire à partir de la discipline dans laquelle ils ont été formés, à partir de la discipline dans laquelle ils dispensent leur enseignement, ou de celle dans laquelle ils effectuent leurs travaux de recherche, ou à partir de la discipline à laquelle est identifiée l'unité administrative à laquelle ils appartiennent. Dans l'Enquête sur le personnel enseignant, deux variables permettent des regroupements disciplinaires : 1) la variable "principale discipline d'enseignement ou de recherche" et 2) la variable "unité ou sous-unité administrative" qui réfère aux départements et aux facultés. Comme c'est au plan des unités organisationnelles que se différencient, le cas

échéant, les pratiques de rémunération, c'est de la deuxième variable qu'on s'est servi pour effectuer les regroupements disciplinaires présentés ci-après.

Mais l'unité ou la sous-unité administrative n'est pas toujours caractérisée par la référence à une discipline. Dans le cas où les professeurs appartenaient à de telles unités, c'est la principale discipline d'enseignement qui a été utilisée pour les rattacher à un secteur disciplinaire, faisant disparaître ainsi le groupe résiduel "non classifiable" qu'on retrouvait dans les rapports précédant celui de 1992. En fait, la majorité de ces professeurs sont ceux qu'on retrouve à la Télé-Université.

Utilisant la discipline caractérisant les unités et les sous-unités administratives et la principale discipline d'enseignement dans les cas résiduels, 11 secteurs disciplinaires ont été formés, correspondant à ceux retenus par le MEQ pour fins de financement. Il faut noter que leur contenu ne correspond pas parfaitement à celui des secteurs que le ministère utilise pour le calcul des coûts moyens disciplinaires, où il tient compte de la répartition disciplinaire des activités offertes par les unités d'enseignement.

Tableau 1.2.1 Répartition des effectifs selon le secteur disciplinaire et selon la méthode d'assignation de la discipline

	Selon l'unité administrative		Selon la discipline d'enseignement		Écart
	Nombre	%	%	Nombre	
Sc. sociales	1 722	21,1	22,0	1 790	-68
Sc. pures	1 411	17,3	17,1	1 395	16
Sc. appliquées	1 167	14,3	14,0	1 140	27
Médecine	939	11,5	10,9	888	51
Administration	820	10,1	9,6	780	40
Éducation	697	8,6	7,8	632	65
Lettres	466	5,7	5,8	470	-4
Arts	331	4,1	4,4	356	-25
Péri-médical	216	2,7	2,5	204	12
Droit	191	2,3	2,5	204	-13
Para-médical	184	2,3	3,4	279	-95
Non classifiable			0,1	6	-6
Ensemble	8 144	100	100	8 144	

Le contenu du tableau 1.2.1 est de nature méthodologique : il donne une mesure des effectifs gagnés ou perdus par chaque "secteur disciplinaire" en fonction de la méthode retenue pour effectuer les regroupements. Dans ce tableau, le regroupement selon l'unité ou la sous-unité administrative est dans la forme amendée décrite ci-dessus.



Au tableau 1.2.2, on présente les chiffres par secteur sur une période de dix ans, de 1988/1989 à 1997/1998. Les

secteurs sont classés en fonction de l'importance numérique décroissante de chacun.

Tableau 1.2.2 Évolution des effectifs professoraux par secteur disciplinaire, 1988/89 à 1997/98

	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97
Sc. sociales	1,695	1,729	1,762	1,775	1,875	1,880	1,900	1,869	1,798	1,722
Sc. pures	1,454	1,472	1,519	1,556	1,603	1,615	1,596	1,582	1,546	1,411
Sc. appliquées	1,034	1,052	1,083	1,140	1,190	1,203	1,250	1,243	1,231	1,167
Médecine	779	811	824	863	880	931	970	958	929	939
Administration	813	823	877	889	926	923	927	880	872	820
Éducation	727	714	726	732	760	774	773	790	754	697
Lettres	533	536	539	541	559	559	561	549	511	466
Arts	379	381	384	390	409	406	404	386	361	331
Péri-médical	203	210	224	224	228	230	232	233	226	216
Droit	195	200	199	203	209	209	212	207	201	191
Para-médical	197	199	210	217	221	224	225	223	200	184
Ensemble	8,009	8,127	8,347	8,531	8,860	8,954	9,050	8,920	8,629	8,144

Deux autres tableaux sont tirés de ce tableau 1.2.2. Le premier, le tableau 1.2.3, présente les taux de croissance dans les différents secteurs. On y constate que, depuis 1993, tous les secteurs ont connu une baisse du nombre absolu des effectifs, sauf celui de la médecine. Il en est de même si on regarde la variation des effectifs entre 1996/97 et 1997/98. Sur quatre ans, la diminution s'est située entre 15 et 20 % dans les secteurs des arts, des lettres et du para-médical; entre 10 et 15 % en sciences pures et en administration. Si on exclut médecine, c'est en sciences appliquées que le nombre de professeurs a le moins diminué.

Le deuxième, le tableau 1.2.4, donne en pourcentage la répartition des effectifs par secteur. Ce tableau est une indication de la part relative des secteurs dans nos universités, du moins telle que mesurée par les effectifs de professeurs de carrière. Cette part est relativement stable, varie très peu d'une année à l'autre. Au cours des cinq dernières années, trois secteurs seulement ont vu leur part relative changer de plus d'un demi-point de pourcentage : la médecine et les sciences appliquées dont la part a gagné 1,13 et 0,89 points de pourcentage respectivement, et le secteur des sciences pures, qui a perdu 71 centièmes de points.

Tableau 1.2.3 Taux de croissance des effectifs professoraux de 1993-94 à 1997-98, par année et sur l'ensemble de la période

	Croissances					
	de 93/94 à 94/95	94/95 à 95/96	95/96 à 96/97	96/97 à 97/98	de 93/94 à 97/98 total	**
Sc. sociales	1,1	-1,6	-3,8	-4,2	-8,4	-2,3
Sc. pures	-1,2	-0,9	-2,3	-8,7	-12,6	-3,0
Sc. appliquées	3,9	-0,6	-1,0	-5,2	-3,0	-0,8
Médecine	4,2	-1,2	-3,0	1,1	0,9	-0,3
Administration	0,4	-5,1	-0,9	-6,0	-11,2	-2,9
Éducation	-0,1	2,2	-4,6	-7,6	-9,9	-2,3
Lettres	0,4	-2,1	-6,9	-8,8	-16,6	-4,5
Arts	-0,5	-4,5	-6,5	-8,3	-18,5	-5,1
Péri-médical	0,9	0,4	-3,0	-4,4	-6,1	-1,5
Droit	1,4	-2,4	-2,9	-5,0	-8,6	-2,3
Para-médical	0,4	-0,9	-10,3	-8,0	-17,9	-5,0
Ensemble	1,1	-1,4	-3,3	-5,6	-9,0	-2,3

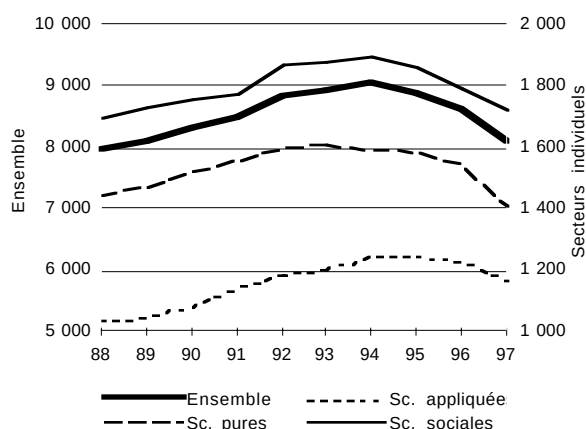
** taux de croissance annuel composé estimé sur l'ensemble de la période

Tableau 1.2.4 Évolution de la répartition sectorielle des effectifs professoraux de 1993-94 à 1997-98, et sommaire des changements sur la période

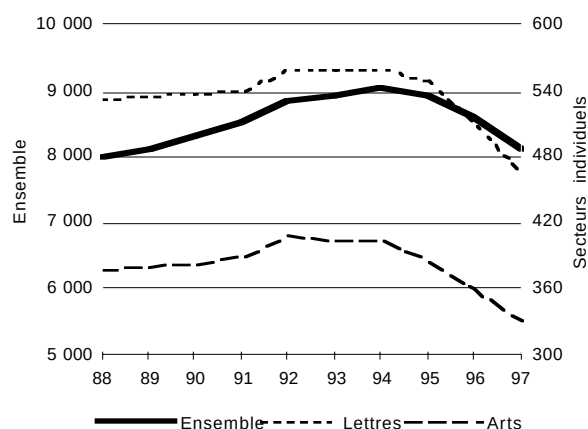
	variation de 93/94				
	1993	1994	1995	1996	1997 à 97/98
Sc. sociales	21,0	21,0	21,0	20,8	21,1
Sc. pures	18,0	17,6	17,7	17,9	17,3
Sc. appliquées	13,4	13,8	13,9	14,3	14,3
Médecine	10,4	10,7	10,7	10,8	11,5
Administration	10,3	10,2	9,9	10,1	10,1
Éducation	8,6	8,5	8,9	8,7	8,6
Lettres	6,2	6,2	6,2	5,9	5,7
Arts	4,5	4,5	4,3	4,2	4,1
Péri-médical	2,6	2,6	2,6	2,6	2,7
Droit	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Para-médical	2,5	2,5	2,5	2,3	2,3



Graphique 1.2.1 De 1988/89 à 1997/98 en sciences sociales, sciences pures et en sciences appliquées



Graphique 1.2.2 De 1988/89 à 1997/98, dans les secteurs des arts et des lettres



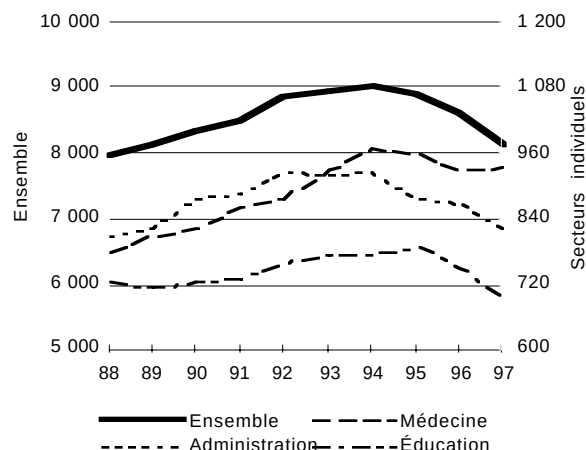
Du tableau 1.2.2 sont tirés les quatre graphiques qui paraissent sur cette page. Ces graphiques présentent l'évolution des effectifs dans différents secteurs d'importance comparable, sur l'arrière-fond de la courbe d'évolution de l'ensemble.

Leur examen permet de visualiser les phénomènes décrits de façon plus abstraite par les chiffres des tableaux précédents. Par exemple, en ce qui concerne la médecine, le tableau 1.2.3 fait voir que les effectifs, passant de 931 à 939, ont cru d'un peu moins de 1 % (0,9) entre 1993 et 1998. Si on se demande comment il se fait que taux de croissance annuel composé présenté dans le même tableau soit un taux négatif de l'ordre de 3 dixième de 1 %, l'examen du graphique fait voir qu'une courbe exponentielle qui passe par les cinq derniers points sera grandement affectée par les chiffres de 1994 et de 1995 et que le résultat donnera une courbe descendante.

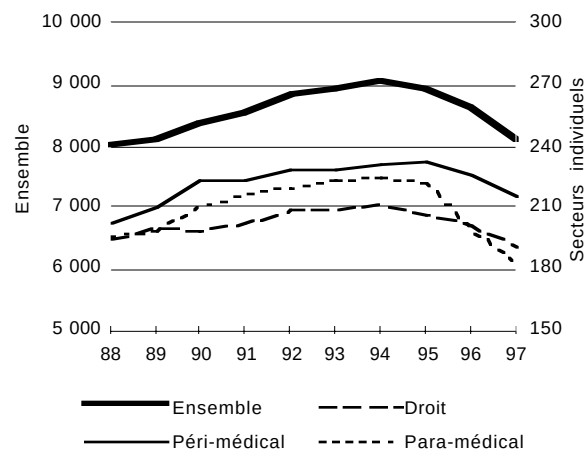
De même, les graphiques donnent une vue rapide de l'évolution comparative des secteurs. On y constate rapidement que le secteur des sciences sociales a eu une évolution très comparable à celle de l'ensemble (1.2.1); que le secteur des lettres (1.2.2) a connu une très faible augmentation au cours de la première moitié de ces dix années, avant de chuter abruptement, de telle sorte que les effectifs s'y retrouvent à un niveau inférieur de 13 % à celui où ils étaient il y a 10 ans.

Les données sectorielles donnent une autre mesure de l'ampleur de la décroissance des effectifs décrite à la section 1.0. De l'ordre de 900 professeurs, on a déjà comparé cette décroissance à la disparition de l'UQAM, dont les effectifs sont de cet ordre; mais ici, en regardant les chiffres par secteur, on peut dire que le phénomène de la décroissance des effectifs que les universités québécoises ont connue depuis 1994, ça correspond quantitativement à l'amputation de tout le secteur de la médecine, ou de tout le secteur de l'administration...

Graphique 1.2.3 De 1988/89 à 1997/98 en sciences de l'éducation, en administration et en médecine



Graphique 1.2.4 De 1988/89 à 1997/98, dans les secteurs du droit, du péri et du para-médical



Pour terminer cette section, deux tableaux présentent la carte de la spécialisation disciplinaire des établissements universitaires au Québec, sous la forme d'une répartition des effectifs par secteur dans chaque université.

Au tableau 1.2.5, le secteur disciplinaire est défini selon le rattachement aux unités d'enseignement ou de recherche.

Les concentrations disciplinaires, comme celles des écoles affiliées à l'Université de Montréal, de l'ÉNAP et de l'Institut Armand-Frappier, y paraissent clairement. On y identifie aussi aisément les quatre universités où on retrouve une Faculté de Médecine, et l'importance relative qu'occupent les effectifs professoraux de ces facultés dans le total de l'établissement correspondant.

Tableau 1.2.5 Répartition des professeurs à temps complet par université et secteur disciplinaire défini selon l'unité administrative, 1997/98

	Méd.	Péri.	Para.	Sc. pures	Sc. appl.	Sc. soc.	Éduc.	Admin.	Arts	Lettres	Droit	Ens.
Les nombres												
Laval	178	53	35	279	290	312	113	101	38	96	50	1 545
U de M+	179	147	79	269	275	327	90	155	47	75	47	1 690
U de M	179	147	79	233	83	306	90	43	47	75	47	1 329
HÉC				15	9	21		112				157
Poly				21	183							204
U de S	210		12	136	76	113	104	45	5		30	731
U du Q	19		17	358	233	544	259	349	92	126	33	2 030
UQAC				31	36	48	33	30		28		206
UQAM				135	62	285	86	125	79	62	33	867
UQTR			9	66	29	74	51	49	10	23		311
UQAR			7	31	8	37	29	37	3	8		160
UQAH					10	33	35	47				125
INRS				72	14	29	1					116
ÉNAP								39				39
IAF	19			10								29
TÉLUQ			1	4	4	12	8	6		4		39
ÉTS				9	64	1				1		75
UQAT					6	25	16	16				63
Bishop's				16	3	39	3	16	8	14		99
McGill	353	16	41	251	190	197	84	59	49	105	31	1 376
Concordia				102	100	190	44	95	92	50		673
Ensemble	939	216	184	1 411	1 167	1 722	697	820	331	466	191	8 144
Les pourcentages												
Laval	11.5	3.4	2.3	18.1	18.8	20.2	7.3	6.5	2.5	6.2	3.2	100.0
U de M+	10.6	8.7	4.7	15.9	16.3	19.3	5.3	9.2	2.8	4.4	2.8	100.0
U de M	13.5	11.1	5.9	17.5	6.2	23.0	6.8	3.2	3.5	5.6	3.5	100.0
HÉC				9.6	5.7	13.4		71.3				100.0
Poly				10.3	89.7							100.0
U de S	28.7		1.6	18.6	10.4	15.5	14.2	6.2	0.7		4.1	100.0
U du Q	0.9		0.8	17.6	11.5	26.8	12.8	17.2	4.5	6.2	1.6	100.0
UQAC				15.0	17.5	23.3	16.0	14.6		13.6		100.0
UQAM				15.6	7.2	32.9	9.9	14.4	9.1	7.2	3.8	100.0
UQTR			2.9	21.2	9.3	23.8	16.4	15.8	3.2	7.4		100.0
UQAR			4.4	19.4	5.0	23.1	18.1	23.1	1.9	5.0		100.0
UQAH					8.0	26.4	28.0	37.6				100.0
INRS				62.1	12.1	25.0	0.9					100.0
ÉNAP								100.0				100.0
IAF	65.5			34.5								100.0
TÉLUQ			2.6	10.3	10.3	30.8	20.5	15.4		10.3		100.0
ÉTS				12.0	85.3	1.3				1.3		100.0
UQAT					9.5	39.7	25.4	25.4				100.0
Bishop's				16.2	3.0	39.4	3.0	16.2	8.1	14.1		100.0
McGill	25.7	1.2	3.0	18.2	13.8	14.3	6.1	4.3	3.6	7.6	2.3	100.0
Concordia				15.2	14.9	28.2	6.5	14.1	13.7	7.4		100.0
Ensemble	11.5	2.7	2.3	17.3	14.3	21.1	8.6	10.1	4.1	5.7	2.3	100.0



Au tableau 1.2.6, le secteur est établi en fonction de la discipline d'enseignement ou de recherche du professeur. Ce tableau permet de faire ressortir des contributions disciplinaires que l'information fournie

par le rattachement à l'unité administrative ne permet pas de faire apparaître, comme dans le secteur des lettres à l'Université de Sherbrooke ou en arts à l'UQAC.

Tableau 1.2.6 Répartition des professeurs à temps complet par université et secteur disciplinaire défini selon la discipline d'enseignement, 1997/98

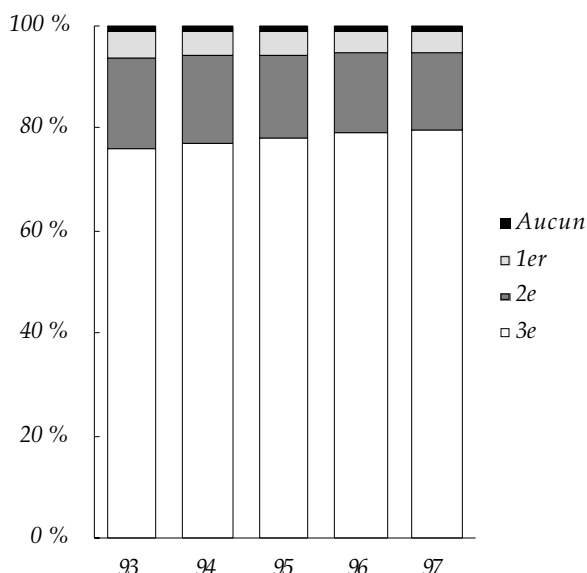
	Méd.	Péri.	Para.	Sc. pures	Sc. appl.	Sc. soc.	Éduc.	Admin.	Arts	Lettres	Droit	Inconnu	Ens.
Les nombres													
Laval	140	48	58	327	242	349	84	106	48	90	53		1 545
U de M+	203	132	100	242	274	337	90	139	47	78	48		1 690
U de M	203	132	100	203	83	303	90	43	47	78	47		1 329
HÉC				14	12	34		96			1		157
Poly				25	179								204
U de S	204	1	13	127	84	98	90	54	5	24	31		731
U du Q	29	3	39	337	251	553	251	294	114	116	40	3	2 030
UQAC	2		4	38	27	45	29	30	9	20	2		206
UQAM		2	2	121	68	292	94	111	86	55	33	3	867
UQTR	5		13	54	37	86	45	40	11	19	1		311
UQAR			7	28	17	38	23	33	3	11			160
UQAH			8	6	8	21	34	38	4	4	2		125
INRS	1	1	1	65	20	27	1						116
ÉNAP					2	13	1	21			2		39
IAF	19			10									29
TÉLUQ			1	4	4	12	8	6		4			39
ÉTS				9	64	1				1			75
UQAT	2		3	2	4	18	16	15	1	2			63
Bishop's				16	3	39	3	16	8	14			99
McGill	312	20	69	260	186	228	67	61	48	93	32		1 376
Concordia				86	100	186	47	110	86	55		3	673
Ensemble	888	204	279	1 395	1 140	1 790	632	780	356	470	204	6	8 144
Les pourcentages													
Laval	9.1	3.1	3.8	21.2	15.7	22.6	5.4	6.9	3.1	5.8	3.4		100.0
U de M+	12.0	7.8	5.9	14.3	16.2	19.9	5.3	8.2	2.8	4.6	2.8		100.0
U de M	15.3	9.9	7.5	15.3	6.2	22.8	6.8	3.2	3.5	5.9	3.5		100.0
HÉC				8.9	7.6	21.7		61.1			0.6		100.0
Poly				12.3	87.7								100.0
U de S	27.9	0.1	1.8	17.4	11.5	13.4	12.3	7.4	0.7	3.3	4.2		100.0
U du Q	1.4	0.1	1.9	16.6	12.4	27.2	12.4	14.5	5.6	5.7	2.0	0.1	100.0
UQAC	1.0		1.9	18.4	13.1	21.8	14.1	14.6	4.4	9.7	1.0		100.0
UQAM		0.2	0.2	14.0	7.8	33.7	10.8	12.8	9.9	6.3	3.8	0.3	100.0
UQTR	1.6		4.2	17.4	11.9	27.7	14.5	12.9	3.5	6.1	0.3		100.0
UQAR			4.4	17.5	10.6	23.8	14.4	20.6	1.9	6.9			100.0
UQAH			6.4	4.8	6.4	16.8	27.2	30.4	3.2	3.2	1.6		100.0
INRS	0.9	0.9	0.9	56.0	17.2	23.3	0.9						100.0
ÉNAP					5.1	33.3	2.6	53.8			5.1		100.0
IAF	65.5			34.5									100.0
TÉLUQ			2.6	10.3	10.3	30.8	20.5	15.4		10.3			100.0
ÉTS				12.0	85.3	1.3				1.3			100.0
UQAT	3.2		4.8	3.2	6.3	28.6	25.4	23.8	1.6	3.2			100.0
Bishop's				16.2	3.0	39.4	3.0	16.2	8.1	14.1			100.0
McGill	22.7	1.5	5.0	18.9	13.5	16.6	4.9	4.4	3.5	6.8	2.3		100.0
Concordia				12.8	14.9	27.6	7.0	16.3	12.8	8.2		0.4	100.0
Ensemble	10.9	2.5	3.4	17.1	14.0	22.0	7.8	9.6	4.4	5.8	2.5	0.1	100.0



1.3. LE NIVEAU DE FORMATION

Le pourcentage que représentent les détenteurs de doctorat dans l'ensemble des effectifs fait partie des indicateurs de la qualité du corps professoral et de la formation que les établissements sont en mesure d'offrir avec ces ressources. Ici, comme dans le cas de la présence féminine sur lequel on présente quelques chiffres à la section suivante, il faut multiplier les points de vue pour bien juger à la fois de la situation actuelle et des transformations en cours.

Graphique 1.3.1 Évolution de la répartition des professeurs selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, 1993/94 à 1997/98



Ainsi, lorsqu'on jette un coup d'oeil au graphique 1.3.1, où paraît la répartition des professeurs selon leur diplôme le plus élevé, l'évolution favorable de la part des détenteurs de doctorat est perceptible, mais peu spectaculaire : de 75,9 % qu'il était en 1993/94, le pourcentage de professeurs détenant un doctorat a gagné depuis lors 3,9 points de pourcentage pour atteindre 79,8 % en 1997/98. Ce gain illustre la poursuite soutenue d'une progression dans le niveau général de la formation des professeurs des universités québécoises, dans tous les établissements (tableau 1.3.1)

Mais si on se donne une perspective plus longue et qu'on regarde de plus près, à l'aide du graphique 1.3.2, on constate que le pourcentage des détenteurs et détentrices de doctorat a augmenté de près de 10 points de pourcentage dans les universités québécoises au cours des dix dernières années pour une amélioration de cet "indice de qualité du corps

professoral" de l'ordre de près de 15 %.

Tableau 1.3.1 Évolution du pourcentage de détenteurs de doctorat selon l'université, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Laval</i>	81,0	82,6	83,8	84,9	86,1
<i>U de M+</i>	78,9	79,8	81,2	81,5	82,2
<i>U de M</i>	81,3	81,7	82,3	82,8	83,2
<i>HÉC</i>	60,9	64,6	67,5	68,9	72,0
<i>Poly</i>	75,9	78,4	83,6	82,5	83,3
<i>U de S</i>	72,4	72,6	74,1	74,6	76,2
<i>U du Q</i>	69,9	72,1	73,6	75,5	76,9
<i>UQAC</i>	66,1	67,9	68,7	69,4	67,5
<i>UQAM</i>	74,8	76,8	78,2	80,0	80,7
<i>UQTR</i>	71,3	73,5	74,9	77,0	80,7
<i>UQAR</i>	63,6	64,1	64,5	67,3	69,4
<i>UQAH</i>	56,5	56,8	60,2	59,2	60,0
<i>INRS</i>	95,8	96,2	96,9	96,7	98,3
<i>ÉNAP</i>	36,0	40,4	42,0	59,2	64,1
<i>IAF</i>	97,3	97,2	97,1	97,1	96,6
<i>TÉLUQ</i>	56,3	73,7	83,3	78,9	84,6
<i>ÉTS</i>	58,8	65,0	65,8	68,8	73,3
<i>UQAT</i>	30,8	34,3	40,6	40,3	47,6
<i>Bishop's</i>	63,0	62,7	61,1	61,4	63,6
<i>McGill</i>	80,1	79,5	80,1	80,8	80,3
<i>Concordia</i>	72,6	74,3	74,7	74,2	72,8
<i>Ensemble</i>	75,9	77,0	78,2	79,1	79,8

Ce pourcentage varie beaucoup selon le secteur disciplinaire : il s'étend sur une plage de presque 60 points de pourcentage, entre le secteur des sciences pures et celui des arts et du droit (tableau 1.3.2).

Graphique 1.3.2 Évolution du pourcentage des détenteurs et détentrices de doctorat, de 1988/89 à 1997/98

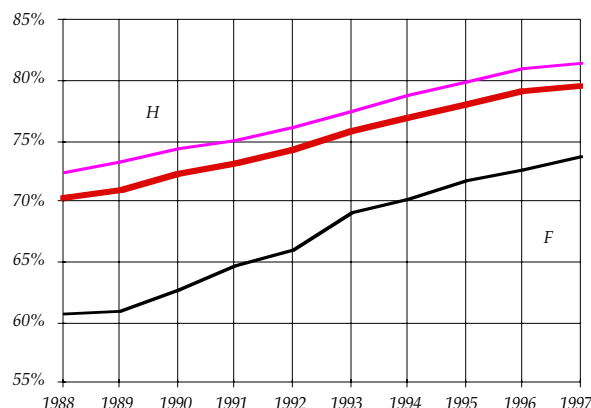


Tableau 1.3.2 Détenteurs de doctorat selon le secteur disciplinaire et l'université, 1997/98

Les nombres

	Méd.	Péri.	Para.	Sc. pures	Sc. appl.	Sc. soc.	Éduc.	Admin.	Arts	Lettres	Droit	Ens.
Laval	164	23	22	269	270	270	103	89	9	85	27	1 331
U de M+	169	78	52	259	207	316	85	116	24	72	11	1 389
U de M	169	78	52	232	50	296	85	37	24	72	11	1 106
HÉC				8	6	20		79				113
Poly				19	151							170
U de S	162		4	119	66	92	84	23	3		4	557
U du Q	19		5	327	183	456	205	203	35	108	20	1 561
UQAC				27	29	33	23	7		20		139
UQAM				125	40	252	79	95	33	56	20	700
UQTR			2	60	24	67	44	31	2	21		251
UQAR			2	27	6	30	20	18		8		111
UQAH					9	21	24	21				75
INRS				72	14	27	1					114
ÉNAP								25				25
IAF	19			9								28
TÉLUQ			1	4	4	11	7	3		3		33
ÉTS				3	51	1						55
UQAT					6	14	7	3				30
Bishop's				14		30	2	2	5	10		63
McGill	243	7	26	247	168	188	68	41	23	85	9	1 105
Concordia				90	90	160	32	57	24	37		490
Ensemble	757	108	109	1 325	984	1 512	579	531	123	397	71	6 496

Les pourcentages par rapport au total paraissant au tableau 1.2.5

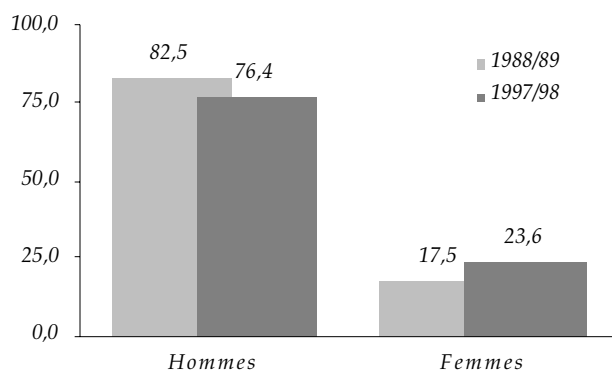
Laval	92.1	43.4	62.9	96.4	93.1	86.5	91.2	88.1	23.7	88.5	54.0	86.1
U de M+	94.4	53.1	65.8	96.3	75.3	96.6	94.4	74.8	51.1	96.0	23.4	82.2
U de M	94.4	53.1	65.8	99.6	60.2	96.7	94.4	86.0	51.1	96.0	23.4	83.2
HÉC				53.3	66.7	95.2		70.5				72.0
Poly				90.5	82.5							83.3
U de S	77.1		33.3	87.5	86.8	81.4	80.8	51.1	60.0		13.3	76.2
U du Q	100.0		29.4	91.3	78.5	83.8	79.2	58.2	38.0	85.7	60.6	76.9
UQAC				87.1	80.6	68.8	69.7	23.3		71.4		67.5
UQAM				92.6	64.5	88.4	91.9	76.0	41.8	90.3	60.6	80.7
UQTR			22.2	90.9	82.8	90.5	86.3	63.3	20.0	91.3		80.7
UQAR			28.6	87.1	75.0	81.1	69.0	48.6		100.0		69.4
UQAH					90.0	63.6	68.6	44.7				60.0
INRS				100.0	100.0	93.1	100.0					98.3
ÉNAP								64.1				64.1
IAF	100.0			90.0								96.6
TÉLUQ			100.0	100.0	100.0	91.7	87.5	50.0		75.0		84.6
ÉTS				33.3	79.7	100.0						73.3
UQAT					100.0	56.0	43.8	18.8				47.6
Bishop's				87.5		76.9	66.7	12.5	62.5	71.4		63.6
McGill	68.8	43.8	63.4	98.4	88.4	95.4	81.0	69.5	46.9	81.0	29.0	80.3
Concordia				88.2	90.0	84.2	72.7	60.0	26.1	74.0		72.8
Ensemble	80.6	50.0	59.2	93.9	84.3	87.8	83.1	64.8	37.2	85.2	37.2	79.8



1.4. LA PRÉSENCE FÉMININE

Les graphiques 1.4.1 et 1.4.2 illustrent par contraste la problématique de la présence féminine dans les effectifs professoraux des universités québécoises.

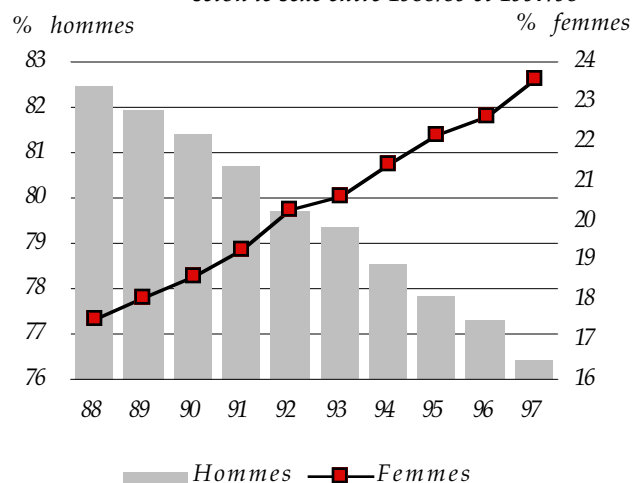
Graphique 1.4.1 Part des hommes et des femmes dans les effectifs en 1988/89 et en 1997/98



Alors que le premier fait ressortir que la présence massive des hommes caractérise encore le milieu de travail des professeurs d'université, le deuxième fait voir qu'une très nette progression de la présence féminine s'est produite au cours des dix dernières années avec une grande régularité.

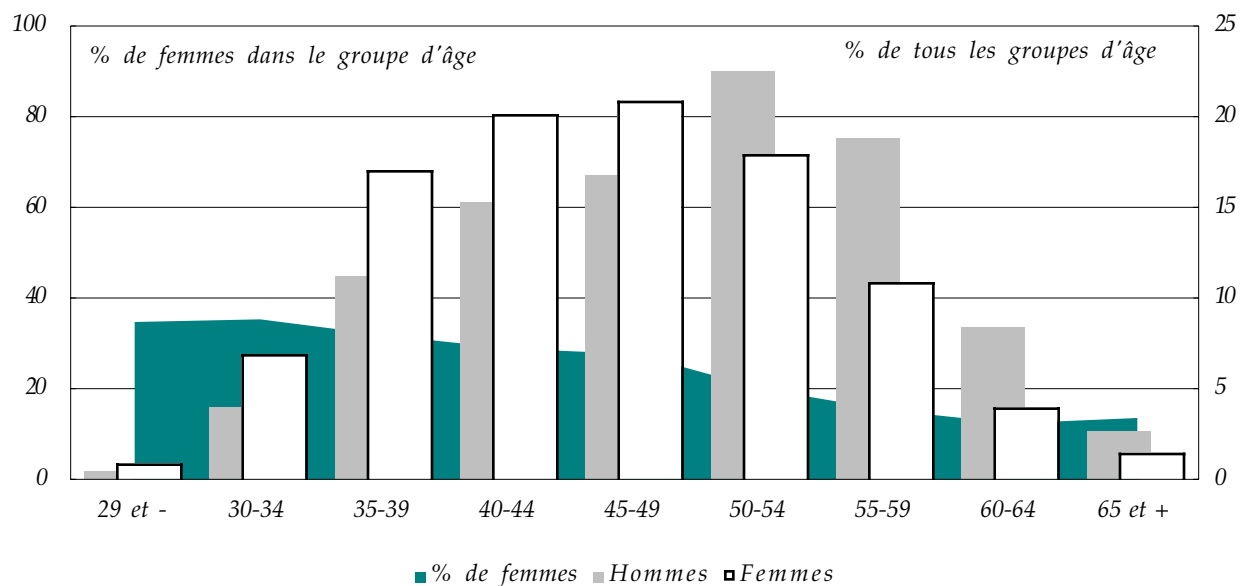
Les transformations en cours en ce qui a trait à la présence féminine chez les professeurs d'université se reflètent dans la structure d'âge.

Graphique 1.4.2 Évolution de la répartition des effectifs selon le sexe entre 1988/89 et 1997/98



Au graphique 1.4.3, on présente comparativement la structure d'âge des effectifs masculins et féminins. L'arrière-fond donne une mesure de la présence féminine dans chaque groupe d'âge où on voit décroître le niveau de la présence féminine à mesure qu'on se déplace vers les groupes d'âge les plus vieux. On y constate que les groupes d'âge les plus jeunes comprennent proportionnellement plus de personnes chez les femmes que chez les hommes. C'est à la cinquantaine que la situation relative se renverse.

Graphique 1.4.3 Proportion de femmes par catégorie d'âge et pyramide des effectifs selon le sexe, 1997/98



Les chiffres d'où est tiré le graphique 1.4.3 paraissent dans le tableau ci-dessous.



Tableau 1.4.1 Pourcentage de femmes par groupe d'âge et structure comparée, 1997/98

	% de femmes	Structure d'âge	
		Hommes	Femmes
Moins de 30 ans	34,8	0,5	0,8
de 30 à 34 ans	35,2	3,9	6,9
de 35 à 39 ans	31,8	11,2	17,0
de 40 à 44 ans	29,0	15,2	20,2
de 45 à 49 ans	27,9	16,7	20,9
de 50 à 54 ans	19,7	22,5	17,9
de 55 à 59 ans	15,1	18,8	10,8
de 60 à 64 ans	12,5	8,4	3,9
65 ans et plus	13,8	2,7	1,4

Cette différenciation très claire de la présence féminine selon les groupes d'âge fait que l'âge moyen des femmes est de 46,0 contre 49,3 chez les hommes. Elle se manifeste aussi dans des différences entre la présence féminine dans les rangs académiques auxquels les professeurs accèdent après plusieurs années d'expérience, comme on le verra à la section 1.9.

La présence féminine se caractérise aussi par l'importance des écarts qu'on peut observer d'un secteur disciplinaire à l'autre, comme on peut le constater au tableau ci-dessous, où paraissent aussi les chiffres de 1993/94 et 1995/96. On y constate néanmoins que la présence féminine a augmenté dans tous les secteurs sans exception.

Tableau 1.4.2 Pourcentage des effectifs féminins dans les secteurs, 1993/94, 1995/96 et 1997/98

	1993		1995		1997	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Para-médical	171	76,3	170	76,2	142	77,2
Lettres	199	35,6	206	37,5	188	40,3
Arts	138	34,0	139	36,0	128	38,7
Éducation	240	31,0	263	33,3	256	36,7
Droit	54	25,8	58	28,0	58	30,4
Sc. sociales	430	22,9	448	24,0	441	25,6
Administration	176	19,1	185	21,0	178	21,7
Péri-médical	40	17,4	51	21,9	45	20,8
Médecine	155	16,6	175	18,3	194	20,7
Sc. pures	171	10,6	178	11,3	167	11,8
Sc. appliquées	76	6,3	106	8,5	123	10,5
Ensemble	1 850	20,7	1 979	22,2	1 920	23,6

Dans le secteur des sciences appliquées, le gain de 4,2 points de pourcentage, à partir d'un niveau de 6,3 %, apparaît remarquable, et porte à penser que les gains de la féminisation ont été d'autant plus considérables qu'il y avait plus de chemin à parcourir. D'où l'idée de la présentation qu'on retrouve au tableau 1.4.3.

Les taux de croissance annuels moyens observés au cours de la période 1993/94 à 1997/98 ont été calculés pour les effectifs féminins et les secteurs ont été triés selon l'ordre décroissant de ce taux. On met en parallèle le niveau de féminisation en 1996 et le rang occupé par le secteur à l'égard de la féminisation. Ce tableau confirme la tendance générale évoquée, voulant que ce soit dans les secteurs où la féminisation était la moins avancée qu'on a observé les taux de croissance des effectifs féminins les plus élevés. Mais cette hypothèse est infirmée pour le secteur des sciences pures, où les effectifs féminins ont chuté malgré qu'il se situe au 10^e rang en termes de féminisation.

Tableau 1.4.3 Taux de croissance des effectifs selon le secteur disciplinaire et le sexe, de 1993/94 à 1997/98

	Taux de croissance annuels moyens de 1993 à 1997		Féminisation en 1997	
	Femmes	Hommes	Taux	Rang
Sc. appliquées	12,6	-0,8	10,5	11
Médecine	5,4	-0,3	20,7	9
Péri-médical	3,3	-1,5	20,8	8
Éducation	1,3	-2,3	36,7	4
Droit	1,3	-2,3	30,4	5
Sc. sociales	0,4	-2,3	25,6	6
Administration	0,3	-2,9	21,7	7
Sc. pures	-0,2	-3,0	11,8	10
Arts	-1,6	-5,1	38,7	3
Lettres	-1,7	-4,5	40,3	2
Para-médical	-4,6	-5,0	77,2	1
Ensemble	0,8	-2,3		

Notons, pour compléter cette section, que, si le pourcentage de détenteurs de doctorat est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, il y a trois secteurs (péri-médical, administration et arts) où ce n'est pas le cas, comme on peut le voir au tableau 1.4.4.

Tableau 1.4.4 Pourcentage de détenteurs de doctorat par secteur disciplinaire et sexe en 1997/98

	Femmes	Hommes	Écart	Rang*
Sciences pures	92,2	94,1	-1,9	10
Sciences sociales	82,8	89,5	-6,8	6
Lettres	81,9	87,4	-5,5	2
Sciences appliquées	80,5	84,8	-4,3	11
Éducation	80,5	84,6	-4,1	4
Médecine	77,3	81,5	-4,2	9
Administration	65,7	64,5	1,2	7
Péri-médical	55,6	48,5	7,0	8
Para-médical	52,1	83,3	-31,2	1
Arts	41,4	34,5	6,9	3
Droit	32,8	39,1	-6,3	5
Ensemble	73,8	81,6	-7,9	

* Rang du secteur quant au taux de féminisation.



1.5. PROVENANCE ET ANTÉCÉDENTS DE CARRIÈRE

Différentes variables de l'EPE permettent, avec une précision cependant limitée par des faiblesses qui sont précisées plus loin, de répondre à la question de savoir d'où viennent les professeurs des universités québécoises. La première permet d'établir où ils étaient avant d'enseigner à l'université, en termes de statut par rapport à la main-d'œuvre et de secteur d'activité dans le cas de ceux qui étaient en emploi; les autres sont des variables à connotation géographique identifiant les lieux de naissance, de l'emploi précédent ou d'obtention des diplômes. On présente dans cette section deux tableaux qu'on peut tirer de l'EPE sur ce thème.

Tableau 1.5.1 Répartition en pourcentage des effectifs selon le secteur de l'emploi précédent, 1997/98

	Établ. d'ens.	Étudiant	Public	Privé	Autres	Total
Laval	56,3	21,0	15,4	2,5	4,7	100
U de M+	55,2	21,8	5,5	16,9	0,6	100
U de S	53,3	27,4	10,6	2,9	5,8	100
U du Q	58,6	15,7	13,2	7,5	5,0	100
Bishop's	81,4	7,2	4,1	6,2	1,0	100
McGill	51,9	31,2	9,6	4,3	3,0	100
Concordia	71,2	16,3	3,4	4,3	4,9	100
Ensemble	57,8	21,5	11,0	5,5	4,1	100

On constate au tableau 1.5.1 que près de 80 % des effectifs semblent ne pas être passés directement des études à l'enseignement universitaire, puisqu'ils ont travaillé ailleurs qu'à l'université où ils sont déclarés. La mobilité interuniversitaire peut avoir réduit le pourcentage de ceux qui seraient passés directement des études à un emploi de professeur, puisque quelqu'un qui l'aurait fait et aurait ensuite changé d'université

apparaîtrait ici comme ayant travaillé dans un établissement d'enseignement.

En ce qui a trait à l'origine géographique, le tableau 1.5.2 présente séparément pour les universités francophones et pour les universités anglophones la répartition des effectifs selon trois dimensions significatives à cet égard : le lieu de naissance, le lieu d'obtention du premier diplôme universitaire et le lieu d'obtention du diplôme le plus élevé. Cette présentation fait ressortir à la fois l'importance des immigrants dans l'ensemble des effectifs, et le phénomène des études à l'étranger.

On peut en effet estimer qu'il y a un solde migratoire favorable au Canada quand la proportion pour une autre région diminue entre la naissance et le premier diplôme alors qu'elle augmente pour le Canada. On peut de même estimer que l'on est en présence d'études à l'étranger quand la proportion que représente le Canada diminue entre le premier et le dernier diplôme. Suivant ce raisonnement, la proportion des professeurs des universités francophones qui ont poursuivi à l'étranger leurs études semble plus élevée du côté francophone que du côté anglophone, mais cet énoncé doit être nuancé en raison, pour ces dernières, de la différence entre le nombre de professeurs dont on connaît le lieu d'obtention du premier diplôme universitaire et le nombre de ceux dont on connaît le lieu de naissance (voir la note au bas du tableau 1.5.2).

L'Afrique et l'Asie sont des régions qui ont été drainées plutôt que des régions d'études à l'étranger : les professeurs qui y sont nés les ont quittées pour commencer ou finir leurs études universitaires ailleurs.

Tableau 1.5.2 Répartition en pourcentage des effectifs selon la provenance géographique, 1997/98

	Universités anglophones			Universités francophones			Toutes universités		
	Nais- sance	premier diplôme	dernier	Nais- sance	premier diplôme	dernier	Nais- sance	premier diplôme	dernier
Canada	44,3	53,3	49,9	74,3	78,6	66,6	71,3	72,0	62,2
États-Unis	15,3	19,2	32,5	1,9	2,3	12,4	3,2	6,7	17,7
Ailleurs en Amérique	1,8	1,4	0,6	1,5	1,0	0,1	1,5	1,1	0,2
France	2,8	1,6	2,1	6,7	7,6	12,8	6,3	6,0	10,0
Royaume-Uni	8,4	7,3	8,1	1,1	0,9	2,3	1,8	2,6	3,8
Belgique		0,5	0,3	2,0	2,0	1,6	1,8	1,6	1,3
Ailleurs en Europe	10,0	5,6	4,2	5,5	4,3	3,7	5,9	4,6	3,8
Afrique	3,4	1,5	0,1	4,2	1,7	0,2	4,1	1,6	0,1
Asie	13,0	8,5	1,5	2,8	1,7	0,3	3,8	3,5	0,6
Autres pays	1,1	1,2	0,8	0,2	0,1	0,1	0,2	0,4	0,3
Nb pour calcul du %	653	2 109	2 118	5 992	5 941	5 945	6 645	8 050	8 063
Inconnu ou manquant*	1 495	39	30	4	55	51	1 499	94	81

* Les observations manquantes quant au lieu de naissance incluent la totalité des données de l'Université McGill où cette donnée n'est pas disponible.



1.6. L'ÂGE DES PROFESSEURS

Au recensement de 1997/98, l'âge moyen des professeurs d'université avait augmenté de seulement 4 centièmes d'années par rapport à l'année précédente et se maintenait donc à 48,5 ans. Plus de 65 % des effectifs avaient 45 ans ou plus. Le graphique 1.6.1 illustre l'évolution de la pyramide d'âge des professeurs entre 1993/94 et 1997/98. On y constate un déplacement marqué vers les groupes d'âge plus élevés.

Entre le recensement des années 1993/94 et 1997/98, l'ensemble du corps professoral québécois a vieilli d'un an, soit en moyenne de 2,5 dixièmes d'an par année. Les tableaux 1.6.1 et 1.6.2 présentent l'évolution de l'âge moyen au cours des cinq dernières années par université et par secteur respectivement.

Graphique 1.6.1 Répartition des effectifs professoraux par groupe d'âge, 1993/94 à 1997/98 et pyramide d'âge en 1993/94, 1993/94 et 1997/98

	1993		1994		1995		1996		1997	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Inconnu	1									
29 ans et -	84	0,9	75	0,8	58	0,7	52	0,6	46	0,6
30-34	696	7,8	654	7,2	558	6,3	449	5,2	378	4,6
35-39	1 208	13,5	1 209	13,4	1 177	13,2	1 139	13,2	1 027	12,6
40-44	1 434	16,0	1 426	15,8	1 410	15,8	1 352	15,7	1 336	16,4
45-49	1 711	19,1	1 681	18,6	1 586	17,8	1 528	17,7	1 442	17,7
50-54	1 756	19,6	1 789	19,8	1 807	20,3	1 810	21,0	1 744	21,4
55-59	1 119	12,5	1 199	13,2	1 252	14,0	1 322	15,3	1 376	16,9
60-64	718	8,0	754	8,3	777	8,7	728	8,4	599	7,4
65 ans et +	227	2,5	263	2,9	295	3,3	249	2,9	196	2,4
Ensemble	8 954		9 050		8 629		8 629		8 144	

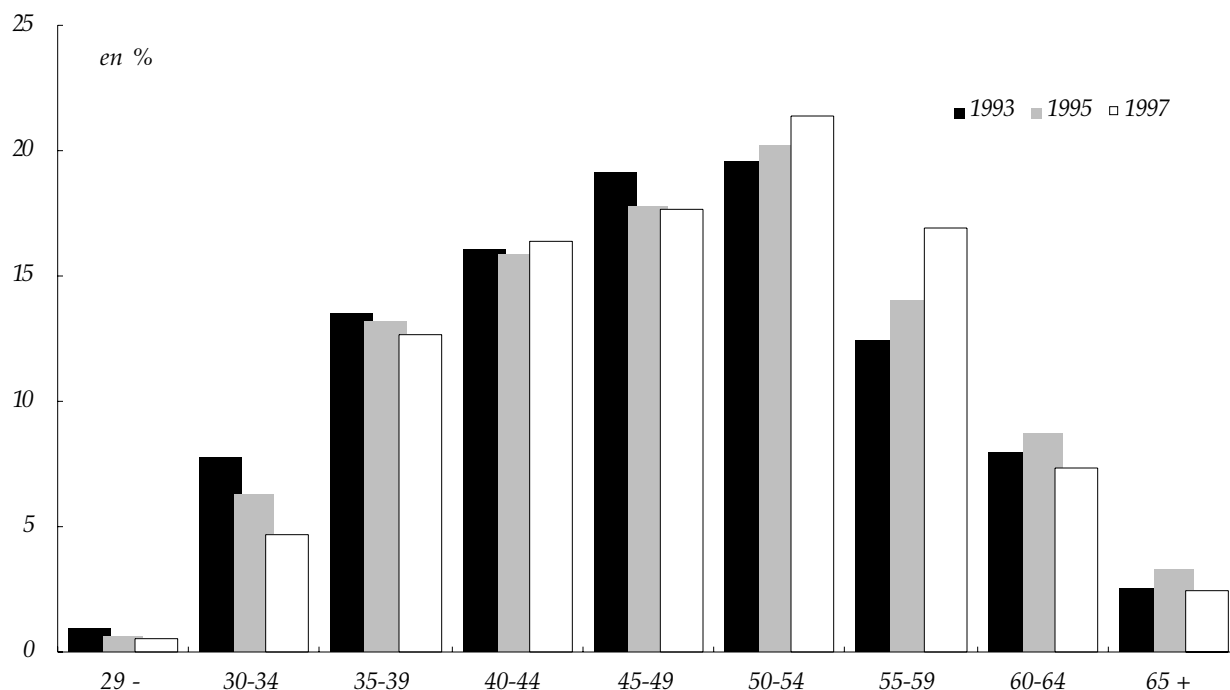


Tableau 1.6.1 Âge moyen par université, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997	Indice
McGill	47,6	47,9	48,2	48,6	49,2	101
U de M+	47,9	48,0	48,4	48,9	48,9	101
U de M	48,3	48,5	48,9	49,4	49,2	101
Poly	47,0	46,9	47,0	47,8	48,4	100
HÉC	44,8	44,9	46,1	46,6	46,8	97
Concordia	49,0	49,4	50,3	49,5	48,6	100
Laval	48,2	48,4	48,6	48,5	48,5	100
Bishop's	46,2	47,1	48,1	47,5	48,5	100
U du Q	46,3	46,9	47,5	48,1	48,1	99
ÉNAP	48,9	49,1	49,7	50,5	49,7	103
UQAM	47,1	47,6	48,4	48,8	49,3	102
UQAC	47,2	48,0	48,6	49,4	49,2	101
INRS	45,3	46,5	47,3	48,4	48,2	99
UQAH	45,6	46,2	46,8	47,2	47,5	98
UQAR	45,2	45,6	46,3	46,9	47,2	97
UQTR	46,4	47,0	47,2	47,7	46,8	96
IAF	47,5	47,6	48,8	47,4	46,2	95
TÉLUQ	44,3	44,0	45,0	45,4	46,1	95
UQAT	43,3	43,6	44,0	45,7	45,0	93
ÉTS	41,2	42,4	43,0	43,6	44,2	91
U de S	46,4	46,6	46,9	47,0	47,1	97
Ensemble	47,5	47,8	48,2	48,5	48,5	100

On constate ci-dessus qu'en 1997/98, l'écart dépasse 2 ans entre l'établissement — identifié au niveau des 7 regroupements institutionnels — où l'âge moyen est le plus élevé (McGill) et celui où il est le plus bas (Sherbrooke). Cet écart passe à près de 5,5 ans si on considère tous les établissements, et c'est alors à l'intérieur de l'Université du Québec qu'on retrouve les observations extrêmes : c'est à l'ÉTS qu'on observe l'âge moyen le plus bas et l'ÉNAP le plus élevé.

On peut observer aussi dans ce tableau que l'âge moyen n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années. Ces augmentations ont été de 36, 42, 22 et 4 centièmes d'une année à l'autre au cours de la période;

celles des deux dernières années sont en dessous de la moyenne de 26 centièmes par année. Il y a depuis deux ans un ralentissement du vieillissement, mais pas encore rajeunissement global.

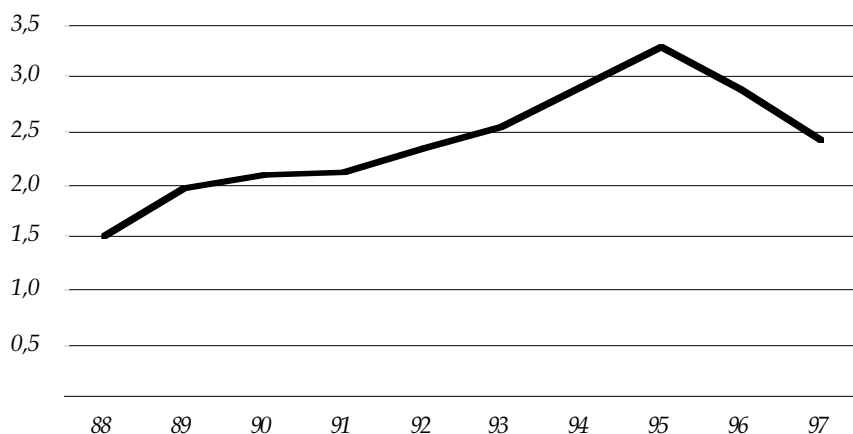
Tableau 1.6.2 Âge moyen par secteur disciplinaire, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997	Écart 93-97
Éducation	49,1	49,5	50,1	50,5	50,2	1,1
Arts	49,2	49,8	50,4	49,9	49,9	0,7
Lettres	49,7	49,9	50,3	50,2	49,7	0,1
Sc. sociales	48,1	48,5	49,0	49,2	49,4	1,3
Sc. pures	47,6	48,1	48,3	48,6	48,6	1,0
Médecine	47,7	47,6	48,2	48,4	48,5	0,8
Droit	46,1	46,7	47,4	47,7	48,2	2,1
Administration	45,4	45,7	46,4	46,9	47,2	1,8
Sc. appliquées	46,0	46,3	46,6	46,8	47,0	0,9
Péri-médical	46,0	46,1	45,6	46,5	46,3	0,2
Para-médical	45,0	45,3	45,9	46,1	46,0	0,9
Ensemble	47,5	47,8	48,2	48,5	48,5	1,0

Si on jette un coup d'oeil dans les secteurs, on ne constate nulle part de rajeunissement sur l'ensemble de la période; seulement quelques-unes des variations annuelles du tableau 1.6.2 sont négatives : deux fois en lettres et dans le péri-médical; une fois dans quelques autres secteurs. Le secteur dans lequel l'âge moyen a augmenté le plus est celui du droit, où il est passé de 46,1 à 48,2 en cinq ans.

Un phénomène auquel s'intéressent ceux qui sont préoccupés par le vieillissement est celui de l'augmentation des effectifs de professeurs âgés. Le graphique 1.6.2 fait voir en détail comment la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus a évolué de 1987 à 1996. On constate depuis deux ans une diminution du pourcentage des effectifs de 65 ans et plus, et c'est là le facteur déterminant du ralentissement du vieillissement.

Graphique 1.6.2 Évolution du pourcentage des effectifs de 65 ans et plus de 1988/89 à 1997/98



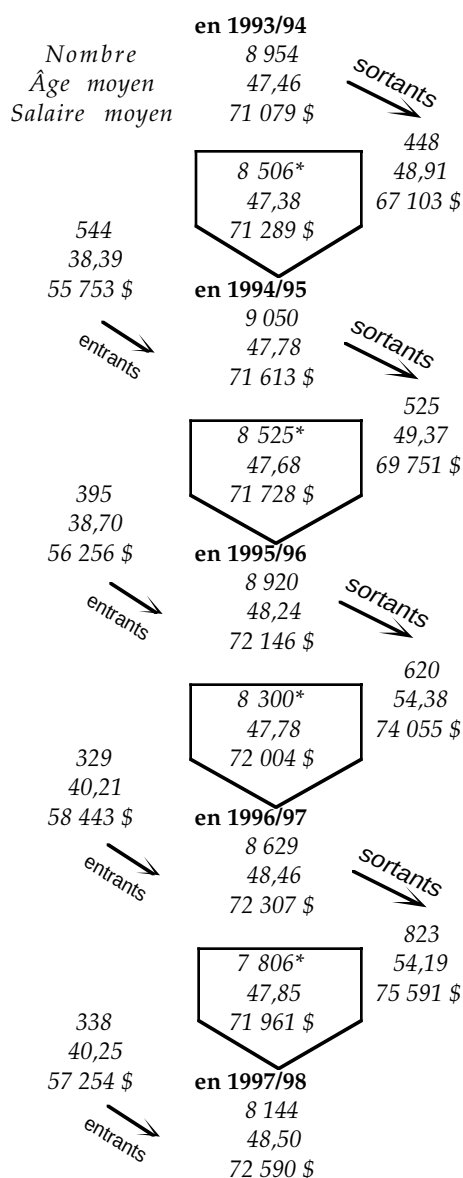
	Nb	%
88	121	1,5
89	160	2,0
90	174	2,1
91	181	2,1
92	208	2,3
93	227	2,5
94	263	2,9
95	295	3,3
96	249	2,9
97	196	2,4



1.7. LE VIEILLISSEMENT DE 1993/94 À 1997/98

Puisque ce sont essentiellement les départs et les entrées qui font que l'ensemble du corps professoral ne vieillit pas au même rythme que les personnes, d'un an par année, on ne peut pas poser le problème du vieillissement du corps professoral sans poser en même temps celui de son renouvellement par le jeu des départs et de l'embauche.

Tableau 1.7.1 Nombre et âge moyen des effectifs et des flux à l'entrée et à la sortie entre 1993/94 et 1997/98



* Effectifs restant en poste.

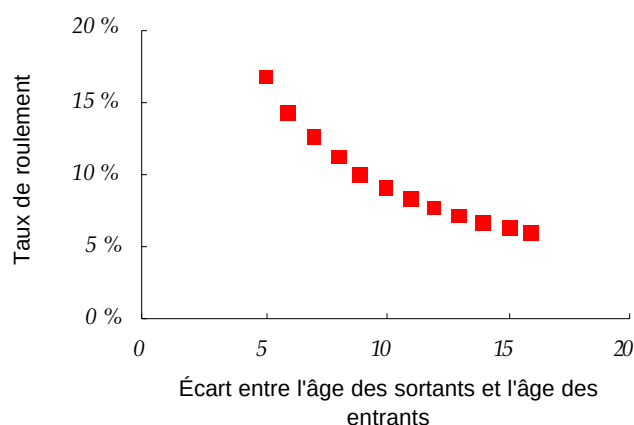
Le rythme de vieillissement au cours des quatre transitions précédant 1997/98 s'est situé en moyenne à 2,6 dixièmes d'an, comme il a été mentionné à la section précédente. Le tableau 1.7.1 révèle que c'est seulement lors des deux dernières transitions que l'âge moyen des

sortants s'est situé nettement au-dessus de celui des professeurs restant en place et que l'écart entre leur âge moyen et celui des entrants s'est élargi. Le graphique 1.7.2, de la page suivante, illustre la répartition par catégorie d'âge des trois groupes.

Pour analyser la variation de l'âge moyen, deux paramètres principaux peuvent être mis en évidence plus clairement si on suppose qu'il n'y a pas de croissance des effectifs : le taux de roulement – défini comme le pourcentage que représentent les sortants dans les effectifs de l'année de base – et la différence d'âge moyen entre les entrants et les sortants.

En effet, comme les effectifs qui demeurent en poste vieillissent d'un an, leur contribution à l'augmentation de l'âge moyen est d'une fraction d'année, égale au pourcentage qu'ils représentent dans la population (ou 1 moins le taux de roulement). À cette première composante s'en ajoute une autre, généralement négative, obtenue en faisant le produit du taux de roulement par la différence entre l'âge moyen des entrants et celui des sortants. Pour certaines combinaisons entre taux de roulement et écart d'âge entrant-sortant, l'âge moyen reste stable au cours du temps : par exemple, quand le taux de roulement est de 10 % et que les entrants ont en moyenne 9 ans de moins que les sortants. Dans ce cas en effet, une augmentation de 90 % d'un an est compensée par une diminution de 10 % de neuf ans. Le graphique 1.7.1 représente cette combinaison avec quelques autres.

Graphique 1.7.1 Combinaisons entre taux de roulement et écarts d'âge entrants-sortants pour maintenir un âge moyen constant



Lorsqu'il y a croissance des effectifs, l'analyse doit faire entrer en ligne de compte le poids des entrants et des sortants dans l'année de base et dans l'année finale. À la page suivante, une note technique décrit comment agissent ces diverses composantes (les âges moyens et les poids des entrants, des sortants et de ceux qui restent



en poste) sur le résultat final qui est la variation de l'âge moyen des effectifs d'une année à l'autre. Au tableau 1.7.2, on mesure, sur la période de 1993/94 à 1997/98, la contribution au vieillissement annuel des trois composantes identifiées dans la note technique.

Tableau 1.7.2 Composantes de l'évolution de l'âge moyen, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
Âge moyen					
Ensemble	47,46	47,78	48,24	48,46	48,50
Restant en poste	47,38	47,68	47,78	47,85	
Entrants		38,39	38,70	40,21	40,25
Sortants	48,92	49,37	54,38	54,19	
Entrants-sortants		-10,53	-10,68	-14,16	-13,95
En poste-sortants	-1,53	-1,69	-6,59	-6,34	
Poids					
Restant en poste		94,0%	95,6%	96,2%	95,8%
Entrants		6,0%	4,4%	3,8%	4,2%
Sortants	5,0%	5,8%	7,0%	9,5%	
Écart sortants-entrants		-1,0%	1,4%	3,1%	5,4%
Composantes du vieillissement entre t-1 et t					
1) Poids des stables		0,940	0,956	0,962	0,958
2) Écart d'âge					
entrants-sortants		-0,633	-0,473	-0,540	-0,579
en poste-sortants		0,015	-0,023	-0,207	-0,342
Vieillessement total		0,323	0,460	0,215	0,038

Le graphique 1.7.2 vise à comparer les répartitions par âge des entrants et des sortants avec celle des professeurs restés en poste entre 1996/97 et 1997/98. L'échelle est dix fois moindre pour les effectifs restés en poste (95,8 %), dont la répartition est en arrière-fond. Au premier plan paraît la répartition par âge des entrants en 1997/98, de même que celle des sortants de 1996/97.

Note sur les composantes du vieillissement

L'âge est calculé au 1er octobre de chaque année sur la base des variables "mois de naissance" et "année de naissance". Il est mesuré en années entières. L'identification des entrants et des sortants est faite en comparant les numéros d'identification des dossiers entre les fichiers des cinq années prises deux à deux. Il y a parmi les entrants quelques personnes qui reviennent dans le système après avoir été absentes de la déclaration faite par l'université l'année précédente, dans le cas par exemple d'un congé sans solde, d'un congé de maternité ou d'un congé de maladie.

Les entrants sont caractérisés dans l'année où ils arrivent (t), les sortants l'année précédente (t-1); ceux qui sont en poste peuvent l'être dans l'une ou l'autre.

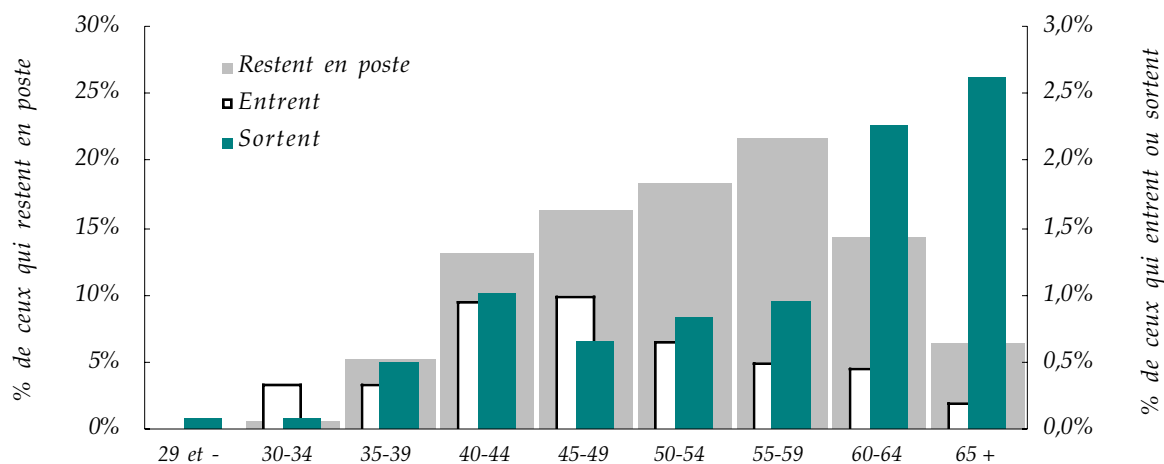
La différence entre les âges moyens (A) observés pour l'ensemble des effectifs entre deux années successives (t-1 et t) peut être fractionnée en trois composantes qui isolent les écarts d'âge moyen et les écarts de poids (w) entre les entrants (e), les sortants (s) et ceux qui restent en poste (r) :

- 1) le poids en t de ceux qui restent (la proportion qu'ils constituent dans le total en t) et ont vieilli d'un an (w_r^t),
- 2) l'écart entre l'âge moyen des entrants (A_e^t) et celui des sortants (A_s^{t-1}), pondéré par le poids des entrants (w_e^t) et
- 3) l'écart entre l'âge moyen de ceux qui sont restés en poste (A_r^{t-1}) et celui des sortants (A_s^{t-1}), pondéré par la différence entre le poids des sortants (w_s^{t-1}) et le poids des entrants (w_e^t).

Utilisant les définitions données, on a, algébriquement :

$$A^t - A^{t-1} = w_r^t + (A_e^t - A_s^{t-1})w_e^t + (A_r^{t-1} - A_s^{t-1})(w_s^{t-1} - w_e^t)$$

Graphique 1.7.2 Répartition des professeurs par catégorie d'âge selon qu'ils restent en poste, qu'ils entrent ou qu'ils sortent entre 1996/97 et 1997/98



1.8. LES RECRUES DE 1993/94 À 1997/98

Les universités sont en concurrence avec d'autres employeurs pour l'embauche des professeurs. Afin de jeter un éclairage sur le recrutement, la présente section vise à examiner les caractéristiques des professeurs qui ont été embauchés au cours des cinq dernières années¹. Dans la deuxième partie du *Rapport*, une section (2.8) présente les caractéristiques de leur rémunération. Dans les tableaux 1.8.4, 1.8.5, 1.8.6 et 1.8.8, les données sont agglomérées par groupe de deux années consécutives, en raison des petits nombres.

Tableau 1.8.1 Répartition des recrues, selon le lieu du premier diplôme obtenu, 1993/94 à 1997/98

	*	1993	1994	1995	1996	1997
Canada	%	70,8	70,9	68,6	77,8	71,7
États-Unis	%	6,7	7,0	7,9	5,8	7,5
France	%	5,5	2,9	5,5	4,4	4,0
Royaume-uni	%	3,6	2,1	1,4	1,3	0,4
Ailleurs Europe	%	5,2	9,1	5,2	2,2	5,8
Ailleurs	%	8,3	8,1	11,4	8,4	10,6
Total	Nb	421	385	290	225	226
Inconnu ou sans diplôme	Nb	9	5	4	6	7
Grand total	Nb	430	390	294	231	233

Le tableau 1.8.1 fait voir une diminution importante du nombre de recrues, de 430 en 1993/94 à un niveau d'une faiblesse sans précédent de 231 et 233 personnes en 1996/97 et 1997/98, et, de façon relativement stable sur la période, on note que plus de deux recrues sur trois ont obtenu leur premier diplôme au Canada.

Tableau 1.8.2 Activités antérieures des recrues, 1993/94 à 1997/98

	*	1993	1994	1995	1996	1997
Établ. d'ens.	%	67,4	62,6	72,1	57,6	66,0
Étudiant	%	14,6	11,0	15,7	20,8	15,6
Public	%	8,0	19,1	5,8	12,0	6,4
Indust., comm.	%	5,4	5,7	3,5	6,4	6,4
Autres	%	4,6	1,6	2,9	3,2	5,7
Total	Nb	261	246	172	125	141
Inconnu	Nb	169	144	122	106	92
Grand total	Nb	430	390	294	231	233

Au tableau 1.8.2, on note, qu'en 1997/98, 15,6 % des recrues² étaient aux études durant l'année précédant leur engagement, ce qui ne diffère pas du chiffre observé (21,5 %) chez le personnel en place (voir tableau 1.5.1). Par ailleurs, la très grande majorité des recrues travaillaient auparavant dans un établissement d'enseignement dans une proportion très différente (66,0 % contre 57,8 %) de celle qu'on observe pour les professeurs en place.

Au tableau 1.8.3, on note qu'en 1997/98, 25,5 % des recrues provenaient de l'extérieur du Canada.

Tableau 1.8.3 Lieu d'exercice de l'activité antérieure des recrues, 1993/94 à 1997/98

	*	1993	1994	1995	1996	1997
Canada	%	71,2	74,2	71,7	76,4	74,5
États-Unis	%	19,8	15,9	18,8	15,7	15,6
France	%	1,7	2,0	3,1	0,8	2,8
Royaume-uni	%	2,8	2,4	4,2	0,8	3,5
Ailleurs Europe	%	3,1	3,6	1,6	1,6	1,4
Ailleurs	%	1,4	2,0	0,5	4,7	2,1
Total	Nb	288	252	191	127	141
Inconnu	Nb	142	138	103	104	92
Grand total	Nb	430	390	294	231	233

Le tableau 1.8.4 fait voir certains changements dans la structure de l'embauche : la proportion de professeurs recrutés au rang d'adjoint a diminué à l'avantage du rang de chargé d'enseignement. Alors que ce dernier était au début de la période en troisième place, selon son importance en pourcentage, après le rang d'agrégé, il est maintenant à la deuxième. Quant à l'importance des agrégés parmi les recrues, elle peut s'expliquer par le fait que des personnes ayant changé d'établissement sont vues comme des recrues dans l'EPE, l'identification unique des personnes se faisant au niveau de chaque établissement.

Tableau 1.8.4 Répartition des recrues par rang, 1991 à 1996

	1992 et 1993	1994 et 1995	1996 et 1997
Hors rang	4,9	6,3	8,8
Ch. d'enseignement	8,7	10,7	16,2
Adjoint	70,3	66,8	61,6
Agrégé	13,5	12,7	12,1
Titulaire	2,5	3,5	1,3

¹ Ces recrues se distinguent des entrants, dont on a parlé à la section précédente, par le fait que les entrants incluent quelques professeurs qui se sont absentés temporairement (congé sans solde, de maladie ou de maternité).

² Cette information n'est pas disponible pour l'Université de Montréal, l'UQTR, la majorité des recrues de l'Université de Sherbrooke et de l'UQAM et le tiers des recrues de l'Université Laval.



Pour les années 1996/97 et 1997/98 — toujours regroupées en raison des petits nombres, les secteurs médecine, administration et para-médical s'avèrent ceux dans lesquels le recrutement a été le plus important en termes relatifs (tableau 1.8.5).

Tableau 1.8.5 *Proportion des recrues sur le total des effectifs, selon le secteur disciplinaire, de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98*

	1992 et		1994 et		1996 et	
	1993		1995		1997	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Médecine	112	6,2	77	4,0	71	3,8
Péri-médical	21	4,6	22	4,7	13	2,9
Para-médical	22	4,9	26	5,8	15	3,9
Sc. pures	145	4,5	113	3,6	67	2,3
Sc. appliquées	150	6,3	94	3,8	58	2,4
Sc. sociales	203	5,4	148	3,9	84	2,4
Éducation	64	4,2	50	3,2	35	2,4
Administration	92	5,0	69	3,8	66	3,9
Arts	44	5,4	30	3,8	21	3,0
Lettres	49	4,4	45	4,1	29	3,0
Droit	8	1,9	10	2,4	5	1,3
Ensemble	910	5,1	684	3,8	464	2,8

Le tableau 1.8.6 révèle que les nouveaux professeurs détiennent un doctorat dans une proportion inférieure, mais pas de beaucoup, à celle des professeurs en place (près de 67 % contre près de 80 %).

Tableau 1.8.6 *Poids des détenteurs de doctorat chez les recrues de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98, et dans les effectifs totaux en 1997/98, par secteur disciplinaire*

	Recrues		Effectifs totaux en 1997/98
	en 1992 et 1993	en 1994 et 1995	
	en 1996 et 1997	en 1997/98	
Médecine	79,5	70,1	80,6
Péri-médical	66,7	54,5	50,0
Para-médical	31,8	50,0	59,2
Sc. pures	89,7	97,3	93,9
Sc. appliquées	81,3	83,0	84,3
Sc. sociales	74,4	80,4	87,8
Éducation	70,3	72,0	83,1
Administration	44,6	52,2	64,8
Arts	29,5	30,0	37,2
Lettres	75,5	80,0	85,2
Droit	25,0	20,0	37,2
Ensemble	71,5	73,8	79,8

L'âge moyen des professeurs embauchés entre 1993/94 et 1997/98 oscille autour de 37 ans (tableau 1.8.7). En 1997/98, l'âge moyen des recrues était de 37,4 ans, soit 11,1 ans de moins que les professeurs en place, en moyenne.

Tableau 1.8.7 *Âge moyen des recrues, selon le secteur disciplinaire de 1993/94 à 1997/98 et âge moyen des effectifs en 1997/98*

	Effectifs totaux en 1997				
	1993	1994	1995	1996	1997
Médecine	35,8	36,0	37,3	37,8	36,2
Péri-médical	35,1	31,8	35,1	35,0	38,5
Para-médical	35,1	37,4	37,4	36,4	33,3
Sc. pures	34,9	35,8	36,3	38,4	35,3
Sc. appliquées	34,2	34,8	34,1	33,6	36,8
Sc. sociales	36,2	38,0	36,6	37,3	36,5
Éducation	39,4	40,3	40,7	41,1	40,0
Administration	37,2	36,5	38,8	38,1	40,0
Arts	38,9	38,3	39,5	43,4	40,8
Lettres	35,6	36,2	38,0	38,4	36,6
Droit	35,3	38,2	33,0	32,5	41,3
Ensemble	36,0	36,8	36,8	37,5	37,4

Le tableau 1.8.8 est probablement celui qui décrit le mieux la dynamique du progrès de la présence des femmes au sein du corps professoral des universités québécoises : tant que la part des femmes chez les recrues est plus grande que leur représentation au sein des effectifs totaux, la féminisation ne peut qu'augmenter.

Tableau 1.8.8 *Poids des effectifs féminins chez les recrues de 1990/91 et 1990-91 à 1994/95 et 1997/98 et dans les effectifs totaux en 1997/98, par secteur disciplinaire*

	Recrues		Effectifs totaux en 1997/98
	en 1992 et 1993	en 1994 et 1995	
	en 1996 et 1997	en 1997/98	
Médecine	25,0	32,5	20,7
Péri-médical	19,0	54,5	20,8
Para-médical	86,4	65,4	77,2
Sc. pures	21,4	23,9	11,8
Sc. appliquées	12,7	23,4	10,5
Sc. sociales	40,9	37,2	25,6
Éducation	43,8	52,0	36,7
Administration	32,6	34,8	21,7
Arts	61,4	56,7	38,7
Lettres	51,0	57,8	40,3
Droit	37,5	70,0	30,4
Ensemble	32,6	37,7	23,6



1.9. LE RANG ACADÉMIQUE

En abordant, dans cette section, l'examen de la répartition par rang académique, on passe de l'analyse des caractéristiques socio-démographiques générales à celle de caractéristiques plus spécifiques à la vie universitaire. L'entrée au rang d'adjoint, puis le passage à celui d'agrégé, puis à celui de titulaire, marquent les grandes étapes de la carrière du professeur d'université et cela, suivant une progression qui s'étend sur une période de temps relativement longue. Il n'est alors pas étonnant que l'âge apparaisse comme important dans l'analyse de la rémunération, puisque cette dernière est fonction de l'appartenance à un rang et de l'expérience du professeur dans ce rang, et que la promotion d'un rang à l'autre n'est pas indépendante de cette dernière. Cette section est donc une sorte de transition vers la deuxième partie, puisque le rang académique est la première chose à prendre en compte dans la description de la rémunération des professeurs.

Même si les politiques de promotion diffèrent d'un établissement à l'autre, on observe partout au Québec, selon une tradition propre aux universités nord-américaines, une structure relativement comparable comportant quatre rangs académiques, auxquels on référera ultérieurement par un numéro. Au tableau 1.9.4,

on fait état des appellations données aux rangs académiques dans chacun des établissements.

Le tableau 1.9.1 présente la répartition des professeurs par rang académique dans chaque établissement et dans l'ensemble, avec l'âge moyen dans chaque rang. On notera l'ampleur des écarts entre l'établissement où on retrouve la plus forte proportion de titulaires et celui où elle est la plus faible : 32,4 points de pourcentage si on fait la comparaison au niveau des 7 grands regroupements; si on la fait pour le détail des établissements, on constate que c'est parmi les constituantes de l'Université du Québec que se retrouvent les extrêmes à cet égard, entre l'UQAR et l'UQAT, entre lesquelles on observe un écart de 63,3 points de pourcentage dans la part des effectifs que représentent les professeurs titulaires. Ce tableau révèle aussi un écart de presque neuf (8,7) ans entre les âges moyens aux rangs 2 et 3 et d'environ 6 ans entre les âges moyens aux rangs 3 et 4. Le fait que les professeurs hors rang et les chargés d'enseignement soient plus âgés que les adjoints fait bien voir que les carrières des professeurs peuvent suivre des cheminements parallèles selon qu'elles débutent ou non au rang d'adjoint.

Tableau 1.9.1 Répartition en pourcentage et âge moyen selon le rang académique et l'université, 1997/98

	Hors rangs		Chargés d'enseignement		Professeurs adjoints		Professeurs agrégés		Professeurs titulaires		Total (100 %)
	Âge	%	Âge	%	Âge	%	Âge	%	Âge	%	
Université Laval	37.0	1.2	38.4	1.0	38.3	16.3	46.6	28.8	53.2	52.8	48.5
U de M et écoles affiliées	42.2	0.3	42.4	0.9	38.3	13.1	46.7	35.4	53.3	50.2	48.9
Université de Montréal	42.2	0.4	37.8	0.5	38.6	13.3	46.8	34.8	53.8	51.1	49.2
École des H.É.C.			50.0	0.6	37.0	18.5	47.5	48.4	51.3	32.5	46.8
École Polytechnique			44.7	4.4	37.9	7.8	45.0	29.4	51.9	58.3	48.4
Université de Sherbrooke			34.6	1.8	38.4	18.5	45.2	36.4	53.0	43.4	47.1
Université du Québec	46.9	0.7			37.7	9.0	47.2	50.5	51.7	39.8	48.1
UQAC					39.3	9.7	47.4	44.7	53.1	45.6	49.2
UQAM					37.7	6.8	48.2	50.9	52.4	42.3	49.3
UQTR					35.5	13.2	46.9	60.5	52.0	26.4	46.8
UQAR					37.1	5.6	42.1	20.0	49.3	74.4	47.2
UQAH					38.1	13.6	48.4	64.8	50.8	21.6	47.5
INRS	56.4	4.3			37.5	10.3	45.6	46.6	53.3	38.8	48.2
ÉNAP							48.4	74.4	53.5	25.6	49.7
IAF					46.0	6.9	41.7	51.7	51.8	41.4	46.2
TÉLUQ					40.1	17.9	46.7	48.7	48.5	33.3	46.1
ÉTS	42.2	13.3			38.0	4.0	41.0	41.3	48.6	41.3	44.2
UQAT					40.1	20.6	45.9	68.3	49.0	11.1	45.0
Université Bishop's			43.3	3.0	39.4	19.2	46.8	23.2	52.8	54.5	48.5
Université McGill	39.5	2.1	46.3	5.0	38.3	13.0	47.8	41.8	55.3	38.1	49.2
Université Concordia			44.6	6.7	40.3	21.2	49.9	49.9	54.9	22.1	48.6
Ensemble	40.7	0.8	43.7	2.0	38.5	13.9	47.2	40.1	53.3	43.2	48.5



Tableau 1.9.2 Évolution des effectifs selon le rang académique, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
Sans rang	1,3	0,9	1,0	1,1	0,8
Rang 1	1,8	1,8	1,4	1,4	2,0
Rang 2	19,0	18,1	17,1	15,5	13,9
Rang 3	37,5	38,1	38,4	39,2	40,1
Rang 4	40,5	41,0	42,1	42,8	43,2
Ensemble	100	100	100	100	100

Les chiffres des cinq dernières années sur la répartition par rang et l'âge moyen dans chaque rang se retrouvent aux tableaux 1.9.2 et 1.9.3 respectivement. Les rangs 1 et 2 diminuent d'importance au profit des deux autres.

Tableau 1.9.3 Évolution de l'âge moyen des effectifs selon le rang académique, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997	Écart
Sans rang	41,9	43,1	42,9	43,8	40,7	-1,2
Rang 1	39,5	39,5	41,3	41,8	43,7	4,2
Rang 2	37,5	37,6	38,0	38,3	38,5	1,0
Rang 3	47,4	47,5	47,6	47,4	47,2	-0,2
Rang 4	52,7	53,0	53,3	53,4	53,3	0,6
Ensemble	47,5	47,8	48,2	48,5	48,5	1,0

Le vieillissement moyen aux rangs d'adjoint, d'agrégé et de titulaire est inférieur à celui de l'ensemble des effectifs : c'est que la dynamique de la promotion atténue le phénomène dans chaque rang.

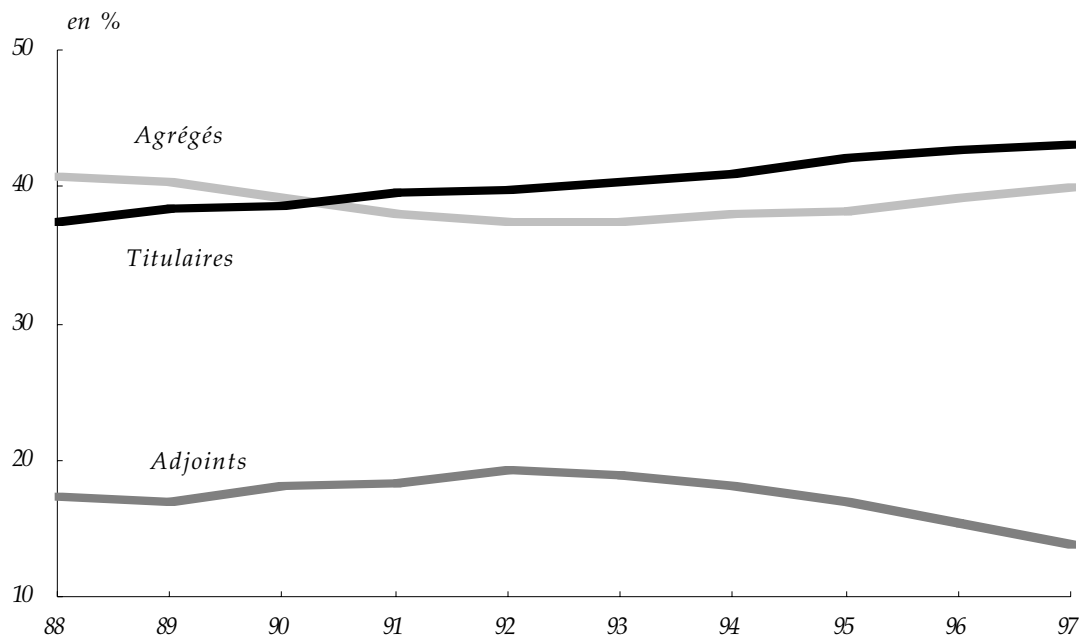
Tableau 1.9.4 Table des équivalences inter institutionnelles de rang académique

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4
Université Laval	Assistant	Adjoint	Agrégé	Titulaire
Montréal, H.É.C., Polytechnique et Sherbrooke	Chargé d'enseignement	Adjoint	Agrégé	Titulaire
Université du Québec	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Bishop's, McGill, Concordia	Lecturer	Assistant	Associate	Full

Le graphique ci-dessous illustre la tendance observée au cours des dix dernières années en ce qui concerne l'importance relative des trois rangs correspondant à la voie de la permanence (tenure track).

Depuis 1991, le groupe le plus important est celui des professeurs titulaires, dont les effectifs augmentent parallèlement pendant que le rang d'adjoint se vide.

Graphique 1.9.1 Évolution des effectifs selon le rang académique, 1988/89 à 1997/98

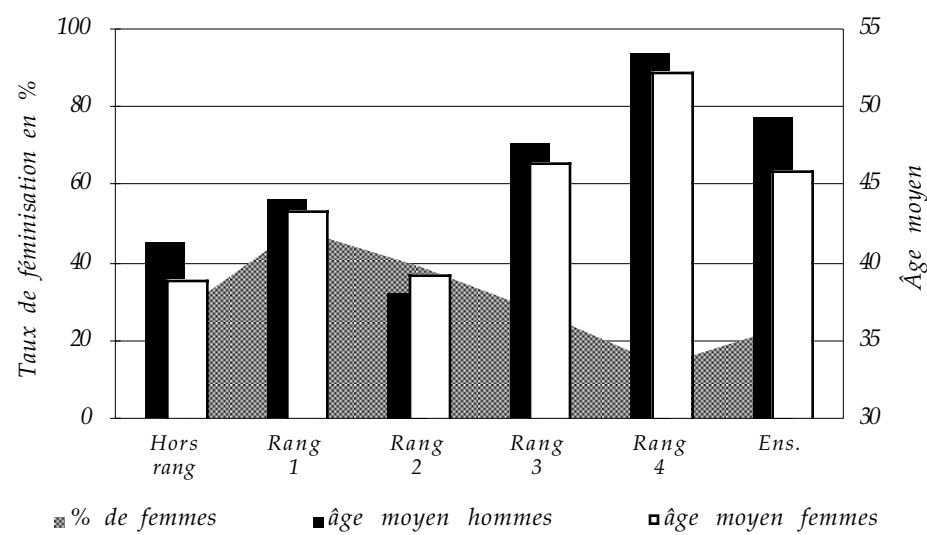


Pour terminer cette section et la première partie, on trouve dans le graphique 1.9.2 un ensemble de données distinguant l'âge moyen des hommes et des femmes dans chaque rang, avec une représentation graphique du taux de féminisation dans chaque rang. Ce graphique a une certaine similitude avec le graphique où le taux de

féminisation est présenté par groupe d'âge, et reflète encore l'articulation de la carrière des professeurs en fonction de la progression dans les rangs académiques.

Dans tous les rangs, sauf celui d'adjoint, les professeures sont plus jeunes que les professeurs.

Graphique 1.9.2 Âge moyen chez les professeurs et professeures selon le rang académique et taux de présence féminine par rang, 1997/98



	Hors rang	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ensemble
Taux de féminisation	26.9	48.4	39.2	27.4	13.7	23.6
Âge moyen hommes	41.3	44.0	38.0	47.6	53.4	49.3
Âge moyen femmes	38.9	43.4	39.2	46.4	52.2	46.0

Avant de passer à la deuxième partie, mentionnons que comme elle vise à caractériser les politiques salariales des établissements, dans le cadre desquelles le rang académique est un paramètre déterminant, les données sur les professeurs "hors rang" ne seront pas prises en compte.



DEUXIÈME PARTIE

LES

CARACTÉRISTIQUES

DE LA

RÉMUNÉRATION

Dans la deuxième partie de ce Rapport, on décrit d'abord brièvement les politiques de rémunération des professeurs en présentant, pour les établissements où cette politique prend cette forme, les échelles de rémunération en vigueur au premier octobre 1997, qui sont à peu de choses près celles qui étaient en place un an auparavant. On présente ensuite le résultat de leur application, en prenant comme indicateurs les salaires moyens observés à la même date dans les différentes catégories susceptibles d'être intéressantes, en raison des différences de salaire moyen qu'on observe entre elles.

Deux variables de l'enquête peuvent servir à cette fin : la rémunération annualisée de base et la rémunération annualisée totale, cette dernière se différenciant de la première principalement par les primes qui sont versées aux professeurs exerçant des fonctions administratives. C'est de là que vient la première distinction qui soit faite dans cette partie, la distinction entre professeurs qui exercent des fonctions administratives et ceux qui n'en exercent pas. On identifie aussi comme catégorie distincte celle des professeurs en sabbatique et en perfectionnement, dont le statut implique une rémunération différente. Le tableau 2.2.1 fait bien voir l'écart salarial entre ces différentes catégories.

On traite ensuite brièvement de la rémunération des médecins et des dentistes, lesquels avaient en moyenne, en 1997/98, une rémunération de base de 76 900 \$ contre 71 510 \$ pour les autres, un écart de 7,5 %.

Après avoir ainsi identifié quelques catégories de professeurs dont la situation exige qu'on traite séparément l'examen de leur rémunération, (il faut exclure de même les professeurs "hors rang" et quelques cas de rémunération exceptionnellement basse), on en arrive à un groupe dit "homogène" représentant de façon typique le "professeur de carrière" : les professeurs détenteurs d'un rang académique, engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement ou de recherche, n'exerçant pas de fonction administrative et ne détenant pas de titre professionnel. Le salaire moyen de ces professeurs est passé de 71 209 \$ en 1996/97 à 71 645 \$ en 1997/98, soit une augmentation moyenne de 6 dixièmes de point de pourcentage.

Dans la section 2.6, on examine le classement des établissements en ce qui a trait au niveau des salaires moyens; puis, mettant en parallèle leur classement selon l'âge moyen, on constate que la situation relative de certains établissements se modifie, une part de l'écart dans les salaires moyens allant de pair avec l'écart dans les âges moyens, ces derniers reflétant l'avancement dans la carrière.

Dans la section 2.7, la "structure" salariale de chaque établissement est représentée par la dispersion entre le premier et le neuvième déciles dans chaque rang académique. Ces graphiques font bien ressortir les différences entre établissements en ce qui a trait aux politiques et pratiques de rémunération.

On amorce ensuite, à la section 2.8, une présentation des salaires par secteur disciplinaire où la situation relativement favorable des professeurs en droit et en génie contraste avec celle des professeurs du secteur para-médical.

Vient ensuite une section où on présente la rémunération des recrues, en particulier par secteur disciplinaire.

Pour terminer, on présente un des impacts financiers du vieillissement, celui qui se manifeste par les changements observés au cours des 10 dernières années dans la répartition par groupe d'âge de la masse salariale versée aux professeurs.



2.1. RÉMUNÉRATION ET ÉCHELLES SALARIALES

La présentation des caractéristiques de la rémunération est facilitée par le fait que chez les professeurs, elle est, de façon générale, définie sur une base annuelle.

Notons que toutes les questions relatives au nombre d'heures, de semaines ou de mois de travail, qui ressortissent à la thématique de la tâche et des activités des professeurs, ne sont pas traitées dans le présent Rapport.

Dans le contexte de la syndicalisation du corps professoral qui a eu lieu au cours de la période allant du milieu des années 1960 à la fin des années 1970, le modèle des échelles salariales comportant une série d'échelons dans chaque rang académique a été adopté comme modèle normatif de détermination de la rémunération par la majorité des établissements au Québec.

Les échelles sont donc la meilleure représentation des politiques de rémunération des professeurs dans les établissements où elles sont en oeuvre.

C'est pourquoi on présente ci-après (tableau 2.1.2) celles qui étaient en vigueur au moment de l'enquête. La liste des associations ou syndicats paraît dans le tableau 2.1.1. Dans certains cas, on retrouve plus d'une échelle pour une même association ou syndicat : par exemple, les médecins du SPUL ou du SGPUM ont une échelle différente des autres membres de ces syndicats; à l'Institut Armand-Frappier, on a une échelle différente pour les médecins et pour les vétérinaires; de même les professeurs non médecins de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke ont une échelle différente de celle de leurs collègues médecins...

Il faut noter que le modèle des échelles salariales n'est pas généralisé à l'ensemble des établissements. Ainsi à l'Université McGill, les politiques convenues entre l'association des professeurs et l'établissement font entrer en ligne de compte une forme de rémunération au mérite. À l'Université Concordia, même si les professeurs sont syndiqués, le modèle d'une échelle avec un taux précis pour chaque échelon fait place à celui d'une plage à l'intérieur de laquelle se situent les salaires de chaque rang.

La seule différence notable par rapport aux échelles en vigueur en octobre 1996 est la nouvelle structure de l'échelle des médecins du SPUL.

Tableau 2.1.1 Liste des principales associations ou syndicats de professeurs dans les universités québécoises

Associations dont les échelles paraissent au tableau 2.1.2

ADCE	Association des dentistes-cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval
AMCEL	Association des médecins-cliniciens enseignants du Québec, unité de l'université Laval
SPUL	Syndicat des professeurs de l'Université Laval
AMCEM	Association des médecins-cliniciens enseignants de Montréal
SGPUM	Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal
APHEC	Association des professeurs de l'École des HEC
APEP	Association des professeurs de l'École Polytechnique
APFMUS	Association des professeurs de la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke
SPPUS	Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université de Sherbrooke
AIPSA	Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke
APIAF	Association des professeurs de l'Institut Armand-Frappier
APETS	Association des professeurs de l'École de Technologie Supérieure
SEUQAT-PC	Syndicat des employé(e)s de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue -section professeurs et professeurs
APBU	Association of Professors of Bishop's University

Associations de l'Université du Québec dont l'échelle est identique (page 34)

SPUQAC	Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Chicoutimi
SPPUQ	Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université du Québec à Montréal
SPUQTR	Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières
SPPUQAR	Syndicat des professeurs et des professeurs de l'Université du Québec à Rimouski
SPUQAH	Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Hull
SPINRS	Syndicat du personnel (professeurs) de l'Institut national de la recherche scientifique
APCPENAP	Association professionnelle des conseillers en administration publique de l'ÉNAP
APENAP	Association des professeurs de l'École nationale d'administration publique
APTELUQ	Association des professeurs de la Télé-université

Associations sans échelles

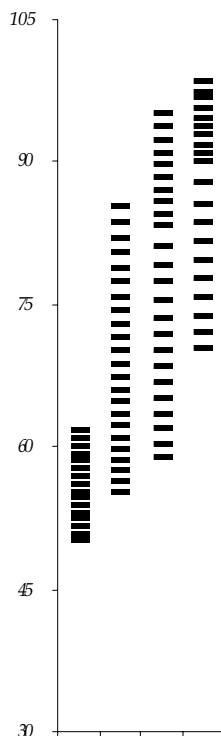
CUFA	Concordia University Faculty Association
MAUT	McGill Association of University Teachers



Tableau 2.1.2 Principales échelles de rémunération convenues entre les établissements et leurs associations ou syndicats de professeurs, en vigueur au premier octobre 1997

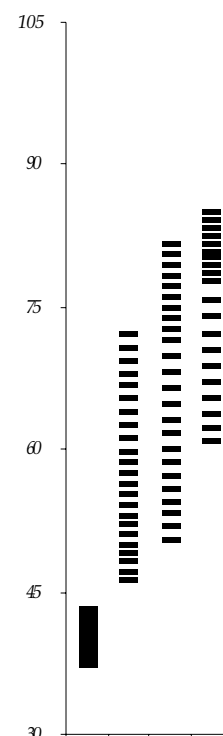
ADCE

50 223
50 926
51 639
52 362 55 234
53 095 56 338
53 838 57 465
54 592 58 613
55 356 59 786 58 938
56 131 60 982 60 412
56 917 62 201 61 922
57 714 63 445 63 470
58 522 64 714 65 057 70 375
59 341 66 009 66 683 72 135
60 172 67 329 68 350 73 938
61 014 68 675 70 059 75 785
61 869 70 049 71 810 77 681
71 451 73 605 79 622
72 880 75 446 81 613
74 337 77 332 83 654
75 823 79 266 85 744
77 341 81 247 87 888
78 888 83 279 90 085
80 466 84 528 90 986
82 075 85 796 91 896
83 716 87 083 92 814
85 390 88 389 93 742
89 716 94 680
91 062 95 627
92 428 96 789
93 814 97 549
95 221 98 525



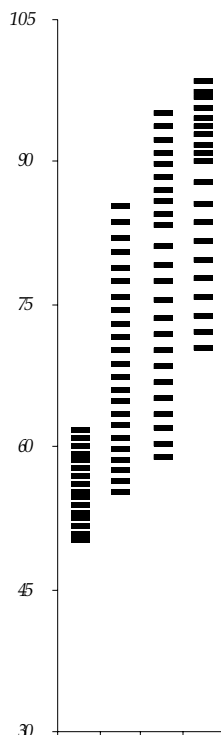
SPUL

37 311
37 683
38 060
38 440 46 255
38 822 47 177
39 212 48 123
39 604 49 085
40 001 50 065 50 637
40 400 51 067 51 901
40 806 52 090 53 197
41 213 53 129 54 528
41 626 54 193 55 892 60 767
42 043 55 277 57 288 62 287
42 462 56 381 58 720 63 844
42 887 57 510 60 187 65 440
43 316 58 662 61 692 67 078
59 834 63 236 68 754
61 151 64 817 70 472
62 495 66 436 72 236
63 871 68 101 74 041
65 276 69 802 75 889
66 712 71 546 77 790
68 047 72 619 78 565
69 409 73 707 79 350
70 797 74 813 80 145
72 213 75 935 80 947
77 075 81 755
78 231 82 574
79 404 83 399
80 595 84 232
81 804 85 077



SPUL (médecins)

50 223
50 926
51 639
52 362 55 234
53 095 56 338
53 838 57 465
54 592 58 613
55 356 59 786 58 938
56 131 60 982 60 412
56 917 62 201 61 922
57 714 63 445 63 470
58 522 64 714 65 057 70 375
59 341 66 009 66 683 72 135
60 172 67 329 68 350 73 938
61 014 68 675 70 059 75 785
61 869 70 049 71 810 77 681
71 451 73 605 79 622
72 880 75 446 81 613
74 337 77 332 83 654
75 823 79 266 85 744
77 341 81 247 87 888
78 888 83 279 90 085
80 466 84 528 90 986
82 075 85 796 91 896
83 716 87 083 92 814
85 390 88 389 93 742
89 716 94 680
91 062 95 627
92 428 96 789
93 814 97 549
95 221 98 525



SGPUM (médecins)

36 734
38 148
39 572
41 046
42 466
43 896
53 168
54 390
55 560
56 784
58 006
59 182 66 514
60 398 67 948
61 622 69 332
62 792 70 766
64 014 72 148
73 590
75 026 78 742
76 402 80 444
77 838 82 092
78 636 83 798
79 438 85 446
80 236 87 142
81 028 88 796
81 560 89 630

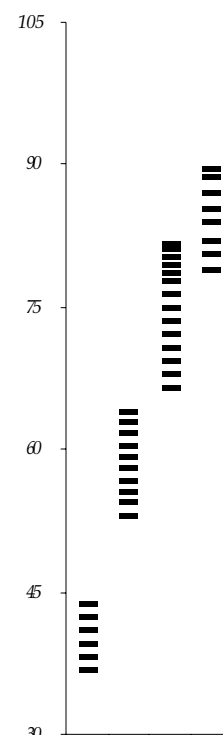
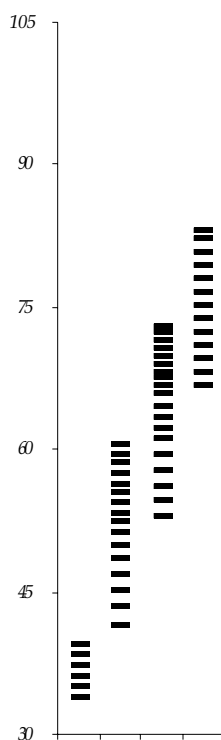


Tableau 2.1.2 Principales échelles de rémunération convenues entre les établissements et leurs associations ou syndicats de professeurs, en vigueur au premier octobre 1997 (suite)

SGPUM

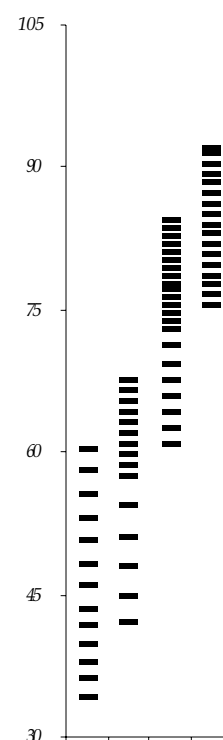
33 906
35 062
36 218
37 376
38 532
39 688

41 602
43 354
45 096
46 844
48 592
49 944 52 992
51 296 54 606
52 336 56 220
53 376 57 840
54 416 59 450
55 456 61 064
56 500 62 270 66 708
57 536 63 476 68 114
58 580 64 686 69 526
59 616 65 894 70 936
60 656 66 700 72 346
67 504 73 756
68 310 75 166
69 118 76 576
69 928 77 992
70 732 79 398
71 542 80 812
72 346 82 218
72 882 83 204



APEP

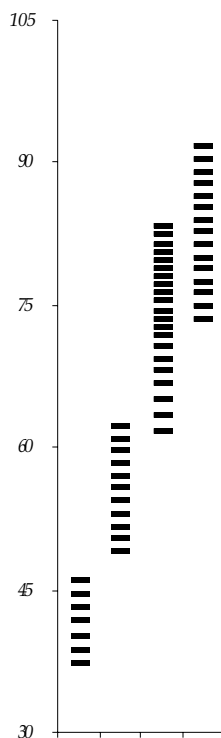
34 239
36 122
38 004
39 887 42 097
41 768 44 974
43 583 47 991
45 980 51 187
48 377 54 384
50 776 57 579 60 776
53 172 58 707 62 510
55 569 59 834 64 244
57 967 60 961 65 979
60 364 62 088 67 713
63 215 69 447
64 343 71 180
65 470 72 914 75 516
66 597 73 743 76 581
67 724 74 572 77 647
75 401 78 712
76 230 79 778
77 060 80 845
77 890 81 910
78 719 82 976
79 548 84 042
80 378 85 107
81 207 86 173
82 036 87 239
82 865 88 304
83 694 89 370
84 524 90 436
91 501
92 034



APHEC

37 286
38 747
40 239
41 702 49 149
43 159 50 439
44 653 51 763
46 114 53 123

54 376
55 733 61 675
57 023 63 366
58 345 65 057
59 707 66 784
60 995 68 074
62 357 69 403
70 629
71 925 73 616
72 821 74 909
73 616 76 239
74 513 77 500
75 376 78 793
76 239 80 120
77 135 81 348
78 021 82 673
78 839 83 970
79 659 85 231
80 583 86 557
81 511 87 851
82 437 89 114
83 362 90 406
91 689



APFMUS (médecins)

42 496 47 625
43 473 48 846
44 450 50 067
45 427 51 288
46 404 52 509
47 381 53 731
48 358 54 952
49 334 56 173 58 859
50 311 57 394 60 325
51 288 58 615 61 790
59 836 63 256
61 058 64 721
62 034 66 186 68 873
63 011 67 652 70 582
63 988 69 117 72 292
64 965 70 582 74 002
72 048 75 711
73 513 77 421
74 979 79 131
76 444 80 840
77 909 82 550
79 375 84 259
80 596 85 725
81 817 87 190
82 550 88 655
89 388

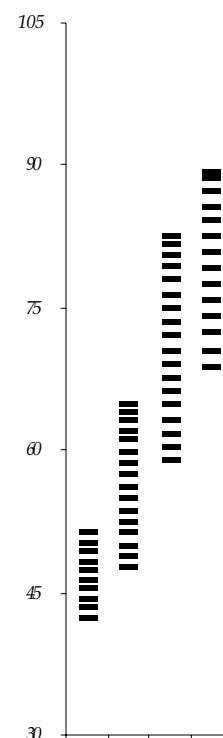
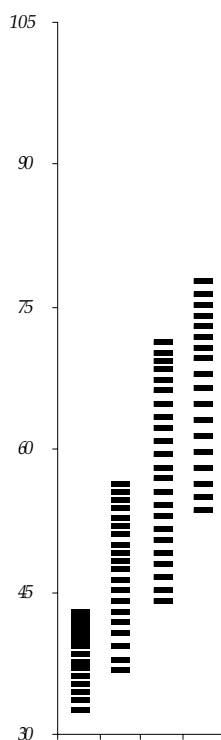


Tableau 2.1.2 Principales échelles de rémunération convenues entre les établissements et leurs associations ou syndicats de professeurs, en vigueur au premier octobre 1997 (suite)

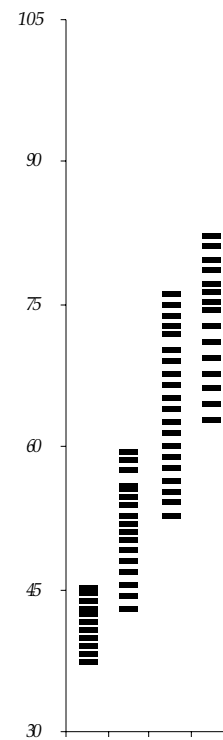
SPPUS

32 576	
33 677	36 685
34 484	37 969
35 291	39 253
36 098	40 537
36 905	41 821
37 712	42 921
38 519	44 022
39 326	45 123
39 840	46 223
40 354	47 324
40 867	48 424
41 381	49 525
41 894	50 625
42 408	51 726
42 921	52 826
	53 927
	55 028
	56 129
	57 230
	58 331
	59 432
	60 533
	61 634
	62 735
	63 836
	64 937
	66 038
	67 139
	68 240
	69 341
	70 442
	71 543
	72 644
	73 745
	74 846
	75 947
	77 048
	77 772



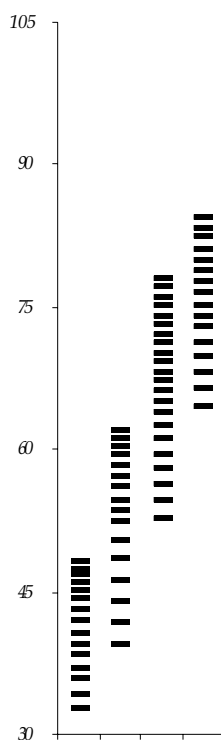
APFMUS (non médecins)

37 334	
38 150	
38 966	42 842
39 782	44 189
40 598	45 535
41 414	46 881
42 230	48 024
43 046	49 166
43 862	50 105
44 474	51 043
45 086	51 778
	52 839
	54 063
	55 287
	56 511
	57 735
	58 959
	60 183
	61 408
	62 632
	63 856
	65 080
	66 304
	67 528
	68 752
	69 976
	71 200
	72 424
	73 648
	74 872
	76 096
	82 216



AIPSA

32 726	
34 303	
35 880	39 626
37 063	41 795
38 443	44 160
39 626	46 329
40 809	48 498
41 992	50 667
43 175	52 835
44 358	54 004
45 541	56 173
46 723	58 342
47 906	60 511
49 089	62 680
50 272	64 849
51 455	67 018
52 638	69 187
53 821	71 356
55 004	73 525
56 187	75 694
57 370	77 863
58 553	80 032
59 736	82 201
60 919	84 370
62 102	
63 285	
64 468	
65 651	
66 834	
68 017	
69 200	
70 383	
71 566	
72 749	
73 932	
75 115	
76 298	
77 481	
78 664	
80 000	
81 333	
82 666	
84 000	



U du Q

34 544	
35 667	
36 796	
37 923	
39 049	
	42 876
	44 237
	45 589
	46 954
	48 309
	49 658
	51 007
	52 333
	53 659
	54 984
	56 309
	57 634
	58 959
	60 284
	61 609
	62 934
	64 259
	65 584
	66 909
	68 234
	69 559
	70 884
	72 209
	73 534
	74 859
	76 184
	77 509
	78 834
	80 159
	81 484
	82 809
	84 134
	85 459
	86 784
	88 109
	89 434
	90 759
	92 084
	93 409
	94 734
	96 059
	97 384
	98 709
	100 034
	101 359
	102 684
	104 009
	105 334

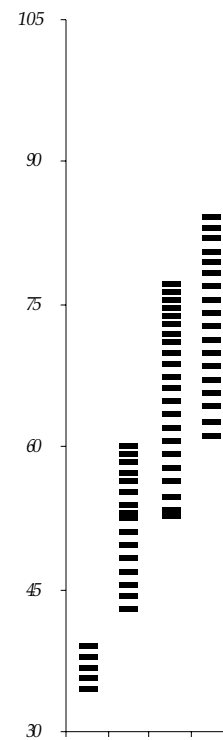
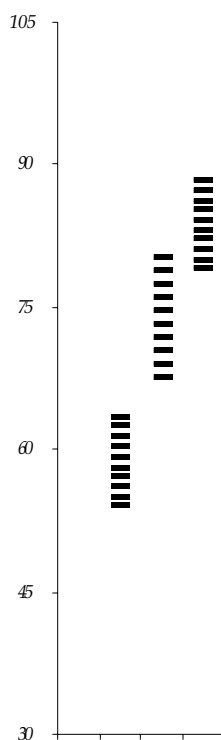


Tableau 2.1.2 Principales échelles de rémunération convenues entre les établissements et leurs associations ou syndicats de professeurs, en vigueur au premier octobre 1997 (suite)

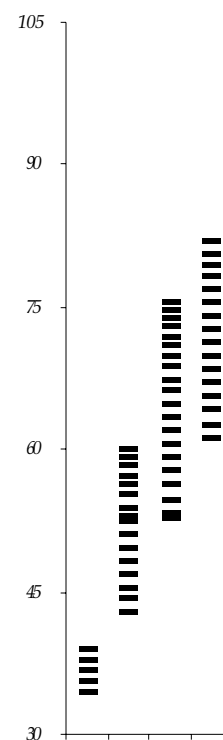
APIAF (médecins)

54 046
55 088
56 130
57 177
58 219
59 270 67 568
60 311 68 993
61 380 70 419
62 460 71 846
63 549 73 273
74 706 79 042
76 129 80 079
77 559 81 118
78 987 82 156
80 414 83 196
84 235
85 269
86 310
87 350
88 386



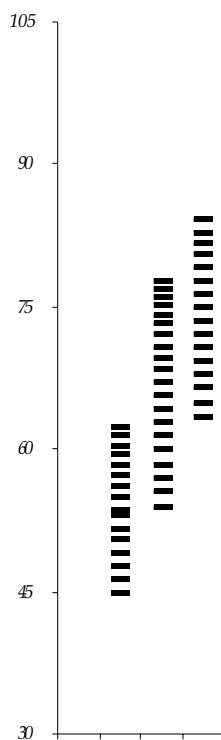
SEUQAT-PC

34 544
35 667
36 796
37 923
39 049
42 876
44 237
45 589
46 954
48 309
49 658 52 743
51 007 53 306
52 333 54 800
52 984 56 293
54 010 57 782
55 201 59 231 61 186
56 304 60 654 62 701
57 327 62 084 64 141
58 256 63 512 65 576
59 145 64 873 67 021
59 995 66 165 68 451
67 421 69 887
68 625 71 315
69 791 72 733
70 903 74 146
71 957 75 552
72 966 76 908
73 909 78 214
74 793 79 458
75 616 80 653
81 856



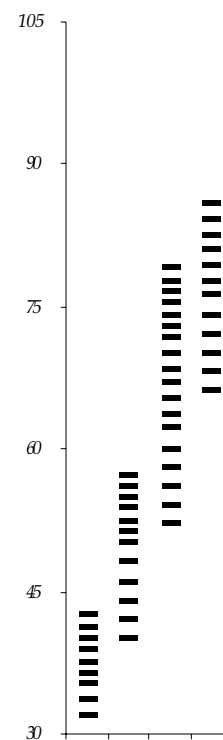
APIAF (vétérinaires)

44 945
46 306
47 671
49 028
50 390
51 738 53 972
53 090 55 468
53 545 56 957
54 915 58 449
56 167 59 946
57 358 61 414 63 433
58 462 62 885 64 945
59 484 64 330 66 385
60 417 65 758 67 818
61 331 67 115 69 264
62 214 68 409 70 695
69 663 72 131
70 869 73 558
72 035 74 979
73 146 76 392
74 203 77 798
75 204 79 153
76 138 80 460
77 011 81 701
77 819 82 891
84 098



APBU

32 102
33 708
35 313
36 516 40 128
37 720 42 134
38 924 44 141
40 128 46 147
41 332 48 154
42 536 50 160
51 364 52 166
52 568 54 173
53 772 56 179
54 975 58 186
56 179 60 192
57 383 62 198
63 804 66 211
65 409 68 218
67 014 70 224
68 619 72 230
70 224 74 237
71 829 76 243
73 033 77 848
74 237 79 453
75 441 81 059
76 644 82 664
77 848 84 269
79 052 85 874



2.2. FONCTIONS ADMINISTRATIVES, SABBATIQUES ET PERFECTIONNEMENT

À compter de cette section, on vise à décrire la rémunération effective. Le groupe visé est celui des professeurs dont la situation est comparable et pour lesquels la rémunération peut être caractérisée en fonction du rang académique, de l'université et du secteur disciplinaire. Pour pouvoir parler de la rémunération "typique" d'un professeur, on retranche donc successivement différents sous-ensembles de la population qui fut décrite dans la première partie, afin de constituer le groupe le plus homogène possible. Dix personnes sont exclues parce que leur rémunération est trop basse (en raison d'arrangements particuliers avec l'établissement) ou nulle : le nombre qu'on retrouve dans la cellule "total" passe ainsi de 8 144 à 8 134.

Tableau 2.2.1 Rémunération annuelle de base et totale selon la classe et le statut d'emploi, par université, 1997/98

	À temps complet		en		Total
	<i>avec</i>	<i>sans</i>	<i>en</i>	<i>perfec-</i>	
	<i>fonctions</i>	<i>sabba-</i>	<i>sabba-</i>	<i>tionne-</i>	
	<i>administratives</i>	<i>tique</i>	<i>ment</i>		
Laval	112	1 321	110	2	1 545
\$ de base	82 297	75 293	78 223	n.d.	75 983
\$ totale	94 007	75 714	78 223	n.d.	77 192
U de M+	180	1 411	99		1 690
\$ de base	82 426	74 393	75 011		75 285
\$ totale	88 765	74 470	75 153		76 033
U de S	80	605	41	5	731
\$ de base	79 662	71 786	74 114	63 930	72 725
\$ totale	82 384	72 007	75 021	64 643	73 261
U du Q	381	1 496	142	10	2 029
\$ de base	73 750	71 602	63 797	55 298	71 379
\$ totale	75 611	72 063	63 853	55 204	72 072
Bishop's		95	4		99
\$ de base		67 349	n.d.		67 026
\$ totale		67 349	n.d.		67 026
McGill	208	1 038	121		1 367
\$ de base	78 396	68 445	71 082		70 192
\$ totale	88 080	68 445	71 594		71 711
Concordia	86	530	57		673
\$ de base	77 149	66 623	67 569		68 048
\$ totale	81 393	66 623	67 648		68 597
Ensemble	1 047	6 496	574	17	8 134
\$ de base	77 810	72 003	71 112	57 802	72 658
\$ totale	83 310	72 232	71 331	57 957	73 565

Parmi les variables susceptibles d'affecter les comparaisons salariales entre les établissements, les principales sont les trois suivantes : la variable "classe d'emploi" qui distingue les professeurs qui assument des fonctions administratives de ceux qui n'en ont pas; la variable "statut d'emploi" qui distingue les professeurs qui sont engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement et de recherche de ceux qui sont en sabbatique ou en perfectionnement et, enfin, le "titre professionnel" qui distingue les médecins

et dentistes des autres professeurs. Le tableau 2.2.1 fait ressortir les différences de niveau de rémunération selon le statut d'emploi, de même que les différences entre la rémunération annualisée de base et la rémunération annualisée totale selon la classe d'emploi.

Tableau 2.2.1 Détail U de M+ et U du Q

	À temps complet		en		Total
	<i>avec</i>	<i>sans</i>	<i>en</i>	<i>perfec-</i>	
	<i>fonctions</i>	<i>sabba-</i>	<i>sabba-</i>	<i>tionne-</i>	
	<i>administratives</i>	<i>tique</i>	<i>ment</i>		
U de M	149	1 093	87		1 329
\$ de base	81 472	72 942	74 469		73 998
\$ totale	86 854	72 970	74 492		74 626
HÉC	26	126	5		157
\$ de base	86 947	75 705	72 843		77 476
\$ totale	98 005	75 801	72 843		79 383
Poly	5	192	7		204
\$ de base	87 345	81 795	83 291		81 982
\$ totale	97 665	82 139	85 024		82 619
UQAC	34	167	5		206
\$ de base	75 665	71 465	74 576		72 234
\$ totale	81 757	73 022	74 673		74 504
UQAM	172	612	80	2	866
\$ de base	73 963	74 005	57 238	n.d.	72 392
\$ totale	75 351	74 015	57 238	n.d.	72 675
UQTR	77	211	21	2	311
\$ de base	72 639	68 860	70 779	n.d.	69 787
\$ totale	72 395	68 427	70 116	n.d.	69 385
UQAR	32	117	10	1	160
\$ de base	74 289	71 076	74 077	n.d.	71 741
\$ totale	76 507	72 777	75 068	n.d.	73 491
UQAH	20	95	7	3	125
\$ de base	70 682	68 294	71 798	n.d.	68 797
\$ totale	74 364	69 881	72 356	n.d.	70 623
INRS	11	98	7		116
\$ de base	87 693	72 996	81 019		74 874
\$ totale	87 880	73 451	81 019		75 276
ÉNAP	8	30	1		39
\$ de base	82 509	74 873	n.d.		76 016
\$ totale	86 303	74 888	n.d.		76 806
IAF		28	1		29
\$ de base		71 226	n.d.		71 621
\$ totale		71 512	n.d.		71 931
TÉLUQ	4	33	2		39
\$ de base	n.d.	68 330	n.d.		69 086
\$ totale	n.d.	68 330	n.d.		69 086
ÉTS	8	62	5		75
\$ de base	66 983	67 480	66 629		67 371
\$ totale	71 235	68 939	67 069		69 059
UQAT	15	43	3	2	63
\$ de base	64 242	63 388	n.d.	n.d.	63 500
\$ totale	68 955	63 873	n.d.	n.d.	65 023

Les professeurs qui assument des fonctions administratives, de même que ceux qui sont en sabbatique ou en perfectionnement, présentent donc des caractéristiques particulières sur le plan salarial.

Les politiques salariales concernant le sabbatique prévoient un taux de salaire qui s'établit à un pourcentage allant de 85 à 100 % de celui du statut des professeurs engagés "à temps complet" dans des



activités régulières d'enseignement ou de recherche. En ce qui concerne le perfectionnement, les pratiques semblent plus uniformes entre les établissements et le taux correspondant se situe à environ 80 % du salaire de base de son équivalent "à temps complet".

Tableau 2.2.2 Rémunération des professeurs en sabbatique et en perfectionnement, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Sabbatique</i>					
Nb	536	548	579	566	574
%	6,0	6,1	6,5	6,6	7,1
\$ de base	72 742	72 887	73 858	73 175	71 112
\$ totale	73 315	73 095	74 131	73 403	71 331
<i>Perfectionnement</i>					
Nb	68	43	38	26	17
%	0,8	0,5	0,4	0,3	0,2
\$ de base	49 980	54 080	55 769	57 397	57 802
\$ totale	49 980	54 368	55 568	57 403	57 957
Total (100%)	8 949	9 040	8 910	8 625	8 134

On complète cette section en décrivant brièvement ces sous-populations exclues et en traçant un portrait global de leur rémunération. D'abord, au tableau 2.2.2, la situation des professeurs en sabbatique et en perfectionnement.

Tableau 2.2.3 Rémunération des professeurs à temps complet selon l'égalité entre la rémunération de base et totale et la classe d'emploi, 1997/98

		Rémun. de base <=	Rémun. totale	Ensemble
<i>Avec fonctions administratives</i>		866	181	1 047
	%	82,7	17,3	100
	\$ de base	77 439	79 586	77 810
	\$ totale	84 088	79 586	83 310
<i>Sans fonction administrative</i>		549	5 947	6 496
	%	8,5	91,5	100
	\$ de base	71 169	72 080	72 003
	\$ totale	73 881	72 080	72 232
<i>Ensemble</i>		1 415	6 128	7 543
	%	18,8	81,2	100
	\$ de base	75 006	72 302	72 809
	\$ totale	80 128	72 302	73 770

Chez ceux qui ne sont ni en sabbatique ni en perfectionnement, on voit au tableau 2.2.3 comment se comparent les rémunérations selon que les professeurs exercent ou non des responsabilités administratives à l'enseignement et à la recherche. La comparaison entre ces deux groupes permet de constater que, chez les administrateurs, la rémunération totale est supérieure à la rémunération de base dans 82,7 % des cas alors que ce n'est le cas que pour un peu plus de 8 % chez les autres.

La prime qui est accordée pour l'exercice de fonctions administratives n'est pas toujours dissociée de la rémunération annuelle de base : 17,3 % des professeurs assumant des fonctions administratives ont une rémunération totale égale à leur rémunération de base. En mettant de côté, dans l'analyse de la rémunération des professeurs, le groupe des professeurs assumant des fonctions administratives, on évitera les distorsions qui pourraient découler de ces différences.

Tableau 2.2.4 Rémunération de base et rémunération totale des professeurs à temps complet assumant des responsabilités de gestion, selon le titre d'emploi, 1997/98

	Rab<Rat	Rab=Rat	Ensemble
<i>Doyen ou équivalent</i>	51	10	61
%	83,6	16,4	100
\$ de base	83 183	102 067	86 279
\$ totale	97 635	102 067	98 361
<i>Doyen adjoint ou vice-doyen</i>	114	7	121
%	94,2	5,8	100
\$ de base	76 879	72 657	76 635
\$ totale	84 665	72 657	83 971
<i>Directeur de département</i>	434	78	512
%	84,8	15,2	100
\$ de base	77 198	81 595	77 868
\$ totale	84 286	81 595	83 876
<i>Autre fonction administrative</i>	214	85	299
%	71,6	28,4	100
\$ de base	74 202	75 597	74 598
\$ totale	77 589	75 597	77 023
<i>Ensemble</i>	866	181	1 047
%	82,7	17,3	100
\$ de base	77 439	79 586	77 810
\$ totale	84 088	79 586	83 310

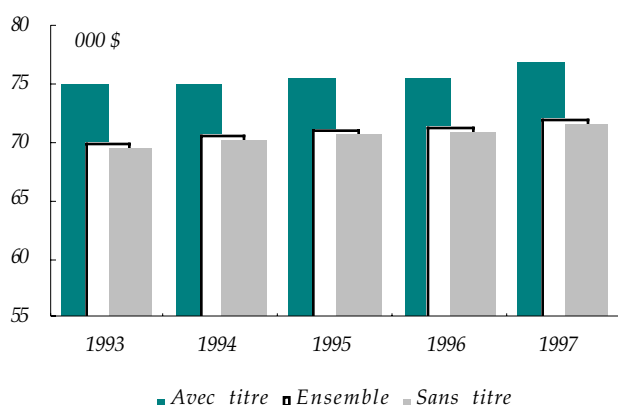
Le tableau 2.2.4 fait ressortir comment se comparent la rémunération de base et la rémunération totale selon le type de fonction administrative.



2.3. LES MÉDECINS ET LES DENTISTES

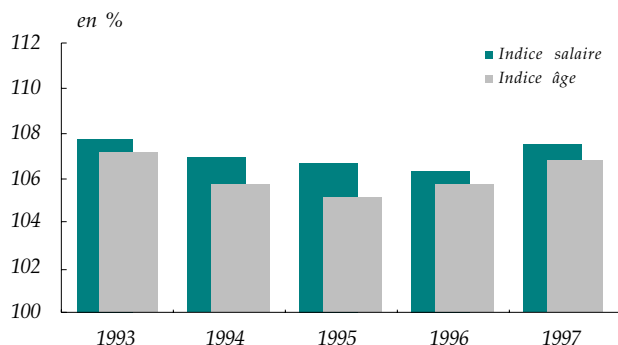
Entre 1993/94 et 1997/98, le salaire moyen de base des professeurs qui détenaient un titre professionnel (médecins ou dentistes) passait de 75 452 \$ à 76 900 \$. Pour ceux qui n'avaient pas ces titres, la rémunération de base passait de 70 957 \$ à 71 510 \$. L'âge moyen des médecins ou dentistes était lui aussi supérieur à celui des autres. Les graphiques 2.3.1 et 2.3.2 permettent d'apprécier ces écarts, le premier en valeur absolue des salaires, le deuxième à l'aide de 2 indices. Ces écarts sont revenus en 1997 au niveau où ils étaient en 1993.

Graphique 2.3.1 Rémunération annuelle de base des détenteurs d'un titre professionnel (médecin ou dentiste) comparée à celle des autres, 1993/94 à 1997/98



On sait que la rémunération des médecins et des dentistes est en général plus élevée que celle des autres professionnels sur le marché du travail. Dans les universités, un tel écart est reconnu dans les conventions collectives de certains établissements où des échelles différentes sont prévues pour les uns et les autres.

Graphique 2.3.2 Ratio du salaire et de l'âge des détenteurs de titre professionnel par rapport à ceux des non détenteurs(=100%), 1993/94 à 1997/98



Ces profils différents incitent à distinguer ces deux groupes pour les descriptions statistiques portant sur les

salaires. Le groupe des médecins et des dentistes sera donc exclu des sections suivantes, qui visent à cerner la rémunération du professeur type.

Tableau 2.3.1 Rémunération annuelle de base et âge moyen selon la détention d'un titre professionnel, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
<i>Avec titre</i>	671	700	684	626	594
%	9,2	9,5	9,5	9,0	9,1
\$	74 963	75 002	75 459	75 452	76 900
Âge	50,1	49,9	50,2	50,6	51,3
<i>Sans titre</i>	6 597	6 654	6 509	6 307	5 902
%	90,8	90,5	90,5	91,0	90,9
\$	69 592	70 117	70 711	70 957	71 510
Âge	46,8	47,2	47,7	47,9	48,0
<i>Ensemble</i>	7 268	7 354	7 193	6 933	6 496
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
\$	70 088	70 582	71 163	71 363	72 003
Âge	47,0	47,4	47,9	48,1	48,2

La proportion d'effectifs professoraux détenteurs d'un titre professionnel a légèrement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 8.9 %, en 1993/94, à 9.5 % en 1997/98.

Les données par rang académique chez les médecins et dentistes sont présentées au tableau suivant, à titre de complément d'information.

Tableau 2.3.2 Rémunération annuelle de base des détenteurs d'un titre professionnel selon le rang académique, 1997/98

	Rang 1 ou hors rang	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
<i>Laval</i>	3	29	37	65	134
\$ de base	n.d.	69 070	84 855	94 118	85 405
Âge	n.d.	41,1	50,3	55,1	50,5
<i>U de M</i>		9	44	82	135
\$ de base		58 037	74 536	88 726	82 055
Âge		38,2	51,4	56,0	53,3
<i>U de S</i>	4	39	65	42	150
\$ de base	n.d.	60 175	74 175	87 931	73 646
Âge	n.d.	37,8	45,4	54,9	45,7
<i>McGill</i>	2	28	59	86	175
\$ de base	n.d.	49 632	60 081	82 413	69 199
Âge	n.d.	39,0	48,3	57,1	51,1
<i>Ensemble</i>	9	105	205	275	594
\$ de base	50 808	59 637	72 124	87 905	76 900
Âge	38,3	39,1	48,4	55,9	50,1

On notera que la rémunération provenant du travail clinique n'est pas toujours incluse, ce qui peut expliquer une partie des écarts observés entre établissements.

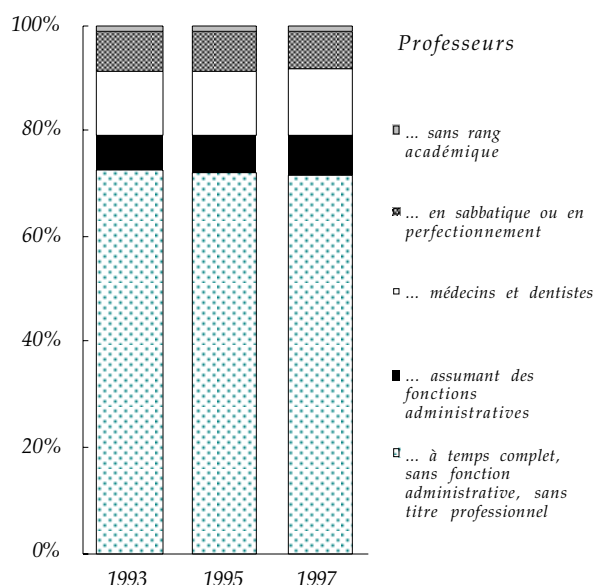


2.4. ÉTABLISSEMENT D'UN GROUPE HOMOGÈNE

Compte tenu des considérations de la section précédente, l'analyse détaillée des caractéristiques de la rémunération vise le groupe des professeurs engagés à temps complet dans des activités régulières d'enseignement et de recherche (ce qui exclut les professeurs en sabbatique et en perfectionnement), détenant un rang académique mais n'ayant pas de titre professionnel (ce qui exclut les médecins et dentistes, mais non pas les professeurs qui seraient membres d'autres ordres professionnels) et n'assumant pas de fonction administrative.

Alors que les médecins, les dentistes et les professeurs assumant des fonctions administratives doivent être exclus en raison d'une rémunération systématiquement supérieure dans le premier cas et parfois dans le deuxième, il faut exclure les professeurs en sabbatique ou en perfectionnement en raison d'une rémunération systématiquement inférieure. Le groupe "homogène" avec lequel on se retrouve après ces exclusions et dont on examinera plus en détail la rémunération représente 72.0 % du total : le graphique 2.4.1 fait voir la stabilité de la part relative des différents sous-groupes en cause au cours de la période de 1993/94 à 1997/98.

Graphique 2.4.1 Répartition des professeurs selon certaines caractéristiques d'emploi visant à définir un groupe homogène, 1993/94, 1993/94 et 1997/98



Le tableau 2.4.1 présente le nombre de personnes et le salaire moyen qu'on retrouve dans les groupes formés par éliminations successives des sous-groupes particuliers identifiés précédemment.

Tableau 2.4.1 Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des professeurs selon les caractéristiques visant à définir un groupe homogène, 1997/98

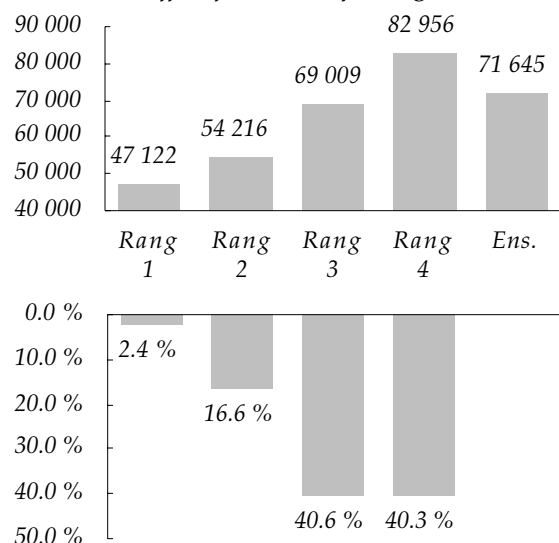
Professeurs à temps complet, sans fonction administrative sans titre professionnel et détenteurs d'un rang académique			En sabbatique ou en perfectionnement				TOTAL
			Avec fonctions administratives				
			Médecins et dentistes				
Hors rang							
Laval	Nb	1 169	18	134	112	112	1 545
	\$	74 393	58 427	85 405	82 297	77 809	75 983
U de M+	Nb	1 271	5	135	180	99	1 690
	\$	73 658	n.d.	82 055	82 426	75 011	75 285
U de M	Nb	953	5	135	149	87	1 329
	\$	71 748	n.d.	82 055	81 472	74 469	73 998
HÉC	Nb	126			26	5	157
	\$	75 705			86 947	n.d.	77 476
Poly	Nb	192			5	7	204
	\$	81 795			n.d.	83 291	81 982
U de S	Nb	455		150	80	46	731
	\$	71 173		73 646	79 662	73 007	72 725
U du Q	Nb	1 487	9		381	152	2 029
	\$	71 689	57 334		73 750	63 237	71 379
UQAC	Nb	167			34	5	206
	\$	71 465			75 665	n.d.	72 234
UQAM	Nb	612			172	82	866
	\$	74 005			73 963	57 059	72 392
UQTR	Nb	211			77	23	311
	\$	68 860			72 639	68 748	69 787
UQAR	Nb	117			32	11	160
	\$	71 076			74 289	71 404	71 741
UQAH	Nb	95			20	10	125
	\$	68 294			70 682	69 809	68 797
INRS	Nb	98			11	7	116
	\$	72 996			87 693	81 019	74 874
ÉNAP	Nb	30			8	1	39
	\$	74 873			82 509	n.d.	76 016
IAF	Nb	28				1	29
	\$	71 226				n.d.	71 621
TÉLUQ	Nb	33			4	2	39
	\$	68 330			n.d.	n.d.	69 086
ÉTS	Nb	53	9		8	5	75
	\$	69 203	57 334		66 983	n.d.	67 371
UQAT	Nb	43			15	5	63
	\$	63 388			64 242	n.d.	63 500
Bishop's	Nb	95				4	99
	\$	67 349				n.d.	67 026
McGill	Nb	837	26	175	208	121	1 367
	\$	68 600	58 390	69 199	78 396	71 082	70 192
Concordia	Nb	530			86	57	673
	\$	66 623			77 149	67 569	68 048
Ensemble	Nb	5 844	58	594	1 047	591	8 134
	\$	71 645	57 896	76 900	77 810	70 729	72 658



2.5. LE SALAIRE DES PROFESSEURS DE 1993/94 À 1997/98

Au 1er octobre 1997, le salaire moyen du professeur à temps complet dans les universités québécoises était de 71 645 \$; allant en moyenne de 47 122 \$ pour les chargés d'enseignement à 82 956 \$ pour les professeurs titulaires, comme illustré au graphique 2.5.1. Ces écarts entre les rangs confirment bien l'importance de l'appartenance à un rang académique donné dans la détermination du niveau des salaires des professeurs d'université.

Graphique 2.5.1 Salaire moyen par rang et pourcentage des effectifs dans chaque rang, 1997/98



Dans ce graphique (2.5.2), on a représenté simultanément les données sur les salaires moyens et la répartition en pourcentage des effectifs par rang pour illustrer le concept de "poids" des rangs. On y constate que la part que représentent, dans le groupe homogène, les professeurs agrégés, est légèrement supérieure à celle des professeurs titulaires (40,6 % contre 40,3 %). Cela tient sûrement au fait que les professeurs avec fonctions administratives, qui ont été mis de côté pour s'intéresser aux professeurs "typiques" du groupe "homogène", appartiennent proportionnellement plus au rang de titulaire.

L'évolution des salaires moyens de 1993/94 à 1997/98 paraît au tableau 2.5.1 et est illustrée dans le graphique 2.5.2 où le parallélisme entre le salaire moyen des professeurs agrégés et celui de l'ensemble est évident. Le graphique démontre le ralentissement général de la croissance des salaires moyens, dans chaque rang académique et dans l'ensemble, au cours des cinq dernières années.

Au cours de la période de 1993 à 1997, la croissance des salaires moyens a été inférieure à 1 % chaque année (tableau 2.5.1) : elle a été deux fois de 6 dixièmes, une fois de 9 dixièmes et une fois de 3 dixièmes de 1 %. Si on compare la variation des salaires moyens dans chacun des rangs à la variation sur l'ensemble des rangs, on ne doit pas oublier l'impact des promotions sur les coûts salariaux pour s'expliquer des paradoxes comme le fait qu'en 1996, l'augmentation du salaire moyen dans tous les rangs avait été de 3 dixièmes de 1 % alors que le salaire moyen avait diminué dans chacun des rangs, sauf au rang d'adjoint, où l'augmentation avait été de 36 centièmes de 1 %.

Tableau 2.5.1 Salaire moyen, âge moyen et nombre de professeurs, selon le rang, 1993/94 à 1997/98

		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
1993	Nb	133	1 510	2 460	2 395	6 498
	\$	45 211	53 213	69 242	82 578	69 941
	Age	40.3	37.3	47.4	52.7	46.8
1994	Nb	143	1 432	2 522	2 481	6 578
	\$	45 607	53 432	69 274	82 682	70 367
	Δ en %	0.87	0.41	0.05	0.13	0.61
	Age	39.8	37.4	47.5	53.1	47.3
1995	Nb	113	1 332	2 493	2 493	6 431
	\$	46 805	53 897	69 321	82 879	70 987
	Δ en %	2.63	0.87	0.07	0.24	0.88
	Age	41.7	37.8	47.7	53.4	47.8
1996	Nb	106	1 163	2 471	2 485	6 225
	\$	46 588	54 090	68 689	82 778	71 209
	Δ en %	-0.46	0.36	-0.91	-0.12	0.31
	Age	42.0	38.1	47.3	53.4	47.9
1997	Nb	141	973	2 372	2 358	5 844
	\$	47 122	54 216	69 009	82 956	71 645
	Δ en %	1.15	0.23	0.47	0.22	0.61
	Age	44.0	38.4	47.2	53.3	48.1

Graphique 2.5.2 Évolution du salaire moyen des professeurs du groupe homogène selon le rang, 1993/94 à 1997/98



2.6. LE SALAIRE MOYEN PAR UNIVERSITÉ EN 1997/98

Le tableau 2.6.1 présente, par université et par rang académique, le salaire moyen, l'âge moyen, le nombre et le pourcentage des professeurs du groupe "homogène" : les professeurs à temps complet détenteurs de rang académique en poste le 1er octobre 1997, autrement qu'en sabbatique ou en perfectionnement et ne détenant pas de titre professionnel ni de fonction administrative.

Tableau 2.6.1 *Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs à temps complet détenteurs de rang académique, sans titre professionnel ni fonction administrative, 1997/98*

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
<i>Laval</i>	10	223	344	592	1 169
%	0,9	19,1	29,4	50,6	100
\$ de base	43 817	58 132	71 634	82 638	74 393
Âge	38,5	37,9	46,3	53,1	48,1
<i>U de M+</i>	16	211	471	573	1 271
%	1,3	16,6	37,1	45,1	100
\$ de base	53 256	55 158	69 578	84 394	73 658
Âge	42,4	38,4	46,5	53,6	48,3
<i>U de S</i>	9	88	163	195	455
%	2,0	19,3	35,8	42,9	100
\$ de base	47 718	56 605	67 587	81 827	71 173
Âge	36,4	38,5	45,4	53,4	47,3
<i>U du Q</i>		157	752	578	1 487
%		10,6	50,6	38,9	100
\$ de base		53 252	69 255	79 864	71 689
Âge		37,6	47,1	52,0	48,0
<i>Bishop's</i>	3	19	21	52	95
%	3,2	20,0	22,1	54,7	100
\$ de base	n.d.	42 887	63 440	79 698	67 349
Âge	n.d.	39,4	47,0	52,7	48,5
<i>McGill</i>	59	140	381	257	837
%	7,0	16,7	45,5	30,7	100
\$ de base	46 685	51 927	66 007	86 558	68 600
Âge	46,0	38,0	47,7	55,5	48,3
<i>Concordia</i>	44	135	240	111	530
%	8,3	25,5	45,3	20,9	100
\$ de base	46 894	49 803	69 582	88 501	66 623
Âge	44,8	40,0	50,6	55,7	48,5
<i>Ensemble</i>	141	973	2 372	2 358	5 844
%	2,4	16,6	40,6	40,3	100
\$ de base	47 122	54 216	69 009	82 956	71 645
Âge	44,0	38,4	47,2	53,3	48,1

Les tableaux 2.6.5 et 2.6.6 complètent le tableau 2.6.1 en présentant le détail pour les constituantes de l'Université du Québec et le regroupement des établissements du campus de l'Université de Montréal.

Parmi les utilisations possibles de ces chiffres, vient d'abord à l'esprit la comparaison des salaires. À cette fin, un indice a été construit en rapportant les chiffres observés dans chaque rang et chaque établissement à ceux qu'on observe pour l'ensemble des établissements. Cet indice paraît au tableau 2.6.2.

Ce qui retient l'attention à l'examen de ces indices, c'est la grande diversité qui caractérise la situation des établissements les uns par rapport aux autres : dans aucun cas, l'ordre de classement de l'indice n'est le même dans tous les rangs. Cette variété reflète les différences de politiques salariales et de composition par rang.

Tableau 2.6.2 *Indice du salaire moyen dans chaque établissement par rapport à l'ensemble et ordre de classement de l'indice, par établissement, 1997/98*

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ens.	
<i>Laval</i>	0.93	5	1.07	1	1.04	1	1.00	4	1.04	1
<i>U de M+</i>	1.13	1	1.02	3	1.01	3	1.02	3	1.03	2
<i>U du Q</i>		7	0.98	4	1.00	4	0.96	6	1.00	3
<i>U de S</i>	1.01	2	1.04	2	0.98	5	0.99	5	0.99	4
<i>McGill</i>	0.99	4	0.96	5	0.96	6	1.04	2	0.96	5
<i>Bishop's</i>	0.76	6	0.79	7	0.92	7	0.96	7	0.94	6
<i>Concordia</i>	1.00	3	0.92	6	1.01	2	1.07	1	0.93	7

Pour aller plus loin, on a construit au tableau 2.6.3 un indice où l'âge moyen observé dans chaque établissement est rapporté à celui qui prévaut dans l'ensemble. Ici encore, la position de chaque établissement pour ce qui est de l'âge moyen de ses professeurs dans chaque rang diffère toujours, pour au moins un rang, de ce qu'elle est pour l'ensemble.

Tableau 2.6.3 *Indice de l'âge moyen dans chaque établissement par rapport à l'ensemble et ordre de classement de l'indice, par établissement, 1997/98*

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ens.	
<i>Bishop's</i>	0.98	3	1.03	2	1.00	4	0.99	6	1.01	1
<i>Concordia</i>	1.02	2	1.04	1	1.07	1	1.04	1	1.01	2
<i>McGill</i>	1.05	1	0.99	5	1.01	2	1.04	2	1.00	3
<i>U de M+</i>	0.96	4	1.00	4	0.99	5	1.00	3	1.00	4
<i>Laval</i>	0.87	5	0.99	6	0.98	6	0.99	5	1.00	5
<i>U du Q</i>		7	0.98	7	1.00	3	0.97	7	1.00	6
<i>U de S</i>	0.83	6	1.00	3	0.96	7	1.00	4	0.98	7



Ces indices une fois mis au point, on peut faire le rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge, ce qui est fait au tableau 2.6.4. Il s'agit d'une forme de normalisation, dont l'effet varie selon les établissements : l'Université Concordia, dont la situation relative des salaires était en bas de la moyenne et la situation en ce qui a trait à l'âge au premier rang, se retrouve au bas de l'échelle; l'Université Laval, quant à elle, conserve sa première position, avec un avantage réduit; l'Université du Québec se retrouve pile sur la moyenne.

Il faut mentionner les limites de cette méthode de normalisation à côté d'un examen détaillé de la composition par rang complété de ce que pourrait donner un modèle de régression faisant intervenir l'âge comme variable indépendante.

Tableau 2.6.4 Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge et ordre de classement des établissements, 1997/98

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ens.
<i>Laval</i>	1.06	3	1.08	1	1.06	1	1.00	4	1.04 1
<i>U de M+</i>	1.17	2	1.02	3	1.02	2	1.01	2	1.02 2
<i>U de S</i>	1.22	1	1.04	2	1.02	3	0.99	6	1.01 3
<i>U du Q</i>		7	1.00	4	1.01	4	0.99	5	1.00 4
<i>McGill</i>	0.95	5	0.97	5	0.95	5	1.00	3	0.95 5
<i>Bishop's</i>	0.77	6	0.77	7	0.92	7	0.97	7	0.93 6
<i>Concordia</i>	0.98	4	0.88	6	0.94	6	1.02	1	0.92 7

Les derniers tableaux sont les deux tableaux annoncés pour l'Université de Montréal et ses écoles affiliées et pour les unités constituantes du réseau de l'Université du Québec.

Tableau 2.6.5 Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs par rang, Université de Montréal et écoles affiliées, 1997/98

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ens.
<i>U de M</i>		6		166		348		433	953
%		0,6		17,4		36,5		45,4	100
\$ de base	42 398		53 753		66 728		83 087		71 748
Âge	37,8		38,7		46,6		54,0		48,5
<i>HÉC</i>		1		29		65		31	126
%		0,8		23,0		51,6		24,6	100
\$ de base	n.d.		58 277		77 739		88 355		75 705
Âge	n.d.		37,0		47,5		52,8		46,4
<i>Poly</i>		9		16		58		109	192
%		4,7		8,3		30,2		56,8	100
\$ de base	60 098		64 084		77 529		88 456		81 795
Âge	44,7		37,9		44,9		52,2		48,4
<i>U de M+</i>		16		211		471		573	1 271
%		1,3		16,6		37,1		45,1	100
\$ de base	53 256		55 158		69 578		84 394		73 658
Âge	42,4		38,4		46,5		53,6		48,3

Tableau 2.6.6 Salaire moyen, âge moyen et pourcentage de professeurs par rang, constituantes de l'Université du Québec, 1997/98

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ens.
<i>UQAC</i>				19		73		75	167
%				11,4		43,7		44,9	100
\$ de base		51 591		67 932		79 939		71 465	
Âge		39,3		47,0		52,9		48,8	
<i>UQAM</i>				45		305		262	612
%				7,4		49,8		42,8	100
\$ de base		53 792		70 890		81 102		74 005	
Âge		37,6		48,4		52,6		49,4	
<i>UQTR</i>				36		125		50	211
%				17,1		59,2		23,7	100
\$ de base		52 072		69 395		79 608		68 860	
Âge		35,6		46,8		52,7		46,3	
<i>UQAR</i>				8		26		83	117
%				6,8		22,2		70,9	100
\$ de base		51 783		62 295		75 686		71 076	
Âge		37,4		42,0		49,1		46,7	
<i>UQAH</i>				16		62		17	95
%				16,8		65,3		17,9	100
\$ de base		52 061		69 485		79 230		68 294	
Âge		37,7		48,9		51,9		47,5	
<i>INRS</i>				11		50		37	98
%				11,2		51,0		37,8	100
\$ de base		57 952		69 403		82 325		72 996	
Âge		37,8		45,5		52,8		47,4	
<i>ÉNAP</i>						24		6	30
%						80,0		20,0	100
\$ de base					72 456		84 540		74 873
Âge					48,9		54,5		50,0
<i>IAF</i>				2		15		11	28
%				7,1		53,6		39,3	100
\$ de base		n.d.		66 285		80 541		71 226	
Âge		n.d.		41,7		51,7		46,0	
<i>TÉLUQ</i>				7		17		9	33
%				21,2		51,5		27,3	100
\$ de base		56 787		66 663		80 455		68 330	
Âge		40,1		45,4		50,1		45,5	
<i>ÉTS</i>				3		27		23	53
%				5,7		50,9		43,4	100
\$ de base		n.d.		63 906		77 162		69 203	
Âge		n.d.		40,6		49,7		44,4	
<i>UQAT</i>				10		28		5	43
%				23,3		65,1		11,6	100
\$ de base		52 118		65 530		73 933		63 388	
Âge		38,8		46,3		47,8		44,7	
<i>U du Q</i>				157		752		578	1 487
%				10,6		50,6		38,9	100
\$ de base		53 252		69 255		79 864		71 689	
Âge		37,6		47,1		52,0		48,0	



2.7. LA STRUCTURE DES SALAIRES

Pour présenter l'étendue des salaires dans chaque rang, on a retenu dans cette section la moyenne et les premier et neuvième déciles. L'intérêt de la présentation par décile, et en particulier de la présentation qui fait intervenir les 1er et 9e déciles, tient en ce que l'on sait que 80 % des salaires observés se retrouvent entre les deux déciles rapportés : pour le reste, 10 % des effectifs ont un salaire supérieur au 9e décile et 10 % ont un salaire inférieur au 1er décile. Rappelons que pour déterminer les déciles, on classe d'abord les effectifs selon l'ordre croissant des salaires : les déciles correspondent alors aux salaires observés au moment où on franchit chacune des tranches de 10 % d'effectifs ainsi triés selon le niveau de la rémunération.

Tableau 2.7.1 Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen par université et par rang, 1997/98

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
<i>Laval</i>	10	223	344	592	1 169
1er déc.	40 404	52 090	60 187	77 790	56 381
Moyenne	43 817	58 132	71 634	82 638	74 393
9e déc.	51 884	65 276	81 804	85 077	85 077
<i>U de M+</i>	16	211	471	573	1 271
1er déc.	41 208	48 592	60 206	76 576	54 606
Moyenne	53 256	55 158	69 578	84 394	73 658
9e déc.	60 364	62 357	81 207	92 034	89 370
<i>U de S</i>	9	88	163	195	455
1er déc.	42 229	50 658	58 932	76 254	55 193
Moyenne	47 718	56 605	67 587	81 827	71 173
9e déc.	56 382	62 166	76 029	88 321	83 976
<i>U du Q</i>		157	752	578	1 487
1er déc.		47 867	59 823	70 586	56 856
Moyenne		53 252	69 255	79 864	71 689
9e déc.		60 595	77 907	85 007	85 007
<i>Bishop's</i>	3	19	21	52	95
1er déc.	n.d.	40 128	56 179	66 211	40 128
Moyenne	n.d.	42 887	63 440	79 698	67 349
9e déc.	n.d.	48 154	79 052	85 874	85 874
<i>McGill</i>	59	140	381	257	837
1er déc.	34 783	44 000	53 712	71 022	47 165
Moyenne	46 685	51 927	66 007	86 558	68 600
9e déc.	63 362	61 090	78 472	103 193	91 301
<i>Concordia</i>	44	135	240	111	530
1er déc.	36 590	42 000	51 015	70 347	43 000
Moyenne	46 894	49 803	69 582	88 501	66 623
9e déc.	54 921	62 326	88 353	102 544	92 266
<i>Ensemble</i>	141	973	2 372	2 358	5 844
1er déc.	36 000	44 679	57 840	74 041	52 856
Moyenne	47 122	54 216	69 009	82 956	71 645
9e déc.	60 364	62 495	79 778	91 359	85 077

Dans les graphiques 2.7.1 et 2.7.2, dont les données proviennent du tableau 2.7.1, "l'éventail" des taux de rémunération se situant entre le premier et le neuvième déciles est représenté par des zones grises situées de part

et d'autre de la moyenne.

Tableau 2.7.1 Détail de 2.7.1 : unités constitutantes de l'Université du Québec

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
<i>UQAC</i>		19	73	75	167
1er déc.		46 052	59 823	72 744	56 102
Moyenne		51 591	67 932	79 939	71 465
9e déc.		57 853	77 522	85 007	85 007
<i>UQAM</i>		45	305	262	612
1er déc.		48 792	61 261	72 028	60 595
Moyenne		53 792	70 890	81 102	74 005
9e déc.		60 595	77 907	85 007	85 007
<i>UQTR</i>		36	125	50	211
1er déc.		49 474	59 823	69 861	52 856
Moyenne		52 072	69 395	79 608	68 860
9e déc.		55 152	77 907	85 007	82 675
<i>UQAR</i>		8	26	83	117
1er déc.		47 419	55 348	66 962	56 856
Moyenne		51 783	62 295	75 686	71 076
9e déc.		57 055	71 612	82 675	82 675
<i>UQAH</i>		16	62	17	95
1er déc.		47 632	60 654	72 731	52 984
Moyenne		52 061	69 485	79 230	68 294
9e déc.		57 598	76 372	84 165	78 836
<i>INRS</i>		11	50	37	98
1er déc.		53 514	61 983	76 282	61 261
Moyenne		57 952	69 403	82 325	72 996
9e déc.		61 261	76 724	85 007	85 007
<i>ÉNAP</i>			24	6	30
1er déc.			64 835	82 647	64 835
Moyenne			72 456	84 540	74 873
9e déc.			77 136	87 142	83 833
<i>IAF</i>		2	15	11	28
1er déc.		n.d.	59 092	75 729	59 092
Moyenne		n.d.	66 285	80 541	71 226
9e déc.		n.d.	73 130	82 675	82 675
<i>TÉLUQ</i>		7	17	9	33
1er déc.		50 155	59 092	72 684	53 703
Moyenne		56 787	66 663	80 455	68 330
9e déc.		69 819	72 677	82 675	82 675
<i>ÉTS</i>		3	27	23	53
1er déc.		n.d.	55 547	67 021	56 293
Moyenne		n.d.	63 906	77 162	69 203
9e déc.		n.d.	75 965	84 165	84 165
<i>UQAT</i>		10	28	5	43
1er déc.		44 675	58 360	68 343	52 856
Moyenne		52 118	65 530	73 933	63 388
9e déc.		59 717	73 187	78 337	75 214

Ces graphiques permettent de voir, d'une part, la dispersion des salaires à l'intérieur de chacun des rangs et, d'autre part, le chevauchement d'un rang à l'autre, c'est-à-dire le fait que les salaires peuvent se recouper entre deux rangs. Tout comme on peut retrouver dans les échelles, à



l'intérieur d'un rang donné, une rémunération supérieure à celle que l'on retrouve aux premiers échelons du rang suivant, ainsi en est-il de la répartition effective des salaires.

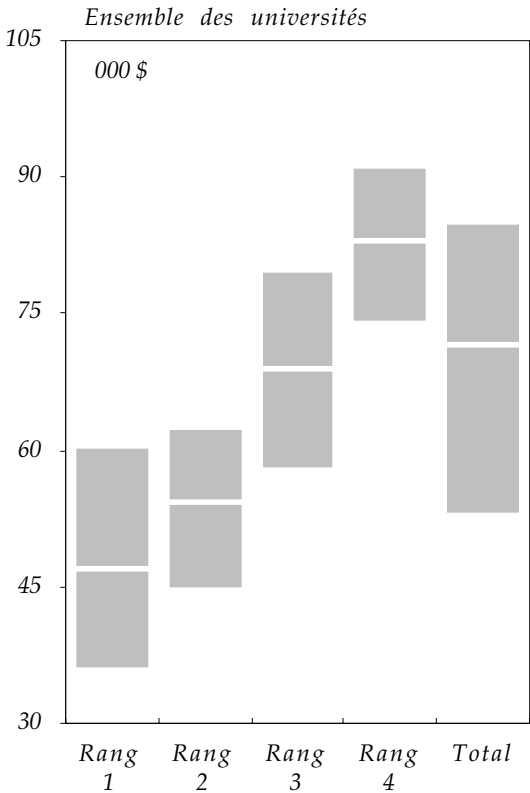
Tableau 2.7.1

Détail de 2.7.1 : Université de Montréal et écoles affiliées

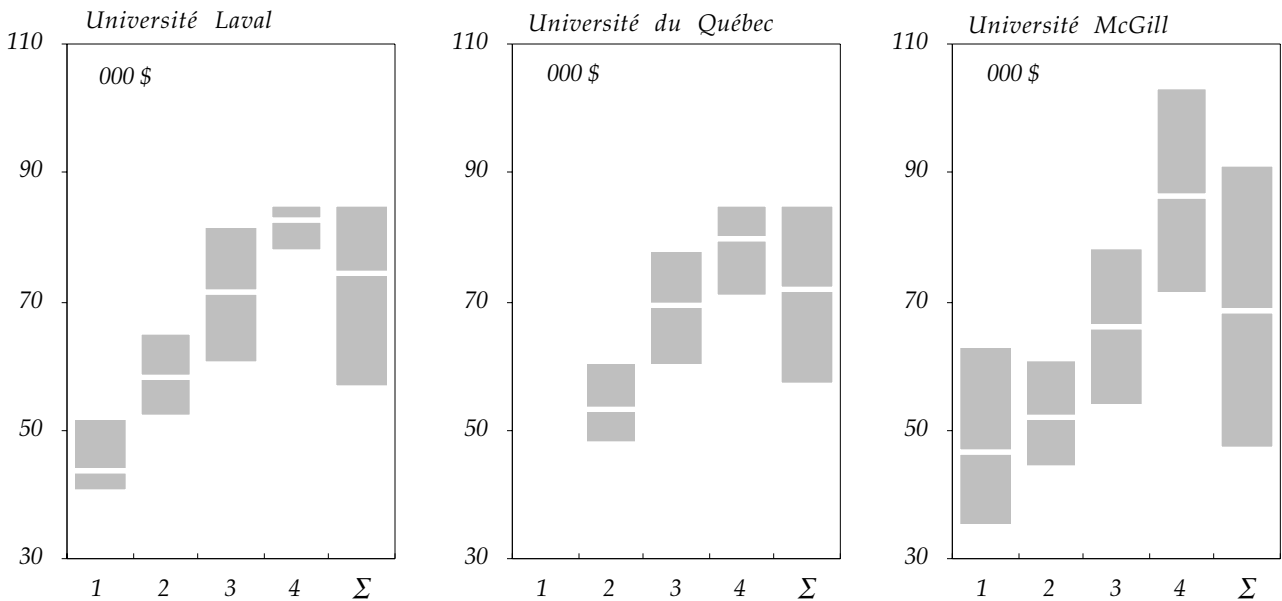
	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
U de M	6	166	348	433	953
1er déc.	39 688	48 592	59 450	75 872	53 376
Moyenne	42 398	53 753	66 728	83 087	71 748
9e déc.	44 484	60 873	72 882	88 954	84 104
HÉC	1	29	65	31	126
1er déc.	n.d.	53 750	69 403	83 970	58 345
Moyenne	n.d.	58 277	77 739	88 355	75 705
9e déc.	n.d.	62 357	83 362	91 689	91 689
Poly	9	16	58	109	192
1er déc.	59 166	59 271	71 180	79 778	66 597
Moyenne	60 098	64 084	77 529	88 456	81 795
9e déc.	60 364	67 724	84 524	92 034	92 034

Ces graphiques font sauter aux yeux les choix différenciés que les communautés universitaires des établissements ont faits en ce qui concerne les politiques et pratiques de rémunération.

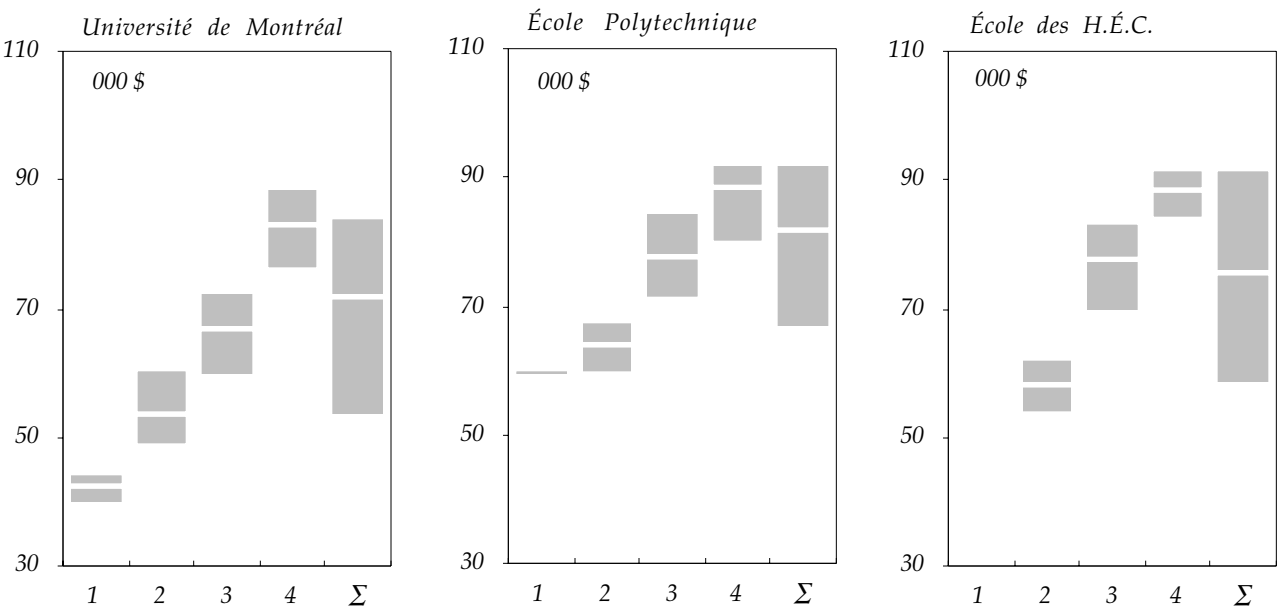
Graphique 2.7.1 Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang en 1997/98, ensemble des universités



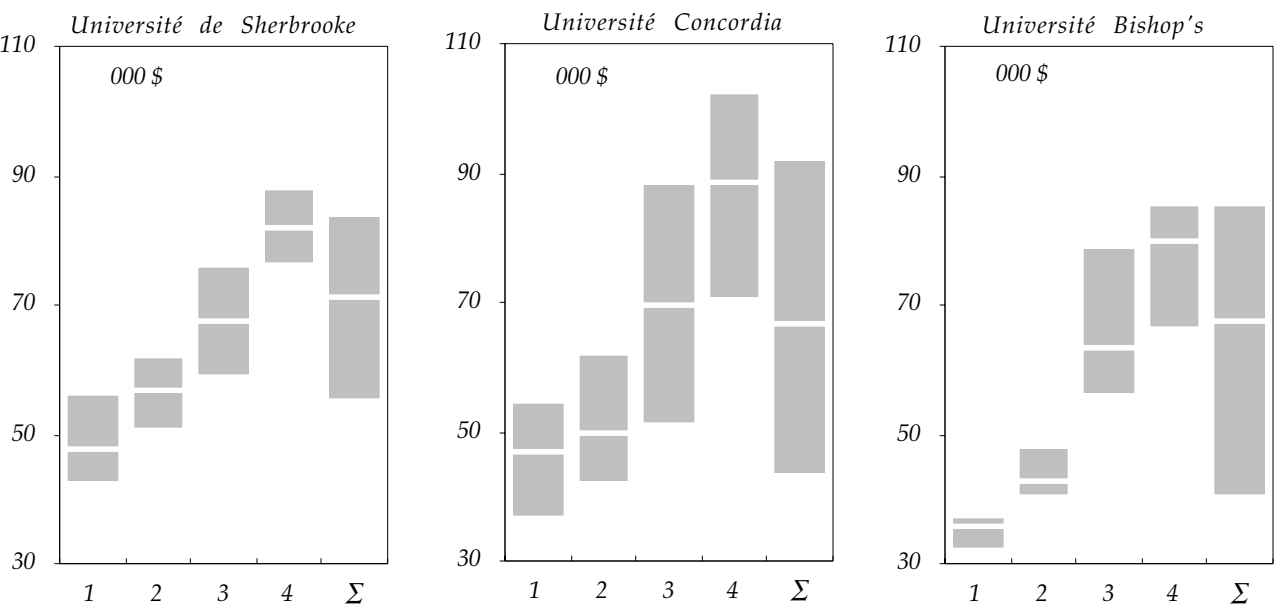
Graphique 2.7.2 Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang et par université en 1997/98



Graphique 2.7.2 Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang et par université en 1997/98 (suite)



Graphique 2.7.2 Salaires aux 1er et 9e déciles et salaire moyen (en milliers de dollars), par rang et par université en 1997/98 (suite)



2.8. LE SALAIRE MOYEN PAR SECTEUR DISCIPLINAIRE

Plusieurs motifs militent en faveur de l'examen des salaires par secteur disciplinaire. Il y a, bien sûr, le fait que depuis plusieurs années, la dimension coût disciplinaire entre en ligne de compte dans la formule de financement des universités; mais en plus de ce motif administratif, il y a aussi la possibilité que dans les disciplines correspondant à une activité professionnelle pour laquelle existe un marché extérieur à l'enseignement universitaire, les caractéristiques de la situation dans ces professions se reflètent à l'université, comme c'est généralement le cas pour les médecins et les dentistes.

Le tableau 2.8.1 présente le salaire moyen, l'âge moyen et le nombre de professeurs du groupe "homogène", répartis selon le secteur disciplinaire défini selon l'unité administrative d'attache et le rang académique. Notons que pour cet exercice, on est allé ici plus loin que dans la section de la première partie présentant les effectifs par secteur : dans le secteur des sciences appliquées, le génie et les autres sciences appliquées (agriculture, architecture, informatique, etc.) ont été traités comme des groupes séparés. L'organisation professionnelle du marché du travail, de même que sa prise en compte dans certains établissements par des associations syndicales ou des échelles différenciées, a motivé cette catégorisation plus pointue.

Les secteurs du droit, du génie et des sciences pures sont ceux dans lesquels on retrouve les salaires les plus élevés alors que les professeurs du secteur para-médical, du secteur des arts et ceux du secteur médical (qui est fait de ces professeurs fondamentalistes ne détenant pas le titre de médecin) sont ceux dont les salaires sont les plus bas.

Cette observation suggère de faire ici encore un exercice avec les indices qui ont été utilisés à la section 2.6 pour examiner la situation relative des établissements : le premier rapporte le salaire d'un secteur au salaire de l'ensemble des secteurs – "l'indice-salaire", et le deuxième rapporte l'âge moyen observé dans un secteur à l'âge moyen observé dans l'ensemble des secteurs – "l'indice-âge".

Tableau 2.8.1 Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des professeurs par secteur disciplinaire, 1997/98

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ens.
<i>Médecine</i>	9	81	129	99	318
\$	46 619	57 786	68 497	84 344	70 083
Âge	34,8	39,3	45,2	52,3	45,6
<i>Péri-médical</i>		27	37	38	102
\$		56 821	67 783	84 505	71 111
Âge		36,6	41,7	50,2	43,5
<i>Para-médical</i>	15	36	61	29	141
\$	43 106	53 761	67 923	80 732	64 302
Âge	39,6	39,4	48,3	51,5	45,8
<i>Sc. pures</i>	16	170	384	513	1 083
\$	47 411	54 360	68 536	82 380	72 557
Âge	44,3	36,8	45,9	53,4	48,0
<i>Génie</i>	13	95	181	250	539
\$	55 425	56 235	69 819	85 749	74 466
Âge	44,5	36,6	43,5	52,4	46,4
<i>Autres sciences appliquées</i>	8	66	181	158	413
\$	42 514	53 206	67 876	82 650	70 692
Âge	40,6	36,5	46,0	52,0	46,7
<i>Total sciences appliquées</i>	21	161	362	408	952
\$	50 506	54 993	68 847	84 549	72 829
Âge	43,0	36,5	44,8	52,2	46,5
<i>Sc. sociales</i>	11	194	531	579	1 315
\$	41 111	52 206	69 041	82 901	72 426
Âge	39,5	37,9	48,1	54,2	49,2
<i>Éducation</i>	10	87	274	178	549
\$	46 950	54 905	69 654	81 734	70 820
Âge	49,3	41,9	50,1	54,1	50,1
<i>Administration</i>	39	99	280	198	616
\$	47 956	57 448	71 637	82 878	71 471
Âge	45,2	38,6	47,0	52,4	47,2
<i>Arts</i>	1	48	136	75	260
\$	43 500	48 722	67 354	80 200	67 528
Âge	58,0	43,8	49,8	54,5	50,1
<i>Lettres</i>	19	57	138	152	366
\$	48 597	50 639	66 637	82 407	69 758
Âge	49,6	38,4	49,1	54,6	49,8
<i>Droit</i>		13	40	89	142
\$		53 021	70 025	83 729	77 058
Âge		37,1	45,8	52,6	49,3
<i>Ensemble</i>	141	973	2 372	2 358	5 844
\$	47 122	54 216	69 009	82 956	71 645
Âge	44,0	38,4	47,2	53,3	48,1



Ces indices, calculés pour chacun des rangs et pour l'ensemble, paraissent aux tableaux 2.8.2 et 2.8.3. On a indiqué, le long de chaque colonne, l'ordre de classement des valeurs de l'indice propre à chaque secteur pour chacun des rangs académiques.

On notera les différences entre le classement obtenu par l'indice des salaires et celui de l'indice de l'âge.

Au tableau 2.8.4, on présente le rapport entre ces deux indices (l'indice-salaire étant au numérateur), ce qui permet une certaine forme de normalisation. Le classement des secteurs ainsi obtenu est sensiblement différent de ceux que l'on avait précédemment. Par exemple, le secteur de la médecine – excluant ici les détenteurs du titre de médecin – qui se retrouvait en dixième et onzième positions dans les tableaux 2.8.2 et 2.8.3, passe au quatrième rang dans le tableau 2.8.4, où il se retrouve au dessus de la moyenne.

Tableau 2.8.2 *Indice du salaire moyen de chaque secteur disciplinaire par rapport au salaire moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, par rang académique, 1997/98*

		Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ensemble				
<i>Droit</i>		11	0.98	9	1.01	2	1.01	4	1.08	1
<i>Génie</i>	1.18	1	1.04	4	1.01	3	1.03	1	1.04	2
<i>Sc. pures</i>	1.01	4	1.00	6	0.99	6	0.99	9	1.01	3
<i>Sc. sociales</i>	0.87	10	0.96	10	1.00	5	1.00	5	1.01	4
<i>Administration</i>	1.02	3	1.06	2	1.04	1	1.00	6	1.00	5
<i>Péri-médical</i>		11	1.05	3	0.98	10	1.02	2	0.99	6
<i>Éducation</i>	1.00	5	1.01	5	1.01	4	0.99	10	0.99	7
<i>Autres sc. appl.</i>	0.90	9	0.98	8	0.98	9	1.00	7	0.99	8
<i>Médecine</i>	0.99	6	1.07	1	0.99	7	1.02	3	0.98	9
<i>Lettres</i>	1.03	2	0.93	11	0.97	12	0.99	8	0.97	10
<i>Arts</i>	0.92	7	0.90	12	0.98	11	0.97	12	0.94	11
<i>Para-médical</i>	0.91	8	0.99	7	0.98	8	0.97	11	0.90	12

Tableau 2.8.3 *Indice de l'âge moyen de chaque secteur disciplinaire par rapport à l'âge moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, par rang académique, 1997/98*

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Ensemble	
Arts	1.32	1	1.14	1	1.06	2	1.02	2	1.04	1
Éducation	1.12	3	1.09	2	1.06	1	1.01	4	1.04	2
Lettres	1.13	2	1.00	6	1.04	3	1.02	1	1.03	3
Droit		11	0.97	8	0.97	9	0.99	6	1.02	4
Sc. sociales	0.90	9	0.99	7	1.02	5	1.02	3	1.02	5
Sc. pures	1.01	6	0.96	9	0.97	8	1.00	5	1.00	6
Administration	1.03	4	1.01	5	0.99	6	0.98	7	0.98	7
Autres sc. appl.	0.92	7	0.95	12	0.98	7	0.97	10	0.97	8
Génie	1.01	5	0.95	11	0.92	11	0.98	8	0.96	9
Para-médical	0.90	8	1.03	3	1.02	4	0.97	11	0.95	10
Médecine	0.79	10	1.02	4	0.96	10	0.98	9	0.95	11
Péri-médical		11	0.95	10	0.88	12	0.94	12	0.90	12

Tableau 2.8.4 *Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge de chaque secteur disciplinaire et ordre de classement du ratio, par rang académique, 1997/98*

	Rang 1	Rang 2	Rang 3	Rang 4	Ensemble					
<i>Péri-médical</i>	11	1.10	1	1.11	1	1.08	1	1.10	1	
<i>Génie</i>	1.16	2	1.09	2	1.10	2	1.05	2	1.08	2
<i>Droit</i>	11	1.01	7	1.05	3	1.02	4	1.05	3	
<i>Médecine</i>	1.25	1	1.04	5	1.04	5	1.04	3	1.03	4
<i>Autres sc. appl.</i>	0.98	6	1.03	6	1.01	7	1.02	5	1.02	5
<i>Administration</i>	0.99	5	1.05	3	1.04	4	1.02	6	1.02	6
<i>Sc. pures</i>	1.00	4	1.05	4	1.02	6	0.99	8	1.02	7
<i>Sc. sociales</i>	0.97	7	0.97	8	0.98	8	0.98	9	0.99	8
<i>Éducation</i>	0.89	9	0.93	11	0.95	10	0.97	10	0.95	9
<i>Para-médical</i>	1.02	3	0.97	9	0.96	9	1.01	7	0.94	10
<i>Lettres</i>	0.92	8	0.93	10	0.93	11	0.97	11	0.94	11
<i>Arts</i>	0.70	10	0.79	12	0.92	12	0.95	12	0.91	12



Nous terminons cette section en présentant au tableau 2.8.5 le salaire et l'âge moyens par université et par secteur disciplinaire. Notons que les professeurs détenteurs de titre professionnel de médecin ou de dentiste, qui ont été écartés au début de cette deuxième

partie, pour la constitution d'un groupe "homogène" au niveau de l'ensemble des secteurs, devraient être réintégrés si on voulait mener une étude plus fine et complète des secteurs de la santé.

Tableau 2.8.5 Salaire moyen, âge moyen et nombre de professeurs par université et secteur disciplinaire, 1997/98

		<i>Laval</i>	<i>U de M+</i>	<i>U de S</i>	<i>U du Q</i>	<i>Bishop's</i>	<i>McGill</i>	<i>Concordia</i>	<i>Ensemble</i>
<i>Médecine</i>	<i>Nb</i>	59	64	45	19		131		318
	<i>\$</i>	74 164	69 435	63 273	71 818		70 650		70 083
	<i>Âge</i>	47,0	46,6	40,3	46,0		46,3		45,6
<i>Péri-médical</i>	<i>Nb</i>	18	84						102
	<i>\$</i>	68 578	71 654						71 111
	<i>Âge</i>	43,6	43,5						43,5
<i>Para-médical</i>	<i>Nb</i>	30	63	10	11		27		141
	<i>\$</i>	68 608	66 358	60 068	59 696		58 163		64 302
	<i>Âge</i>	44,7	46,5	47,5	42,8		45,6		45,8
<i>Sc. pures</i>	<i>Nb</i>	227	218	104	263	15	178	78	1 083
	<i>\$</i>	74 493	73 463	71 614	72 164	63 448	71 234	71 738	72 557
	<i>Âge</i>	47,8	48,5	47,1	47,2	46,2	49,2	48,9	48,0
<i>Génie</i>	<i>Nb</i>	78	174	65	94		76	52	539
	<i>\$</i>	68 448	81 744	76 294	67 943		74 059	69 245	74 466
	<i>Âge</i>	43,3	48,3	45,8	44,1		48,5	46,9	46,4
<i>Autres sciences appliquées</i>	<i>Nb</i>	166	71		81	3	70	22	413
	<i>\$</i>	71 899	71 305		71 411	56 529	66 149	73 358	70 692
	<i>Âge</i>	45,6	47,8		47,4	47,0	47,3	46,6	46,7
<i>Total sciences appliquées</i>	<i>Nb</i>	244	245	65	175	3	146	74	952
	<i>\$</i>	70 796	78 719	76 294	69 548	n.d.	70 266	70 468	72 829
	<i>Âge</i>	44,9	48,1	45,8	45,6	n.d.	47,9	46,8	46,5
<i>Sc. sociales</i>	<i>Nb</i>	257	264	90	384	36	132	152	1 315
	<i>\$</i>	76 071	73 272	71 060	72 616	69 767	70 192	67 696	72 426
	<i>Âge</i>	49,3	49,5	49,3	48,6	49,6	50,1	49,1	49,2
<i>Éducation</i>	<i>Nb</i>	97	74	82	200	3	60	33	549
	<i>\$</i>	76 417	72 618	69 882	71 428	n.d.	63 492	63 938	70 820
	<i>Âge</i>	50,7	51,6	49,5	49,5	n.d.	50,3	49,3	50,1
<i>Administration</i>	<i>Nb</i>	79	125	32	256	16	34	74	616
	<i>\$</i>	74 508	72 841	76 352	71 297	66 788	68 470	66 791	71 471
	<i>Âge</i>	48,5	46,5	50,3	47,4	48,3	44,6	46,3	47,2
<i>Arts</i>	<i>Nb</i>	33	38	5	66	8	34	76	260
	<i>\$</i>	78 667	73 405	57 925	72 771	67 566	63 636	57 569	67 528
	<i>Âge</i>	52,2	51,9	39,4	52,2	45,5	48,5	48,3	50,1
<i>Lettres</i>	<i>Nb</i>	83	60		88	14	78	43	366
	<i>\$</i>	76 005	72 104		72 310	71 256	60 943	64 709	69 758
	<i>Âge</i>	50,3	50,2		48,8	50,3	48,9	51,6	49,8
<i>Droit</i>	<i>Nb</i>	42	36	22	25		17		142
	<i>\$</i>	80 000	76 011	75 912	73 667		78 472		77 058
	<i>Âge</i>	52,0	49,2	48,3	47,6		46,6		49,3
<i>Ensemble</i>	<i>Nb</i>	1 169	1 271	455	1 487	95	837	530	5 844
	<i>\$</i>	74 393	73 658	71 173	71 689	67 349	68 600	66 623	71 645
	<i>Âge</i>	48,1	48,3	47,3	48,0	48,5	48,3	48,5	48,1



2.9. LE SALAIRE DES RECRUES

À la section 1.8, nous avons présenté quelques caractéristiques des recrues. La présente section porte sur leur rémunération. Mais, comme pour l'ensemble des effectifs, il faut faire des distinctions selon le statut, la classe d'emploi et le rang académique. Le tableau 2.9.1 fait ressortir ces distinctions.

Tableau 2.9.1 Salaire moyen, âge moyen et dénombrement des recrues selon certaines caractéristiques d'emploi, 1993/94 à 1997/98

Professeurs à temps complet, sans fonction administrative, sans titre professionnel et détenteurs d'un rang académique			En sabbatique ou en perfectionnement				T O T A L
			Avec fonctions administratives				
			Médecins				
			<u>dentistes</u>				
		Hors rang					
1993	361	20	41	6	2	430	
%	84.0	4.7	9.5	1.4	0.5	100.0	
\$	52 506	43 221	57 328	87 133	n.d.	52 957	
Âge	35.9	36.1	35.5	44.7	n.d.	36.0	
1994	334	16	28	10	1	389	
%	85.9	4.1	7.2	2.6	0.3	100.0	
\$	52 566	45 837	54 852	75 739	n.d.	53 059	
Age	36.4	38.4	36.3	47.3	n.d.	36.8	
1995	252	21	16	4	1	294	
%	85.7	7.1	5.4	1.4	0.3	100.0	
\$	53 671	43 340	57 254	n.d.	n.d.	53 778	
Age	36.7	36.1	37.1	n.d.	n.d.	36.8	
1996	193	17	16	4	1	231	
%	83.5	7.4	6.9	1.7	0.4	100.0	
\$	52 831	56 307	56 625	n.d.	n.d.	53 660	
Age	37.3	37.3	39.2	n.d.	n.d.	37.5	
1997	186	21	21	3	1	232	
%	80.2	9.1	9.1	1.3	0.4	100.0	
\$	52 622	54 425	58 901	n.d.	n.d.	53 702	
Age	37.3	37.7	36.7	n.d.	n.d.	37.3	

Le tableau 2.9.2 a été construit avec un sous-ensemble des observations du tableau précédent : les recrues en sabbatique ou en perfectionnement, ou exerçant des fonctions administratives, ont été exclues. On y présente, pour la période de 1993/94 à 1997/98, le dénombrement, l'âge et le salaire moyens des recrues selon les secteurs disciplinaires. La catégorie "médecins et dentistes" est présentée séparément dans le même tableau.

Tableau 2.9.2 Nombre, âge et salaire moyens des recrues selon le secteur disciplinaire, 1993/94 à 1997/98

	1993	1994	1995	1996	1997
Médecins et dentistes	41	28	16	16	21
\$	57 328	54 852	57 254	56 625	58 901
Âge	35,5	36,3	37,1	39,2	36,7
Santé non médecins	36	42	34	32	30
\$	52 625	52 957	54 335	55 358	52 445
Âge	35,5	35,2	36,9	37,7	36,4
Sciences pures	74	54	52	32	32
\$	51 969	52 097	54 064	53 783	51 818
Âge	34,9	35,4	35,8	37,8	35,3
Génie	41	32	29	22	16
\$	55 098	58 637	56 253	53 619	56 752
Âge	34,2	35,2	34,4	33,0	36,6
Autres sciences appliquées	19	15	18	11	7
\$	48 666	50 494	47 490	51 976	52 232
Âge	33,5	33,8	33,7	34,0	34,6
Sciences sociales	96	92	54	45	38
\$	51 793	52 674	50 094	49 691	50 128
Âge	36,0	37,8	36,3	37,2	36,5
Éducation	34	25	24	11	24
\$	53 639	53 406	55 001	54 802	55 821
Âge	39,3	39,8	40,7	41,1	40,0
Administration	35	43	24	30	33
\$	56 179	51 937	56 190	57 969	56 567
Âge	37,2	36,5	38,5	37,6	40,0
Arts	20	16	14	11	10
\$	43 813	43 501	49 375	47 633	51 335
Âge	38,9	38,3	39,5	43,4	40,8
Lettres	22	26	19	14	15
\$	47 450	49 220	50 957	51 198	46 516
Âge	35,2	36,2	38,0	38,4	36,6
Droit	4	5	5	2	2
\$	53 246	45 833	51 427	45 500	51 565
Âge	35,3	38,2	33,0	32,5	32,0
Ensemble sans médecins	381	350	273	210	207
\$	52 019	52 259	52 876	53 112	52 805
Âge	35,9	36,5	36,7	37,3	37,4
Ensemble	422	378	289	226	228
\$	52 535	52 451	53 118	53 361	53 367
Âge	35,9	36,5	36,7	37,4	37,3



Les tableaux 2.9.3, 2.9.4 et 2.9.5 analysent les chiffres du tableau 2.9.2. On y retrouve l'indice-salaire, l'indice-âge et le ratio de ces deux indices tels que définis précédemment. Rappelons que ce rapport d'indices permet de normaliser le salaire moyen des recrues d'un secteur en tenant compte d'une approximation, via l'âge, de leur expérience moyenne.

Le tableau 2.9.3 confirme que c'est chez les médecins et dentistes que les salaires à l'entrée sont les plus élevés : sur la période de cinq ans, ils se retrouvent trois fois au premier rang et deux fois au deuxième, et ces années-là, c'est le génie (en 1994/95) et le secteur de l'administration (en 1996) qui sont en tête. En 1997/98, le salaire moyen des médecins et dentistes nouvellement embauchés est de 10 % supérieur au salaire moyen de l'ensemble des recrues. À l'autre extrême, c'est le secteur des arts qui est le plus fréquemment en bas de l'échelle; c'est celui des lettres qui s'y retrouve en 1997/98.

Dans le tableau suivant (2.9.4), qui classe les secteurs selon l'âge moyen des recrues, on retrouve encore le droit au dernier rang en 1997/98. La situation dans les sciences pures a évolué dans le sens d'un vieillissement relatif des recrues; en sciences appliquées, on a la plupart du temps les recrues les plus jeunes de tous les secteurs. Dans le secteur des arts et dans celui de l'éducation se retrouvent les recrues les plus âgées.

C'est au tableau 2.9.5 que la logique de cette analyse apparaît : les recrues du secteur du droit, qui reçoivent un salaire inférieur de 3 % à la moyenne, sont par contre embauchées à un âge inférieur de 14 % à la moyenne : elles se retrouvent donc dans une situation relative qui est de 13 % au dessus de l'ensemble. Les recrues médecins ou dentistes se retrouvent tout près. En bas, les recrues du secteur des arts, embauchées plus vieilles à un salaire relativement inférieur, se retrouvent au dernier rang.

Il est intéressant de noter que l'ordre de rangement des disciplines selon cette analyse diffère assez peu entre les recrues et les professeurs en place (voir le tableau 2.8.4). Le fait que les écarts de traitement soient plus prononcés dans le cas des recrues pourrait d'ailleurs constituer un indice qu'ils sont l'effet de pressions du marché.

Tableau 2.9.3 *Indice du salaire moyen des recrues de chaque secteur disciplinaire par rapport au salaire moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, 1993/94 à 1997/98*

	1993		1994		1995		1996		1997	
Méd., dentistes	1,09	1	1,05	2	1,08	1	1,06	2	1,10	1
Génie	1,05	3	1,12	1	1,06	2	1,00	6	1,06	2
Administration	1,07	2	0,99	7	1,06	3	1,09	1	1,06	3
Éducation	1,02	4	1,02	3	1,04	4	1,03	4	1,05	4
Santé non méd.	1,00	6	1,01	4	1,02	5	1,04	3	0,98	5
Autres sc. appl.	0,93	9	0,96	8	0,89	11	0,97	7	0,98	6
Sc. pures	0,99	7	0,99	6	1,02	6	1,01	5	0,97	7
Droit	1,01	5	0,87	10	0,97	7	0,85	11	0,97	8
Arts	0,83	11	0,83	11	0,93	10	0,89	10	0,96	9
Sc. sociales	0,99	8	1,00	5	0,94	9	0,93	9	0,94	10
Lettres	0,90	10	0,94	9	0,96	8	0,96	8	0,87	11

Tableau 2.9.4 *Indice de l'âge moyen des recrues de chaque secteur disciplinaire par rapport à l'âge moyen de l'ensemble des secteurs et ordre de classement de l'indice, 1993/94 à 1997/98*

	1993		1994		1995		1996		1997	
Arts	1,08	2	1,05	2	1,08	2	1,16	1	1,09	1
Éducation	1,10	1	1,09	1	1,11	1	1,10	2	1,07	2
Administration	1,04	3	1,00	5	1,05	3	1,00	7	1,07	3
Méd., dentistes	0,99	6	1,00	6	1,01	5	1,05	3	0,98	4
Génie	0,95	10	0,96	9	0,94	9	0,88	10	0,98	5
Lettres	0,98	8	0,99	7	1,04	4	1,03	4	0,98	6
Sc. sociales	1,00	4	1,04	4	0,99	7	1,00	8	0,98	7
Santé non méd.	0,99	5	0,96	10	1,00	6	1,01	6	0,98	8
Sc. pures	0,97	9	0,97	8	0,97	8	1,01	5	0,95	9
Autres sc. appl.	0,93	11	0,93	11	0,92	10	0,91	9	0,93	10
Droit	0,98	7	1,05	3	0,90	11	0,87	11	0,86	11

Tableau 2.9.5 *Rapport entre l'indice-salaire et l'indice-âge de chaque secteur disciplinaire et ordre de classement du ratio, 1993/94 à 1997/98*

	1993		1994		1995		1996		1997	
Droit	1,03	4	0,84	10	1,08	2	0,98	7	1,13	1
Méd., dentistes	1,10	1	1,05	2	1,07	3	1,01	5	1,12	2
Génie	1,10	2	1,16	1	1,13	1	1,14	1	1,08	3
Autres sc. appl.	0,99	7	1,04	4	0,97	7	1,07	3	1,06	4
Sc. pures	1,02	5	1,02	5	1,04	4	1,00	6	1,03	5
Santé non méd.	1,01	6	1,05	3	1,02	5	1,03	4	1,01	6
Administration	1,03	3	0,99	6	1,01	6	1,08	2	0,99	7
Éducation	0,93	9	0,93	9	0,93	9	0,93	9	0,97	8
Sc. sociales	0,98	8	0,97	7	0,95	8	0,94	8	0,96	9
Lettres	0,92	10	0,95	8	0,93	10	0,93	10	0,89	10
Arts	0,77	11	0,79	11	0,86	11	0,77	11	0,88	11



2.10. VIEILLISSEMENT ET MASSES SALARIALES

L'objectif de cette nouvelle section, réalisée dans la suite de discussions au Comité de gestion sur une première version du rapport de l'EPE 1995/96, est de cerner les impacts financiers des phénomènes démographiques, et particulièrement du vieillissement des effectifs, mis en évidence dans la première partie du rapport. On présente à cette fin une estimation des changements

intervenues au cours des 10 dernières années dans la répartition par groupe d'âge de la masse salariale des professeurs. Cet exercice permet de donner une mesure de l'augmentation de la part de la masse salariale allant aux professeurs plus âgés, et de décrire celle qui va aux professeurs âgés de 65 ans et plus.

Tableau 2.10.1 Données utilisées pour l'estimation de la répartition de la masse salariale des professeurs selon le groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Effectifs										
29 ans et -	104	125	124	116	106	79	71	54	52	45
30 - 34 ans	618	606	633	675	692	669	630	533	433	362
35 - 39 ans	1 030	1 038	1 030	1 051	1 113	1 137	1 131	1 113	1 074	954
40 - 44 ans	1 505	1 427	1 368	1 335	1 308	1 322	1 298	1 280	1 252	1 228
45 - 49 ans	1 593	1 627	1 682	1 683	1 630	1 563	1 555	1 475	1 416	1 316
50 - 54 ans	1 100	1 141	1 239	1 352	1 521	1 627	1 653	1 650	1 650	1 584
55 - 59 ans	864	891	942	998	1 010	1 020	1 108	1 155	1 220	1 286
60 - 64 ans	444	483	547	584	651	678	721	737	681	563
65 et plus	118	157	171	175	193	217	255	274	230	184
Ensemble	7 376	7 495	7 736	7 969	8 224	8 312	8 422	8 271	8 008	7 522
Salaire moyen (\$)										
29 ans et -	39 084	39 793	42 884	44 582	45 879	46 852	47 001	48 474	47 912	48 680
30 - 34 ans	43 331	44 746	47 475	49 507	51 156	51 761	51 956	52 642	52 536	52 652
35 - 39 ans	48 670	50 349	52 988	56 100	57 266	58 337	58 806	59 017	58 657	58 936
40 - 44 ans	56 766	58 843	61 488	64 045	65 023	65 748	65 738	65 657	65 847	66 480
45 - 49 ans	62 950	65 572	69 167	72 637	74 033	74 702	74 639	73 931	73 245	73 652
50 - 54 ans	66 759	69 816	73 641	77 528	79 652	80 756	81 341	81 268	80 835	80 647
55 - 59 ans	68 131	71 799	75 665	80 114	82 598	83 689	83 971	83 956	83 483	83 812
60 - 64 ans	69 763	73 260	77 983	81 690	82 866	84 585	84 757	84 724	85 232	85 816
65 et plus	68 630	74 481	79 077	82 662	85 063	86 217	86 249	86 156	87 392	87 416
Ensemble	59 390	62 137	65 809	69 299	71 092	72 323	72 972	73 336	73 397	73 912
Masse salariale simulée (,000 \$)										
29 ans et -	4 065	4 974	5 318	5 172	4 863	3 701	3 337	2 618	2 491	2 191
30 - 34 ans	26 778	27 116	30 052	33 417	35 400	34 628	32 733	28 058	22 748	19 060
35 - 39 ans	50 130	52 263	54 578	58 961	63 737	66 330	66 509	65 686	62 997	56 225
40 - 44 ans	85 433	83 969	84 115	85 500	85 050	86 919	85 328	84 041	82 440	81 637
45 - 49 ans	100 280	106 686	116 339	122 248	120 674	116 759	116 064	109 049	103 715	96 925
50 - 54 ans	73 435	79 660	91 241	104 818	121 151	131 390	134 457	134 092	133 377	127 744
55 - 59 ans	58 865	63 973	71 277	79 954	83 424	85 362	93 040	96 969	101 849	107 783
60 - 64 ans	30 975	35 384	42 657	47 707	53 945	57 349	61 110	62 442	58 043	48 314
65 et plus	8 098	11 694	13 522	14 466	16 417	18 709	21 993	23 607	20 100	16 085
Ensemble	438 060	465 719	509 098	552 242	584 661	601 148	614 571	606 561	587 761	555 964



On utilise conjointement les données démographiques et les données sur la rémunération que fournit l'EPE pour produire une estimation de la répartition par groupe d'âge de la masse salariale annuelle : comme on ne prend pas en compte les professeurs à temps partiel ni les chargés de cours, ni non plus les départs en cours d'année, ces résultats sont d'une nature différente de ce que seraient des données financières détaillées faisant entrer en ligne de compte la totalité des dépenses salariales et comportant implicitement une mesure en équivalence temps complet. Ils fournissent cependant des indications intéressantes sur le coût financier des tendances démographiques à l'oeuvre dans le système et peuvent susciter chez les responsables des ressources humaines, à tous les niveaux, des questions importantes sur la manière de se situer par rapport à ces tendances.

Le tableau 2.10.1 présente les données utilisées : les enregistrements de tous les professeurs à temps complet dont l'âge pouvait être calculé et dont la rémunération annualisée totale était de plus de 25 000 \$ ont été retenus. Parce que les professeurs exerçant des fonctions

administratives se retrouvent davantage chez les professeurs plus âgés, ils ont été retenus dans le groupe considéré ici, et, parce que les primes qu'ils ont touchées à ce titre font partie des charges salariales des établissements, c'est la rémunération annualisée totale qui a été retenue comme mesure du salaire.

Les deux graphiques qui illustrent en partie les données du tableau 2.10.2 font ressortir l'ampleur du déplacement qu'a connu la répartition par groupe d'âge des masses salariales au cours des dix dernières années : la part du groupe de 45 à 49 ans en 1988/89 est devenue en 1997/98 à peu près celle du groupe d'âge 50-54 ans dix ans plus tôt (22,0 % contre 23 %); et vice-versa : une part de la masse salariale d'environ 17 % (16,8 %), qui allait en 1988/89 au groupe d'âge 50-54 ans, est maintenant celle du groupe d'âge 45-49, qui reçoit 17,4 % du total.

La part de la masse salariale allant au groupe des professeurs de 40 à 44 ans a diminué de plus de 5 points de pourcentage.

Tableau 2.10.2 Répartition de la masse salariale des professeurs par groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
29 et moins	0.9	1.1	1.0	0.9	0.8	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
30-34	6.1	5.8	5.9	6.1	6.1	5.8	5.3	4.6	3.9	3.4
35-39	11.4	11.2	10.7	10.7	10.9	11.0	10.8	10.8	10.7	10.1
40-44	19.5	18.0	16.5	15.5	14.5	14.5	13.9	13.9	14.0	14.7
45-49	22.9	22.9	22.9	22.1	20.6	19.4	18.9	18.0	17.6	17.4
50-54	16.8	17.1	17.9	19.0	20.7	21.9	21.9	22.1	22.7	23.0
55-59	13.4	13.7	14.0	14.5	14.3	14.2	15.1	16.0	17.3	19.4
60-64	7.1	7.6	8.4	8.6	9.2	9.5	9.9	10.3	9.9	8.7
65 et plus	1.8	2.5	2.7	2.6	2.8	3.1	3.6	3.9	3.4	2.9

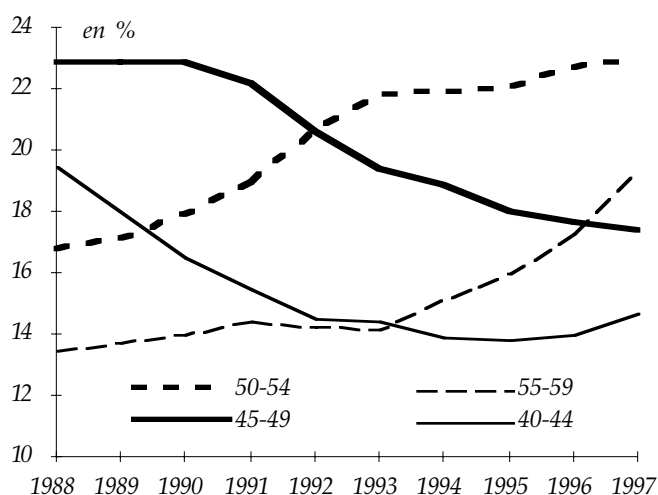
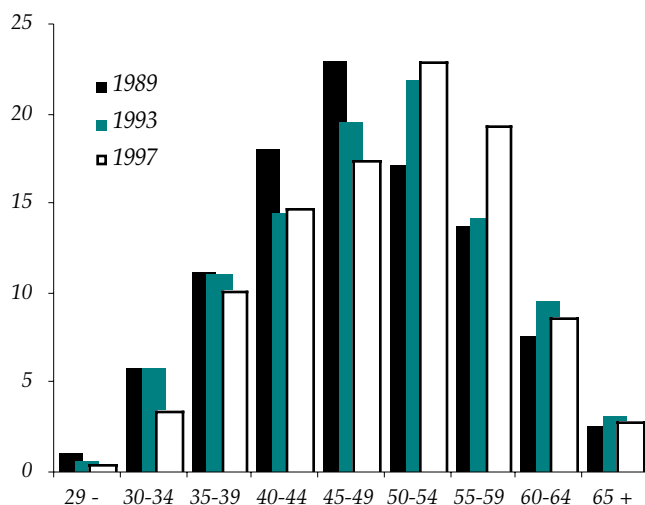
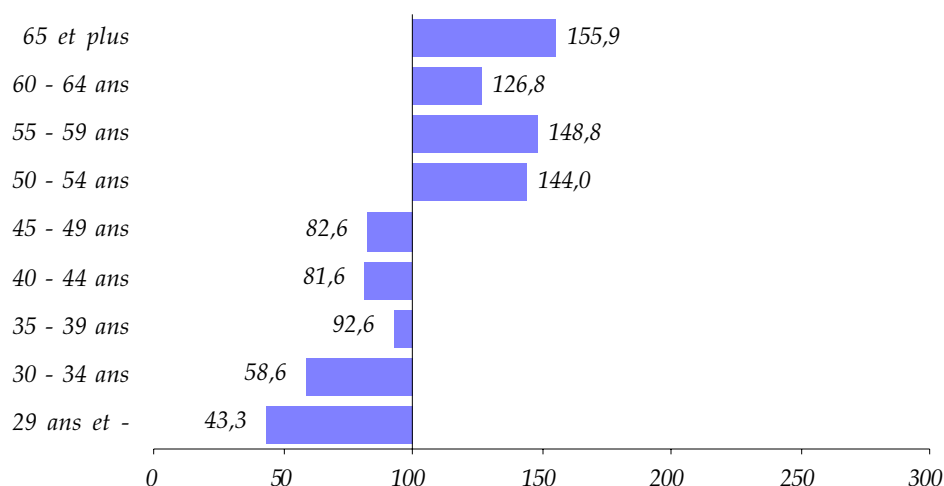


Tableau 2.10.3 Quelques indicateurs de l'évolution des salaires moyens et de la masse salariale des professeurs selon le groupe d'âge de 1988/89 à 1997/98

	[1]	[2]	[3]	
29 ans et -	0,54	1,25	0,43	[1] masse salariale en 1996
30 - 34 ans	0,71	1,22	0,59	par rapport à la masse
35 - 39 ans	1,12	1,21	0,93	salariale en 1987
40 - 44 ans	0,96	1,17	0,82	
45 - 49 ans	0,97	1,17	0,83	[2] Salaire moyen en 1996 par rapport
50 - 54 ans	1,74	1,21	1,44	au salaire moyen en 1985
55 - 59 ans	1,83	1,23	1,49	
60 - 64 ans	1,56	1,23	1,27	[3] [1] corrigé par [2]
65 et plus	1,99	1,27	1,56	

Indice en 1997/98 sur la base 1988/89=100



Si on reprend à l'envers l'exercice qui vient d'être fait, en dégonflant l'augmentation des masses salariales de l'augmentation des salaires moyens, on revient à notre point de départ, fait de données démographiques par groupe d'âge. Au tableau 2.10.3, on fait ressortir ces différents aspects de la gestion des ressources professorales sous la forme d'indicateurs de l'évolution des effectifs, des salaires moyens et de la masse salariale des professeurs selon le groupe d'âge de 1988/89 à

1997/98. On y constate le caractère systématique du vieillissement (par la diminution des effectifs dans les groupes d'âge les plus jeunes et leur augmentation dans les groupes les plus vieux) en même temps que le caractère aussi systématique des efforts de recrutement et de renouvellement des effectifs des universités, dont fait foi le maintien à un niveau pratiquement constant du volume des effectifs dans le groupe d'âge de 35 à 39 ans.

CONCLUSION

La présente étude visait à exposer les faits saillants de l'Enquête sur le personnel enseignant pour l'année 1997/98, en y incorporant, le cas échéant, certaines données relatives aux années antérieures de façon à montrer l'évolution des caractéristiques socio-démographiques et des salaires du personnel enseignant pendant cette période.

Cet examen a aussi permis de cerner les facettes les plus importantes de la politique salariale des établissements universitaires à l'égard de leur personnel enseignant et d'aborder certaines des grandes questions qui touchent cette catégorie de personnel : vieillissement, niveau de formation, présence des femmes, écarts de salaire par rang académique et discipline, etc. ...

Ce Rapport est destiné d'abord à ceux qui exercent des responsabilités à l'égard de l'enseignement supérieur au Québec, mais aussi à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à l'université.

C'est annuellement que les résultats de cette étude sont mis à jour dans le cadre de la présente enquête. Avec une cueillette d'information plus poussée engagée avec la mise en place d'un nouveau système sur l'ensemble des personnels des universités québécoises (SYSPER), on peut envisager des améliorations à l'avenant dans les publications à venir.

